



NATIONAL INSTITUTE OF AGRICULTURAL ECONOMICS



L'AGRICOLTURA ITALIANA EN CHIFFRES 2007



L'INEA, institué par le décret royal du 10 mai 1928, n°1418 par la volonté de Arrigo Serpieri, prit naissance à l'Institut National de l'Economie et des Statistiques fondé par Serpieri en 1924 en personne. Avec le décret législatif du 29 Octobre 1999 n°454 par la suite modifié par la loi du 6 juillet 2002 n°137, a été prévu, entre autres choses, la réorganisation de l'INEA qui a été, récemment complété. L'INEA, est doté d'autonomie scientifique, statu-

taire, organisatrice, administrative et financière et il est soumis à la vigilance du Ministère des Politiques Agricoles Alimentaires et Forestières. L'institut effectue des activités de recherche socioéconomique dans le secteur agricole, agroindustriel, forestier et de la pêche, dans un cadre national, communautaire et international. Pour atteindre ses finalités, l'institut promeut des activités de recherche en collaboration avec les universités et

d'autres institutions scientifiques, nationales, communautaires et internationales. L'INEA a été désigné par Décret du Président de la République le 30 Décembre 1965 n°1708, en tant qu'organe de liaison entre l'Etat italien et l'Union Européenne pour la création et la gestion du Réseau d'Information Comptable Agricole. L'institut fait en outre partie du Système Statistique National (SISTAN) (D.Lgs.454/99, art.10).

*L'Agriculture Italienne
en Chiffres 2007*

**Sauf indications contraires, toutes les données statistiques contenues dans ce texte
proviennent de l'ISTAT et de l'INEA.
Les données utilisées pour les comparaisons internationales
proviennent d'EUROSTAT.**

**L' "Agriculture Italienne en Chiffres" est également disponible en anglais.
Vous pouvez consulter le livret en italien,
anglais, français et espagnol sur le site Internet:
<http://www.inea.it/pubbl/itaco.cfm>.
La reproduction est autorisée, à condition de citer la source.**

La 20e édition de «L'agriculture italienne en chiffres», publiée par l'Institut National d'Économie Agricole (INEA), constitue un outil d'information pratique et actualisé sur l'évolution du système agroalimentaire italien. Cette édition approfondit, comme à l'accoutumée, les principaux thèmes d'intérêt pour le secteur agricole et alimentaire: le rôle du secteur primaire au sein du système économique national, les rapports avec l'industrie alimentaire, la distribution, le marché, le rapport avec le territoire et la durabilité environnementale de l'agriculture, les productions d'excellence et les politiques aux divers niveaux institutionnels (communautaire, national et régional). En outre, la publication présente la particularité de comparer, dans les limites de la

disponibilité des données statistiques, les résultats de notre secteur agroalimentaire à ceux des autres pays de l'Union européenne.

Citons, parmi les nouveautés, un tableau actualisé des exploitations agricoles, de la S.A.U. utilisée, des élevages et des personnes opérant dans l'agriculture, élaboré grâce à la dernière photographie fournie par l'ISTAT sur les structures et les productions des exploitations agricoles 2005. La section « Multifonctionnalité agricole » aborde le thème des agro-énergies, compte tenu de la place croissante qu'elles occupent, y compris au niveau national, pour différencier les sources d'approvisionnement et pour réaliser les objectifs de Kyoto, et celui des forêts qui, en devenant un outil straté-

gique non seulement dans les politiques environnementales mais également dans les politiques économiques et sociales, jouent un rôle multifonctionnel de plus en plus prépondérant dans le développement du territoire.

Comme précédemment, cette édition est également proposée en version anglaise, à laquelle est associé un CD contenant les éditions française et espagnole, afin d'en assurer une plus ample diffusion. Les deux versions sont également disponibles sur le site de l'Institut.

Avec ce travail, l'INEA réitère son engagement dans le domaine de l'information agricole et accomplit sa mission avec succès : offrir un outil facile et rapide à consulter, caractérisé par la qualité et l'exhaustivité des données fournies.

Le Ministre des politiques agricoles,
alimentaires et forestières
Paolo De Castro





SOMMAIRE

TERRITOIRE ET POPULATION

| | | |
|--------------------------|------|----|
| Climat | pag. | 10 |
| Superficie et Population | pag. | 11 |

ECONOMIE ET AGRICULTURE

| | | |
|------------------------|------|----|
| Produit Intérieur Brut | pag. | 14 |
| Valeur Ajoutée | pag. | 15 |
| Emploi | pag. | 16 |
| Productivité | pag. | 18 |

SECTEUR PRIMAIRE

| | | |
|---|------|----|
| Structures dans l'Agriculture | pag. | 20 |
| Le Travail dans l'Agriculture | pag. | 26 |
| Marché Foncier | pag. | 29 |
| Résultats de Production | pag. | 31 |
| Revenu Agricole | pag. | 36 |
| Consommations Intermédiaires | pag. | 37 |
| Prix et Coûts | pag. | 38 |
| Crédit à l'Agriculture | pag. | 39 |
| Investissements | pag. | 40 |
| Résultats de la Production selon le RICA | pag. | 41 |

FILIERE AGRO-INDUSTRIELLE

| | | |
|--------------------------|------|----|
| Composition | pag. | 52 |
| Industrie Alimentaire | pag. | 53 |
| Distribution | pag. | 56 |
| Consommation Alimentaire | pag. | 58 |
| Commerce Extérieur | pag. | 60 |

MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE

| | | |
|------------------------------------|------|----|
| Environnement et Territoire | pag. | 66 |
| Agro-énergies | pag. | 70 |
| Forêts | pag. | 72 |
| Utilisation des Produits Chimiques | pag. | 75 |
| Agriculture Biologique | pag. | 77 |
| Investissements pour l'Irrigation | pag. | 81 |
| Agritourisme | pag. | 83 |
| Produits d'Appellation | pag. | 85 |

POLITIQUE AGRICOLE

| | | |
|--|------|----|
| La PAC en Italie: 1 ^{er} pilier | pag. | 90 |
| La PAC en Italie: 2 ^e pilier | pag. | 94 |
| Dépense Régionale | pag. | 97 |
| Lois Nationales | pag. | 99 |

APPENDICE

| | | |
|-------------------------------------|------|-----|
| Révision des Comptes Économiques | pag. | 110 |
| Glossaire | pag. | 111 |
| Glossaire RICA | pag. | 114 |
| Adresses et Sites Utiles | pag. | 117 |



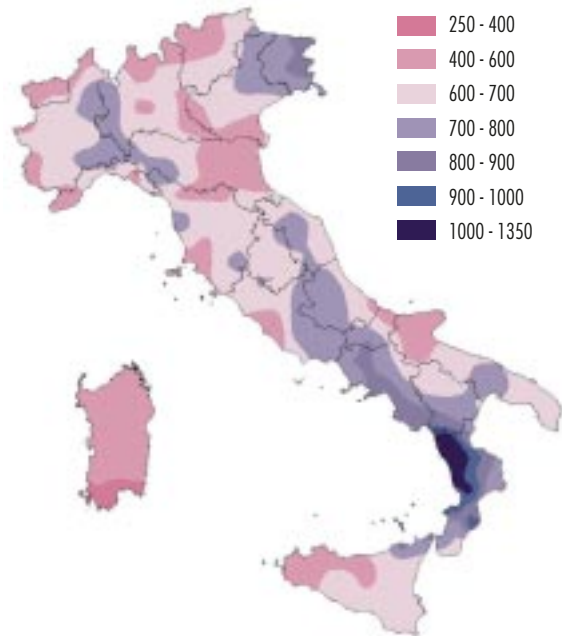
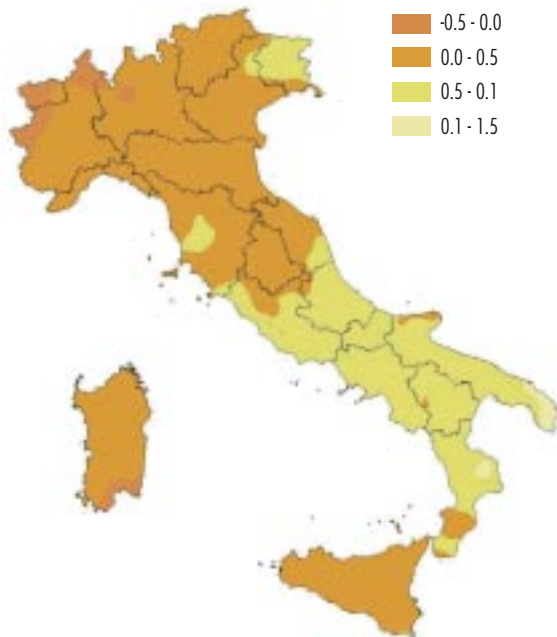


TERRITOIRE ET POPULATION

Climat

Ecart entre la température moyenne annuelle et la norme (°C), 2006

Précipitations annuelles totales (mm), 2006



Source: UCEA.

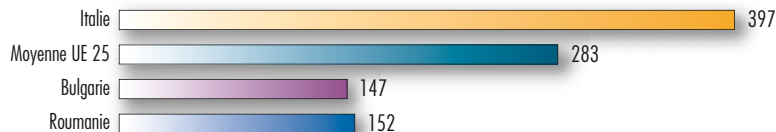
Superficie et Population

Caractéristiques générales

Le territoire italien est principalement constitué de collines et de montagnes. Sur près de 30 millions d'hectares de superficie territoriale, on compte seulement 23% de plaines. Ce chiffre descend à 18% dans le Sud et à 9% dans le Centre. La population résidente en 2006 a augmenté de 4,0 pour mille habitants depuis 2005. Elle s'est ainsi

approchée du seuil des 59 millions d'habitants. Cette croissance a concerné notamment le Centre-Nord (6,6 pour mille). C'est dans les plaines (47,7%) et dans les collines (39,3%) que se concentre la plupart de la population, tandis que seulement 13% réside en montagne. La SAU représente 38,2% du territoire total des régions du Nord, 39,9% de celles du Centre et 47,1% du Sud et des Iles.

Rapport population/superficie agricole (habitants/100 ha de SAU), 2005



Utilisation du territoire agricole 2004 (000 ha)

| | Italie | UE 25 | Bulgarie | Roumanie |
|--|--------|---------|----------|----------|
| Superficie Totale | 30.132 | 397.323 | 11.099 | 23.839 |
| Cultures agricoles | 14.710 | 163.706 | 5.265 | 14.270 |
| dont (%): | | | | |
| Céréales et riz | 29,1 | 32,3 | 34,8 | 43,6 |
| Betteraves à sucre | 1,3 | 1,3 | 0 | 0,1 |
| Graines oléagineuses | 1,9 | 4,7 | 11,7 | 8,4 |
| Tabac | 0,2 | 0,1 | 0,9 | 0,1 |
| Pommes de terre | 0,5 | 1,3 | 0,6 | 1,9 |
| Légumes secs | 0,5 | 1,2 | 0,3 | 1,1 |
| Légumes frais | 3,4 | 1,3 | 1,2 | 2,0 |
| Fruits et agrumes | 6,6 | 1,6 | 2,0 | 1,7 |
| Oliviers | 7,9 | 2,7 | - | - |
| Vignes | 4,9 | 2,0 | 2,9 | 1,5 |
| Fleurs et plantes | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0 |
| Graminées et prés alternés | 13,9 | 10,7 | 3,0 | 4,2 |
| Fourragères permanentes et autres cultures | 29,7 | 42,7 | 47,5 | 37,4 |
| Cultures agricoles/superficie totale | 48,8 | 41,2 | 47,4 | 59,9 |

Source: EUROSTAT.

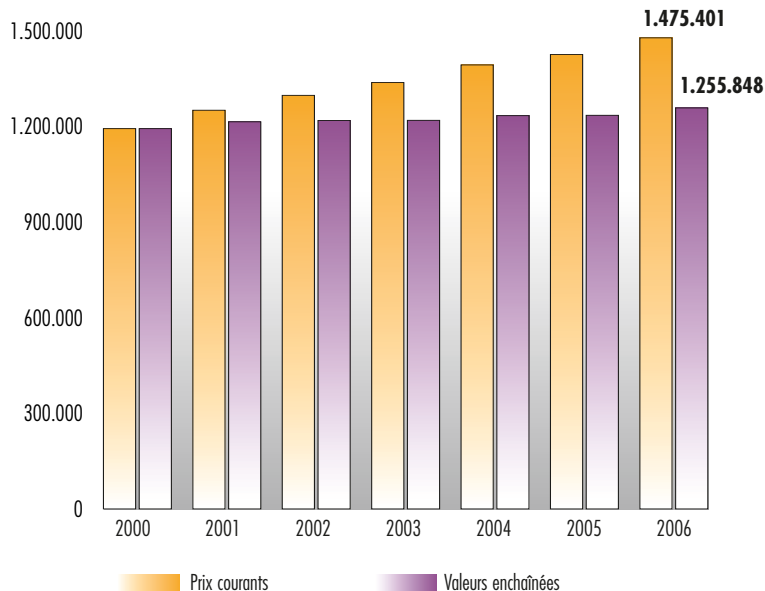




ECONOMIE ET AGRICULTURE

Produit Intérieur Brut

Evolution du PIB (mio euros), de 2000 au 2006



Evolution du PIB par habitant (euros), de 2000 au 2006

| Années | PIB/HABIT. (euros) | |
|--------|--------------------|---------------------------------|
| | Prix courants | Valeurs enchaînées ¹ |
| 2000 | 20.917 | 20.917 |
| 2001 | 21.915 | 21.279 |
| 2002 | 22.661 | 21.285 |
| 2003 | 23.181 | 21.127 |
| 2004 | 23.903 | 21.172 |
| 2005 | 24.281 | 21.035 |
| 2006 | 25.065 | 21.335 |

¹ Valeurs enchaînées: représentent la dynamique réelle (en quantité) de l'agrégat économique référée à l'année 2000.

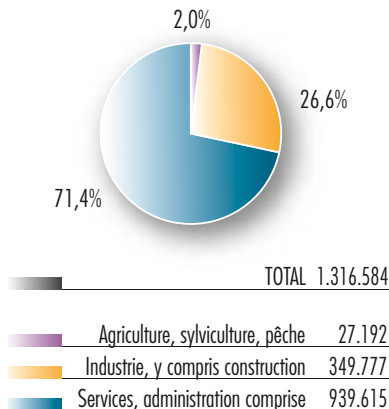
Evolution du PIB par unité de travail (euros), de 2000 au 2006

| Années | PIB/UT (euros) | |
|--------|----------------|--------------------|
| | Prix courants | Valeurs enchaînées |
| 2000 | 50.873 | 50.873 |
| 2001 | 52.401 | 50.882 |
| 2002 | 53.672 | 50.413 |
| 2003 | 54.992 | 50.119 |
| 2004 | 57.052 | 50.535 |
| 2005 | 58.492 | 50.671 |
| 2006 | 59.671 | 50.791 |

Valeur Ajoutée

En 2006 la Valeur Ajoutée (VA) aux prix de base du secteur primaire, pêche et sylviculture incluses, a diminué, par rapport à 2005, en valeur d'environ 3,1% à cause d'une baisse en termes réels. L'agriculture a contribué à la formation de la valeur ajoutée de l'économie italienne pour 2%. En termes de volume, dans les 10 dernières années, la part de la VA agricole sur le total national a baissé de 2,8% à 2,5%. Au cours de la même période, l'industrie au sens strict a vu sa part diminuer de 24,5% à 21,4%, tandis que l'administration et les autres services publics se sont stabilisés autour de 20-21%. En revanche, le secteur de la Construction est en croissance et passe de 5,3 à 5,6% comme celui du commerce, des transports et des communications qui passe de 23,0% à 24,7%, et des activités d'intermédiation financière, d'informatique, de recherche etc. qui passe de 23,9 à 25,2%. La part du secteur

VA aux prix de base par secteur (mio. euros), 2006



agricole sur l'ensemble de l'économie s'est approchée de celle des autres pays de l'Europe du Centre Septentrional; d'importantes différences persistent toutefois entre les régions: dans le Centre-Nord l'agriculture constitue 2,1% de la VA aux prix de base et

Part % de l'agriculture sur l'ensemble de l'économie, 2005

| Pays | Valeur ajoutée ¹ |
|--------------------|-----------------------------|
| Allemagne | 0,6 |
| Grèce | 4,7 |
| Espagne | 2,8 |
| France | 1,7 |
| Italie | 1,9 |
| Hongrie | 2,7 |
| Hollande | 1,7 |
| Autriche | 1,0 |
| Pologne | 2,5 |
| Finlande | 0,9 |
| Suède | 0,4 |
| Royaume-Uni | 0,4 |
| UE 25 | 1,3 |
| Bulgarie | 7,2 |
| Roumanie | 8,0 |
| USA | 0,9 |
| Japon ² | 1,4 |

¹ Valeur ajoutée brute aux prix de base.

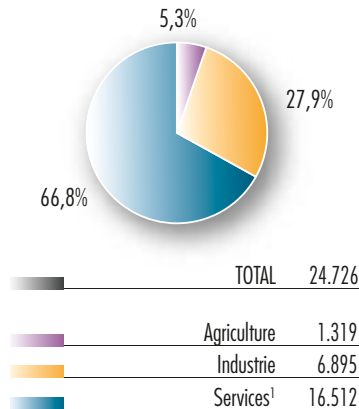
² Banque Mondiale, année 2001.

3,8% des actifs (unité travailleur homme), alors qu'au Sud ces valeurs passent respectivement à 4,6% et 8,8%.

Emploi

En 2006 la population active totale, calculée en Unités Travailleur (UT), a augmenté de 1,6%. En particulier, les activités industrielles ont enregistré une hausse de 1,3%, au sens strict; la construction et les services

UT par secteur (000 unités), 2006



ont également enregistré une hausse respectivement de 0,6% et de 1,9%. En ce qui concerne la participation des femmes au marché du travail, l'emploi féminin a augmenté plus (+2,5%) par rapport à celui des hommes (+1,5%). Dans le secteur agricole, l'emploi a enregistré une hausse de 0,6%, contrairement à la baisse qui durait depuis 2002. La baisse du travail indépendant de 0,8% et la hausse du travail salarié de 3,1% ont contribué. La part du travail autonome dans le secteur

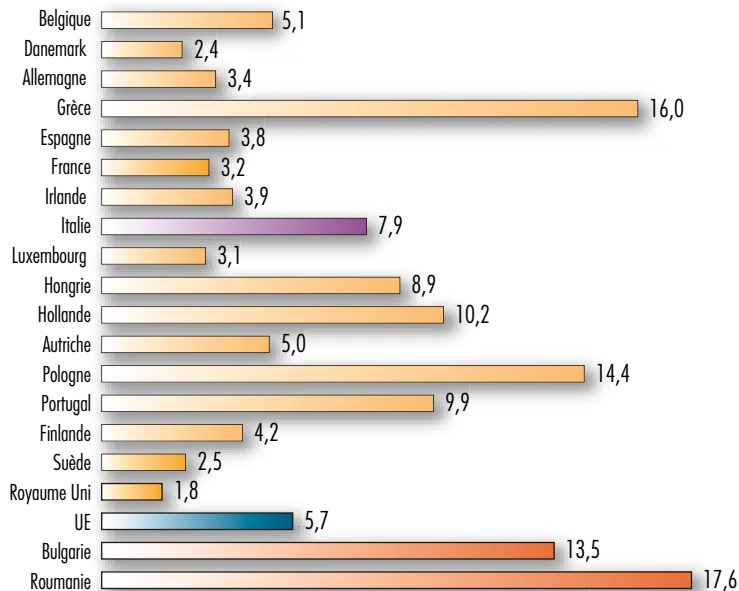
agricole sur le total du travail indépendant est de 11,6%, contre 2,9% des travailleurs salariés. 69,2% des actifs agricoles, exprimés en termes de personnes physiques, sont des hommes. 49% de la population active agricole est localisée dans le Sud, 36% au Nord et 15% au Centre. Le rapport entre main d'œuvre agricole et population a évolué rapidement au cours des dix dernières années: en 1996 on comptait 34 habitants par unité de travail agricole, en 2006 ce chiffre est monté à 45.

Population active agricole à plein temps et à mi-temps par sexe et par circonscription territoriale, 2006

| | Actifs à plein temps | | Actifs à mi-temps | |
|---------------|----------------------|-------------|-------------------|-------------|
| | 000 unités | % femmes | 000 unités | % femmes |
| Nord | 314 | 22,6 | 42 | 59,5 |
| Centre | 121 | 28,9 | 21 | 57,1 |
| Sud et Iles | 443 | 30,0 | 41 | 63,4 |
| ITALIE | 878 | 27,2 | 104 | 60,6 |

¹ Y compris l'administration et les activités assimilées.

Dotation de travail agricole dans l'UE (ULA/100 ha SAU), 2005



Source: EUROSTAT.

Part % des actifs agricoles* sur l'ensemble de l'économie, 2005

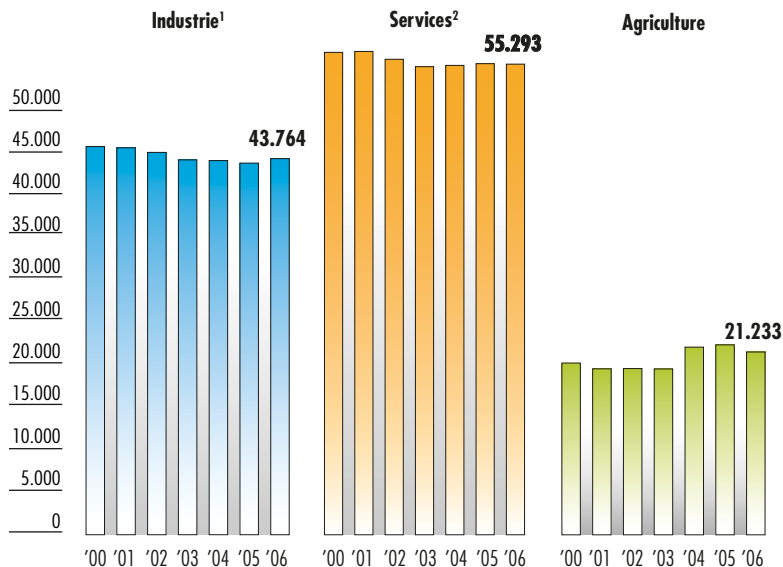
| Pays | Actifs | |
|-------------|--------|---------------------|
| | Total | femmes ¹ |
| Allemagne | 2,4 | 1,7 |
| Grèce | 12,4 | 13,8 |
| Espagne | 5,3 | 3,6 |
| France | 3,8 | 2,4 |
| Italie | 4,2 | 3,3 |
| Hongrie | 4,9 | 2,7 |
| Hollande | 3,3 | 2,2 |
| Autriche | 5,5 | 5,6 |
| Pologne | 17,4 | 16,7 |
| Finlande | 4,8 | 2,9 |
| Suède | 2,3 | 1,0 |
| Royaume Uni | 1,4 | 0,7 |
| UE 25 | 4,9 | 3,9 |
| Bulgarie | 8,9 | 6,9 |
| Roumanie | 32,3 | 33,1 |
| USA | 0,7 | - |
| Japon | 3,9 | - |

* Y compris sylviculture, chasse et pêche.

¹ Part % des femmes actives agricoles sur l'ensemble des femmes actives en économie.

Productivité

VA aux prix de base par UT et par secteur (euros)*



En 2006, la valeur ajoutée agricole, exprimée aux prix de base par unité de travail, est égale à 48,5% de la VA de l'industrie (construction incluse) et à 38,4% de la VA des services (commerce, activité hôtelière et restauration, transports, communication, intermédiation financière et autres activités professionnelles inclus).

Par rapport à 2005, en agriculture une baisse sensible de la productivité (-3,7%) a été enregistrée, en conséquence surtout d'une réduction de la valeur ajoutée, alors que dans l'industrie on a eu une augmentation de +1,2% et les services sont restés stationnaires.

* Valeurs enchaînées - année de référence 2000 - représentent la dynamique réelle (en quantité) de l'agrégat économique.

¹ Y compris le secteur de la construction.

² Administration, éducation, santé et autres services publics et sociaux exclus.

An aerial photograph of a rural landscape, showing a complex pattern of agricultural fields, roads, and small clusters of trees. The entire image is overlaid with a semi-transparent blue filter. The fields are arranged in a patchwork pattern, with some appearing darker and others lighter, possibly due to different crops or stages of growth. A prominent road or path runs horizontally across the lower third of the image. The overall scene depicts a typical agricultural sector.

SECTEUR PRIMAIRE

Structures dans l'Agriculture

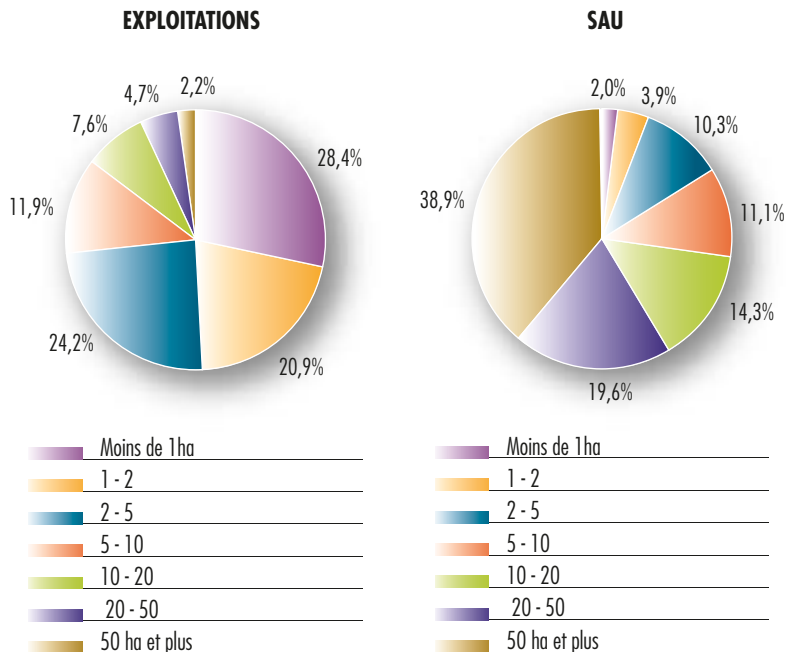
Selon les données ISTAT de la dernière enquête sur échantillon sur les structures et les productions des exploitations agricoles (SPA), en 2005, l'agriculture compte un peu plus de 1,7 millions d'unités actives qui cultivent 12,700 millions d'hectares. La superficie moyenne par exploitation s'élève donc à 7,4 hectares, soit 1,3 ha de plus (+ 21,3 %) par rapport au recensement de l'année 2000, qui s'explique par la réduction nette et progressive du nombre d'exploitations (-19,7 %) non compensée par une réduction limitée de la S.A.U. (- 2,7 %). Les données nationales peuvent être généralisées au niveau régional, même si le phénomène de diminution se manifeste avec plus ou moins d'intensité: en effet, dans le Sud, la baisse du nombre d'exploitations atteint 17,1 %, avec les Abruzzes où elle se limite à 9,2 % et la Campanie où elle grimpe à 26,7 %; le Nord

Exploitations agricoles et superficie agricole utilisée, 2005

| Régions | Exploitations | | SAU (ha) | | Sup. total |
|-------------------------|------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| | 2005 | var. % 2005/2000 | 2005 | var. % 2005/2000 | 2005 |
| Piémont | 76.495 | -27,6 | 1.029.189 | -3,6 | 1.370.757 |
| Vallée d'Aoste | 4.648 | -24,1 | 68.391 | -3,9 | 149.347 |
| Lombardie | 57.420 | -19,4 | 978.667 | -5,8 | 1.233.575 |
| Trentin-Haut-Adige | 43.917 | -17,7 | 401.078 | -3,2 | 1.000.281 |
| Vénétie | 143.024 | -19,2 | 797.571 | -6,2 | 1.094.347 |
| Frioul Vénétie Julienne | 23.837 | -27,7 | 224.521 | -5,6 | 377.962 |
| Ligurie | 23.118 | -22,9 | 49.082 | -19,4 | 135.569 |
| Emilie-Romagne | 81.476 | -21,4 | 1.029.916 | -7,6 | 1.306.010 |
| Toscane | 81.839 | -23,7 | 809.487 | -4,6 | 1.424.670 |
| Ombrie | 39.346 | -14,6 | 337.915 | -7,1 | 593.713 |
| Marches | 53.318 | -11,8 | 497.141 | -1,7 | 682.502 |
| Latium | 107.281 | -33,8 | 684.936 | -3,1 | 967.282 |
| Abruzzes | 60.910 | -9,2 | 425.179 | -0,2 | 644.520 |
| Molise | 25.034 | -13,3 | 212.608 | -0,3 | 275.038 |
| Campanie | 157.007 | -26,0 | 563.666 | -2,1 | 789.892 |
| Pouilles | 249.329 | -13,5 | 1.216.924 | -0,5 | 1.312.616 |
| Basilicate | 59.920 | -12,5 | 553.589 | 3,8 | 755.068 |
| Calabre | 122.849 | -15,7 | 514.343 | -4,8 | 762.138 |
| Sicile | 249.030 | -15,8 | 1.250.703 | -0,5 | 1.402.716 |
| Sardaigne | 68.730 | -24,9 | 1.062.940 | 4,9 | 1.525.011 |
| ITALIE | 1.728.532 | -19,7 | 12.707.846 | -2,7 | 17.803.014 |

perd 21,8% d'unités, avec 17,7% dans le Trentin-Haut-Adige et 27,7% dans le Frioul-Vénétie Julienne; le Centre, enfin, enregistre une réduction de 25%, le Latium atteignant 33,8% et les Marches seulement 11,8%. En termes de S.A.U., le cadre est plus hétérogène puisque le Midi enregistre une légère inversion de tendance avec une augmentation de 0,3% de la superficie par rapport à 2000, grâce aux 3,8% de la Basilicate et aux 4,9% de la Sardaigne, tandis que le Centre et le Nord accusent respectivement une baisse de 3,9% et 5,7%. Le morcellement de l'agriculture italienne apparaît là encore très clairement: en 2005, près de la moitié (49,3%) des exploitations ont moins de 2 hectares et ne cultivent qu'environ 6 % de la S.A.U. totale alors que 2,2% des exploitations possèdent plus de 50 hectares en concentrant toutefois près de 40%

Distribution % des exploitations et de la SAU par classes de superficie, 2005



de la S.A.U. totale. Cette caractéristique se retrouve dans toute la péninsule avec quelques nuances toutefois: dans le Nord, les exploitations de moins de 2 hectares représentent 23,3% de l'ensemble et cultivent 1,2% de la S.A.U.; dans le Centre, elles sont 23,7 % avec 1,5% de terre et dans le Sud 32,1 % avec 2,8% des hectares à disposition; la situation des grandes exploitations est inverse: dans le Nord, 3,3% des unités exploitent 4,1% de la surface cultivée; dans le Centre, 2,5% disposent de 42,3% de S.A.U.; et seulement 1,7% des exploitations du Sud ont une dotation en terre égale à 33,4 % des hectares agricoles. Au niveau régional, le morcellement le plus marqué se situe en Ligurie où les exploitations les plus petites, 53,3%, cultivent 11,3% de la S.A.U.; à l'opposé, on trouve l'Émilie-Romagne où les exploitations de moins de deux hectares ne sont que

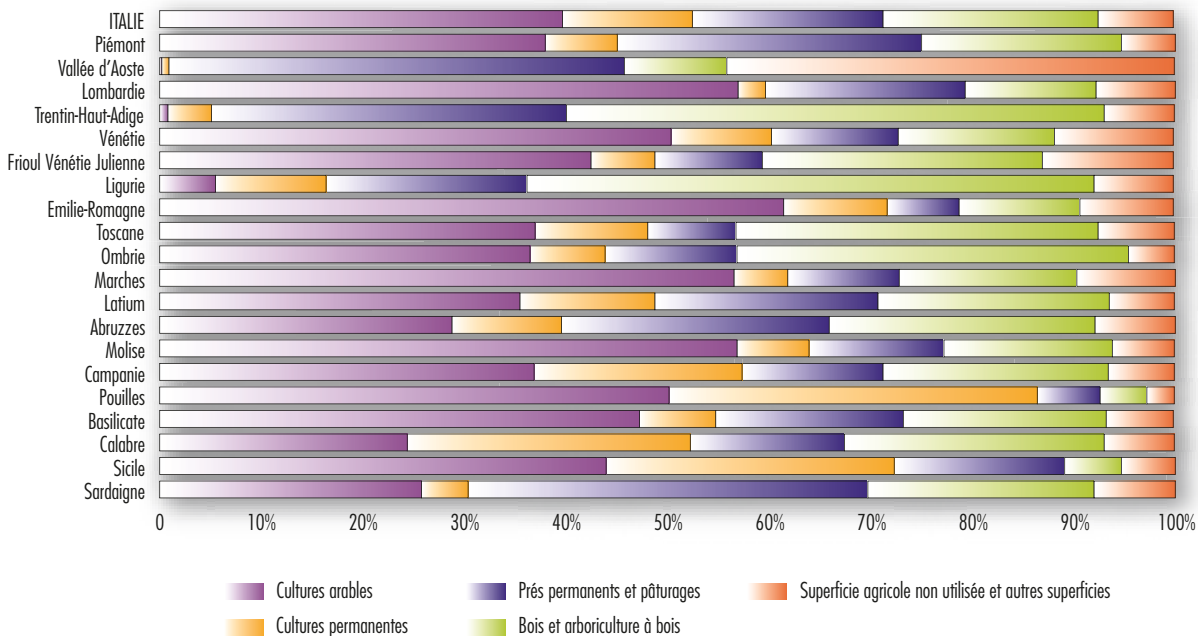
11,8% et représentent seulement 0,5% de la surface agricole régionale. À l'inverse, la Lombardie et la Sardaigne se caractérisent par la proportion la plus élevée de grandes exploitations: respectivement 8,2% et 7,7% du total régional; ces exploitations concentrent plus de 50% de la S.A.U. (54,4% et 56,1%).

La superficie totale des exploitations agricoles nationales est principalement utilisée pour les terrains à cultiver (39,7%), suivis des bois et de l'arboriculture à bois (21,2 %), des prairies permanentes et des pâturages (18,8%) et enfin pour les cultures permanentes (12,8%), tandis que les surfaces non cultivables et autres ne représentent que 7,4%. De grandes différences apparaissent, entre les régions, quant à l'utilisation du sol: dans la Vallée d'Aoste, la superficie exploitée n'est que de 55% avec une nette prépondérance de prairies et de pâturages

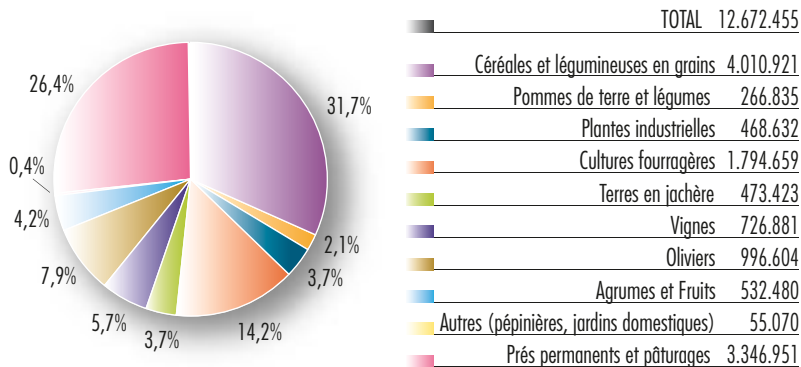
(44,9%) et un faible pourcentage de bois (10,1%); à l'inverse, dans le Piémont et en Sicile, seuls 5,3% de la terre disponible ne sont pas utilisés. La Calabre est la seule région où l'arboriculture est prédominante avec 27,9 % de la superficie totale ; la Ligurie et le Trentin-Haut-Adige se distinguent par la prépondérance des surfaces forestières qui représentent respectivement 55,9% et 53% du total alors que la Sicile se situe aux antipodes avec seulement 5,6% d'hectares recouverts de cultures de bois.

55% de la S.A.U. nationale est utilisée comme terre à cultiver, plus d'un quart pour les prairies permanentes et les pâturages (environ 3,3 millions d'hectares) et moins d'un cinquième (18%) pour les cultures permanentes de fruits (2,3 millions d'hectares). Parmi les cultures herbacées, ce sont les céréales et les légumineuses à graines, auxquelles

Superficie investie par forme d'utilisation des terrains et région % - Année 2005



Superficie investie par cultures principales % - 2005



est destiné près d'un tiers des hectares cultivés (31,7%), qui dominent, suivies des plantes sarclées de fourrage (14,2%); la somme de la surface fourragère et des prairies et pâturages montre que 40,6% de la

S.A.U. nationale est destinée à l'alimentation du bétail.

L'olivier se caractérise comme espèce arborescente nationale (7,9%), suivie de la vigne (5,7%).

Les terres en jachère représentent

3,7% de la S.A.U.

En 2005, les exploitations possédant des élevages représentent 17,5 % du total, avec de grandes disparités régionales: en effet, en Lombardie et dans la Vallée d'Aoste, environ 40 % des exploitations agricoles élèvent du bétail alors qu'elles ne sont plus que 2,3% dans les Pouilles.

C'est en Campanie que se concentre le plus grand nombre d'exploitations avec des élevages (11,4 %) alors que, dans la Vallée d'Aoste, la zootechnie italienne n'atteint que 0,6 % du total.

C'est la Lombardie qui arrive en tête des régions pour les bovins (25%) et les porcins (47,1%), la Sardaigne pour les ovins (42,9%) et les caprins (29,9%) et la Vénétie pour les lapins (47,6 %) et les volailles (27,2%).

Exploitations avec élevages et nombre de chefs par espèce de bétail, 2005

| Régions | Exploitations avec élevages | Nombre de chefs | | | | | | |
|-------------------------|--------------------------------|----------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------------|
| | | Bovins et buffles | Porcins | Ovins | Caprins | Equins | Lapins | Elevages avicoles |
| Piémont | 17.929 | 785.582 | 1.010.315 | 64.072 | 37.422 | 11.067 | 841.583 | 6.323.275 |
| Vallée d'Aoste | 1.852 | 37.209 | 25 | 2.273 | 3.240 | 71 | 631 | 1.851 |
| Lombardie | 23.521 | 1.544.937 | 4.121.299 | 82.445 | 53.575 | 15.720 | 78.936 | 33.512.132 |
| Trentin-Haut-Adige | 12.729 | 186.047 | 20.402 | 70.644 | 28.417 | 4.902 | 71.379 | 1.482.516 |
| Vénétie | 22.027 | 860.324 | 757.113 | 13.127 | 3.324 | 9.384 | 3.353.588 | 40.526.558 |
| Frioul Vénétie Julienne | 4.298 | 104.031 | 267.283 | 2.692 | 1.767 | 1.235 | 352.632 | 5.119.715 |
| Ligurie | 4.705 | 16.594 | 455 | 22.195 | 7.161 | 1.764 | 52.385 | 74.711 |
| Emilie-Romagne | 14.055 | 608.787 | 1.342.878 | 54.093 | 3.081 | 17.076 | 439.025 | 31.860.039 |
| Toscane | 13.236 | 104.582 | 217.548 | 600.432 | 10.176 | 12.347 | 182.032 | 982.481 |
| Ombrie | 10.898 | 65.311 | 233.237 | 157.719 | 7.079 | 5.138 | 108.886 | 3.815.200 |
| Marches | 16.907 | 75.631 | 111.909 | 206.367 | 6.995 | 3.667 | 319.579 | 5.256.491 |
| Latium | 25.911 | 301.324 | 48.885 | 584.733 | 30.519 | 14.063 | 364.703 | 1.680.216 |
| Abruzzes | 15.815 | 91.276 | 69.352 | 293.886 | 4.587 | 7.817 | 134.205 | 1.594.920 |
| Molise | 6.791 | 52.676 | 38.548 | 92.899 | 6.232 | 1.147 | 6.191 | 7.246.110 |
| Campanie | 34.579 | 390.841 | 100.389 | 260.546 | 53.094 | 4.365 | 144.202 | 3.471.121 |
| Pouilles | 5.717 | 160.356 | 29.102 | 196.666 | 44.645 | 5.687 | 82.156 | 1.392.227 |
| Basilicate | 12.481 | 110.717 | 62.608 | 445.541 | 111.239 | 3.853 | 284.737 | 157.199 |
| Calabre | 20.622 | 95.524 | 70.186 | 297.263 | 149.824 | 2.143 | 49.453 | 747.713 |
| Sicile | 17.073 | 330.233 | 45.932 | 545.161 | 81.021 | 8.679 | 29.890 | 2.311.659 |
| Sarداigne | 21.116 | 257.561 | 210.178 | 2.998.383 | 274.456 | 11.950 | 151.136 | 1.508.335 |
| ITALIE | 302.264 | 6.179.541 | 8.757.641 | 6.991.138 | 917.853 | 142.074 | 7.047.329 | 149.064.469 |

Le Travail dans l'Agriculture

D'après l'enquête sur la structure et les productions des exploitations agricoles de 2005, 60,2% de la main-d'œuvre totale employée dans le secteur agricole italien se concentre dans le Sud avec, en tête, les Pouilles, la Sicile et la Campagne. Entre 2003 et 2005, le nombre total de personnes qui travaillent dans l'agriculture a diminué, au niveau national, de 11,8%. Cette baisse présente une répartition très diversifiée: le Sud connaît une diminution moyenne de 15,7%, avec un pic à 26,5% en Sardaigne; le Centre enregistre des chiffres inférieurs qui se situent à 10,6% en moyenne. Dans le Nord, le nombre d'actifs, dans le secteur, est resté stable en moyenne et a même augmenté dans certaines régions: dans le Piémont (+ 7,8%), dans la Vallée d'Aoste (+ 2,5%) et en Vénétie (+ 1,3%).

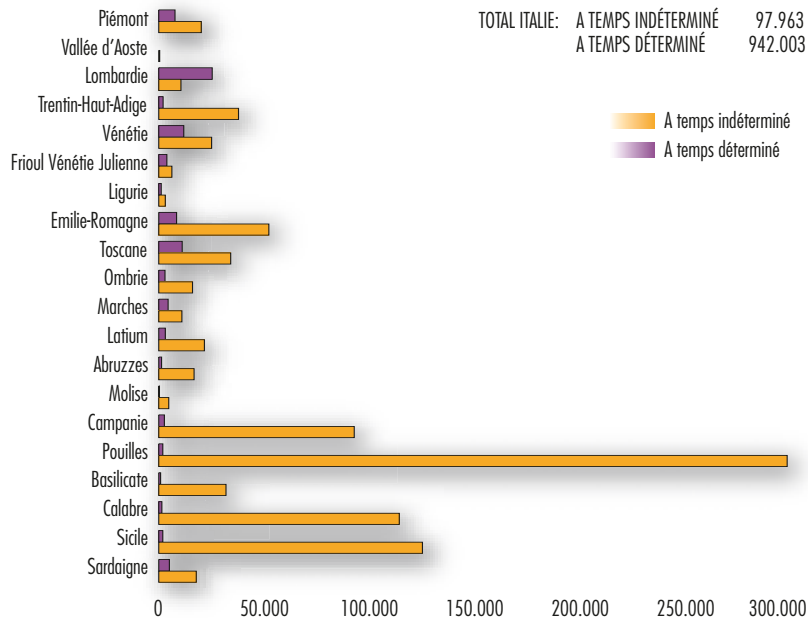
Cette diminution moyenne totale porte notamment sur la

Nombre de personnes employées en agriculture par catégorie de main d'oeuvre de l'exploitation, 2005

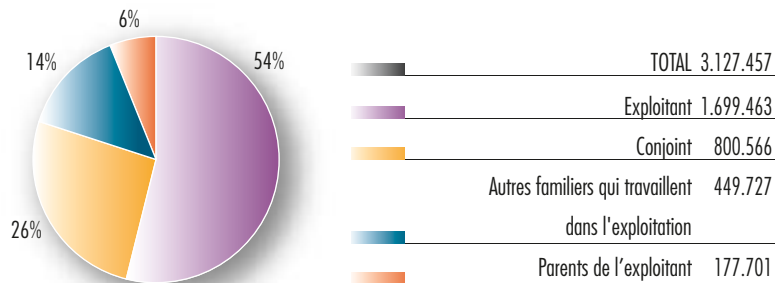
| Régions | Exploitant | Autre main d'oeuvre familiale | Autre main d'oeuvre de l'exploitation | Total général | Var. % 2005/2003 |
|-------------------------|------------------|-------------------------------|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Piémont | 73.898 | 60.222 | 28.033 | 162.153 | 7,8 |
| Vallée d'Aoste | 4.544 | 4.691 | 547 | 9.782 | 2,5 |
| Lombardie | 50.770 | 38.537 | 35.953 | 125.260 | -6,5 |
| Trentin-Haut-Adige | 43.134 | 65.811 | 40.080 | 149.025 | -2,4 |
| Vénétie | 139.467 | 120.298 | 37.023 | 296.788 | 1,3 |
| Frioul Vénétie Julienne | 22.984 | 21.323 | 10.067 | 54.374 | -3,2 |
| Ligurie | 22.818 | 18.807 | 4.374 | 45.999 | -14,3 |
| Emilie-Romagne | 79.251 | 75.034 | 60.785 | 215.070 | -5,7 |
| Toscane | 78.939 | 77.549 | 45.333 | 201.821 | -4,3 |
| Ombrie | 38.208 | 30.371 | 18.994 | 87.573 | -17,7 |
| Marches | 51.837 | 37.288 | 15.524 | 104.649 | -7,3 |
| Latium | 105.997 | 76.502 | 24.857 | 207.356 | -14,4 |
| Abruzzes | 60.435 | 63.653 | 18.077 | 142.165 | 3,9 |
| Molise | 24.907 | 24.747 | 5.030 | 54.684 | -5,8 |
| Campanie | 156.487 | 173.428 | 95.671 | 425.586 | -4,5 |
| Pouilles | 248.094 | 187.472 | 300.797 | 736.363 | -15,3 |
| Basilicate | 59.563 | 46.391 | 32.953 | 138.907 | -21,3 |
| Calabre | 122.255 | 96.764 | 115.797 | 334.816 | -22,4 |
| Sicile | 248.207 | 163.794 | 127.270 | 539.271 | -19,9 |
| Sardaigne | 67.668 | 45.314 | 22.805 | 135.787 | -26,5 |
| ITALIE | 1.699.463 | 1.427.994 | 1.039.966 | 4.167.423 | -11,8 |

main-d'œuvre familiale (- 13,2%) et sur les emplois à durée déterminée (- 10,9%). On enregistre en revanche une hausse importante du nombre d'emplois à durée indéterminée (+ 46,5%) qui s'explique probablement par l'amélioration des modalités d'obtention des informations auprès des exploitations. Dans toutes les régions, la main-d'œuvre familiale reste prépondérante dans l'ensemble de la main-d'œuvre de l'exploitation. Toutefois, la manière dont se présente cette prédominance, sur le territoire italien, varie aussi bien en termes d'intensité que de répartition entre les différentes catégories. Ce sont les Pouilles et la Sicile qui se placent aux premiers rangs du point de vue de la présence de main-d'œuvre familiale. Dans le Nord, la Vénétie enregistre les chiffres les plus élevés. Le conjoint est, après l'exploitant agricole, le premier représentant de

Employés salariés en agriculture par type d'emploi, 2005



Part de la main d'oeuvre familiale par catégorie, 2005



la main-d'œuvre familiale, avec des chiffres plus élevés dans le Sud que dans les autres régions. Quant au travail confié à des sujets qui n'appartiennent pas à la famille, le Nord se caractérise par une plus forte présence de main-d'œuvre à durée indéterminée.

La Lombardie, en particulier, représente à elle seule 26% du total national. Le travail extrafamilial saisonnier se concentre, en revanche, dans le Sud.

Marché Foncier

Le marché foncier a connu en 2005 un brusque ralentissement. Les prix moyens, au niveau national, ont été stables par rapport à l'année précédente (+ 0,1%), contrairement aux années passées caractérisées par des hausses. Au niveau territorial, la valeur de la terre a enregistré une baisse significative dans presque toutes les zones altimétriques des régions du Nord-est (- 1,3%). Le Nord-ouest et les régions méridionales ont connu de légères augmentations alors que les régions de l'Italie centrale, et notamment des collines littorales, ont enregistré une assez bonne croissance. C'est également en 2005 que s'est produite une érosion du patrimoine foncier, exprimé en termes réels, suite à une hausse du taux d'inflation (+ 1,9%) supérieure à celle des valeurs foncières (+ 0,1 %). Cette évolution est imputée à la baisse des prix des produits agricoles et à l'augmentation des coûts de production. Le

Valeurs foncières moyennes (milliers d'euros/ha), 2005

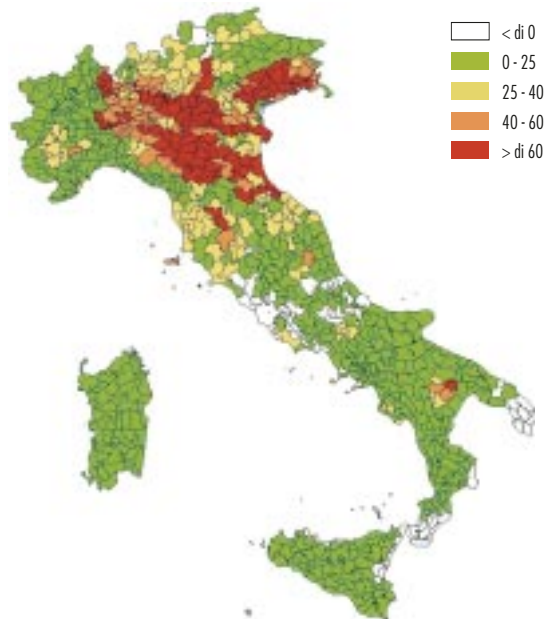
| | Zone Altimétrique | | | | | Total | Var. % 2005/2004 |
|--------------|------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|-------------|-------------|---------------------|
| | Montagne intérieure | Montagne côtière | Colline intérieure | Colline côtière | Plaine | | |
| Nord-Ouest | 5,6 | 14,2 | 18,2 | 36,4 | 32,2 | 21,7 | 1,1 |
| Nord-Est | 18,2 | - | 26,9 | 25,2 | 36,1 | 29,8 | -1,3 |
| Centre | 7,0 | 11,0 | 10,8 | 16,2 | 20,0 | 11,7 | 1,6 |
| Midi | 6,4 | 9,9 | 10,0 | 15,0 | 14,2 | 10,8 | 0,6 |
| Iles | 5,7 | 9,4 | 7,3 | 9,2 | 12,4 | 8,3 | 0,2 |
| TOTAL | 8,7 | 9,9 | 11,8 | 13,5 | 26,7 | 15,8 | 0,1 |

Source: INEA, Banque de données des valeurs foncières.

volume des échanges de terrains a également été influencé par la réforme de la PAC qui a créé un climat d'incertitude et entraîné une certaine prudence dans les négociations. Les hausses les plus importantes (plus de 60%) des prix moyens de la terre au cours des dix dernières années se sont produites dans la région centrale de la plaine du Pô, où les systèmes agricoles intensifs et spécialisés et le remarquable dynamisme de l'économie

locale conduisent à une capitalisation élevée des terrains agricoles. La région viticole du Chianti, en Toscane, a également subi de fortes augmentations, tandis que la croissance enregistrée dans certaines zones situées aux confins de la Basilicate et des Pouilles semble devoir être imputée à l'intérêt accru dont ont fait l'objet des terres quasiment marginales, aux valeurs foncières plutôt minimales. Les baisses des valeurs foncières se

Variation (%) de la valeur moyenne des terrains par région agricole entre 1995 et 2005



concentrent dans les Abruzzes, où la réduction touche surtout les terres marginales et peu fertiles des collines et des montagnes, et dans le Latium, où elle est imputable aux terrains situés sur les collines. Les régions méridionales et insulaires ont généralement subi une hausse très limitée des prix de la terre qui a conduit à une érosion du patrimoine foncier en termes réels. La diminution de la rentabilité dans le secteur agricole a influé sur le niveau des loyers des terrains, stables ou en légère baisse par rapport à 2004. C'est la nécessité de disposer de surfaces admissibles à associer aux nouveaux titres introduits avec la réforme de la PAC qui a contribué à soutenir la demande. La demande de terrains à louer, de la part des exploitations zootechniques, est également restée élevée en raison du respect des limites de la charge de bétail par hectare.

Résultats de Production

En 2006, la production agricole aux prix de base, comprenant la sylviculture et la pêche, a diminué en valeur de 1 % par rapport à 2005, résultat d'une baisse des quantités produites (- 2,4%) et d'une hausse des prix de base (+ 1,5%). Les résultats par secteur font apparaître une baisse des niveaux de production particulièrement pour les cultures herbacées (- 4,9%), une légère diminution pour l'arboriculture (- 1%), des chiffres stables pour les cultures fourragères (0,2 %) et enfin une baisse de 2,7 % de la zootechnie. Le secteur céréalier a été touché par une baisse considérable des quantités produites (- 5,5%), notamment le blé dur (- 12,1%) qui s'est ressenti du redimensionnement de la superficie cultivée suite à la réforme de la PAC et à la mise en place du régime d'aide découpée. Les productions industrielles ont également enregistré une baisse de production significative (- 3,5%), en grande partie imputable au redimen-

sionnement de la culture betteravière (- 62,3%) qui a subi elle aussi les conséquences de la réforme de l'OCM (Organisation Commune de Marché), avec une coupe de 50 % de la part du sucre italienne. La floriculture a bénéficié d'une légère reprise des cultures (+ 1,4%) accompagnée toutefois d'une diminution des prix (- 3,3%). La filière

horticole a présenté, dans l'ensemble, une baisse du niveau de production (- 1,2%), synthèse de dynamiques très disparates selon les typologies de production: augmentation des petits pois (+ 22,7%), des melons (+ 7,8%), des aubergines (+ 4,1%) et des pommes de terre (+ 1,9%) et diminution des tomates (- 11,6%), des concombres

Production et services aux prix de base par secteurs principaux, 2006

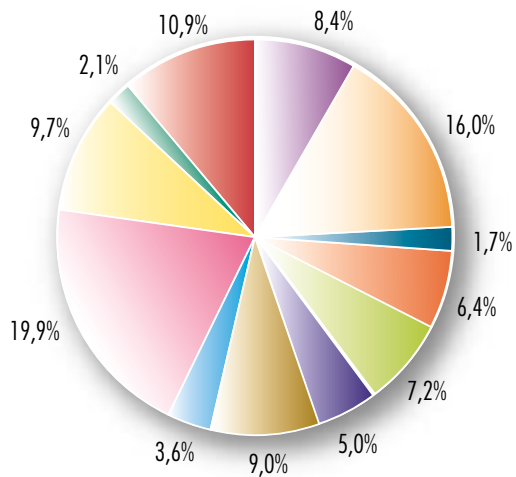
| | Italie | | Variation % 2006/05 | |
|------------------------------------|---------------|--------------|---------------------|------------|
| | mio. euros | % | quantité | prix |
| Cultures herbacées | 13.105 | 27,3 | -4,9 | 3,8 |
| Cultures arboricoles | 10.601 | 22,1 | -1,0 | -3,5 |
| Cultures fourragères | 1.578 | 3,3 | 0,2 | -0,2 |
| Elevage | 14.004 | 29,1 | -2,7 | 2,4 |
| Services annexes ¹ | 4.810 | 10,0 | -0,3 | 4,5 |
| Activités secondaires ² | 1.178 | 2,5 | 2,1 | 1,3 |
| Sylviculture | 451 | 0,9 | -4,8 | 3,9 |
| Pêche | 2.330 | 4,8 | 2,3 | 2,7 |
| TOTAL³ | 48.057 | 100,0 | -2,4 | 1,5 |

¹ Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, services annexes à l'élevage, fécondation artificielle, nouvelles installations industrielles.

² Agritourisme, transformation lait, fruits, viande et autres activités de la filière agricole.

³ Y compris les activités secondaires de type agricole exercées par d'autres filières d'activité économique.

Production agricole aux prix de base par principaux secteurs (mio. euros), 2006



| | |
|---------------------------------------|--------|
| TOTAL | 44.098 |
| Céréales et légumes secs ¹ | 3.692 |
| Légumes ² | 7.064 |
| Cultures industrielles ³ | 752 |
| Floriculture | 2.835 |
| Vignes | 3.188 |
| Oliviers | 2.191 |
| Fruits et agrumes | 3.985 |
| Cultures fourragères | 1.578 |
| Viandes | 8.781 |
| Lait | 4.299 |
| Oeufs et autres ⁴ | 923 |
| Services annexes | 4.810 |

¹ Valeur légumes secs (83 mio. euros).

² Y compris les pommes de terre (661 mio. euros) et les haricots frais (266 mio. euros).

³ Betterave à sucre (258 mio. euros), tabac (323 mio. euros), tournesol (60 mio. euros) et soja (93 mio. euros).

⁴ Dont le miel 27 mio. euros.

Principales productions végétales, 2006*

| | Quantité | | Valeur ¹ | |
|---------------------------|----------|----------------|---------------------|----------------|
| | 000 t | var. % 2006/05 | mio. euros | var. % 2006/05 |
| Blé tendre | 3.074 | -6,5 | 405 | 3,8 |
| Blé dur | 3.894 | -12,1 | 827 | -2,7 |
| Maïs hybride | 10.073 | -3,4 | 1.393 | 5,8 |
| Riz | 1.417 | -1,5 | 489 | 38,3 |
| Betteraves à sucre | 5.343 | -62,3 | 258 | -61,6 |
| Tabac | 112 | -0,5 | 323 | -2,1 |
| Soja | 543 | -1,9 | 93 | -4,9 |
| Tournesols | 307 | 6,0 | 60 | 2,2 |
| Pommes de terre | 1.788 | 1,9 | 661 | 18,6 |
| Tomates | 6.355 | -11,6 | 1.056 | -7,5 |
| Raisin de table | 1.493 | -9,4 | 594 | 1,9 |
| Raisins de cuve vendus | 3.913 | -0,2 | 804 | 1,8 |
| Vin ² (000 hl) | 21.311 | -2,0 | 1.779 | -3,0 |
| Huile ² | 542 | -8,8 | 1.972 | -19,9 |
| Pommes | 2.048 | -6,5 | 599 | -11,3 |
| Poires | 915 | -1,2 | 446 | -0,4 |
| Pêches et nectarines | 1.641 | -3,1 | 635 | 7,5 |
| Oranges | 2.358 | 4,3 | 603 | -3,0 |
| Citrons | 577 | -4,4 | 286 | -1,9 |
| Mandarines et clémentines | 642 | -0,7 | 189 | -21,3 |
| Kiwis | 453 | 9,1 | 297 | 15,3 |

* Ces données sont provisoires.

¹ Aux prix de base.

² D'après la méthodologie SEC95, le vin et l'huile produits à base de raisins et d'olives de l'exploitation sont compris dans le secteur "agriculture". La production des coopératives et de l'industrie alimentaire est exclue.

(- 6,9%), de la chicorée (- 5,4%) et des fraises (- 3%). Les légumineuses à graines sont elles en augmentation (+ 1,4%). Notons, dans l'arboriculture, la baisse de la production d'huile d'olive (- 8,8%) qui a souffert des mauvaises conditions climatiques. Les fruits ont également subi une évolution négative qui a surtout touché les productions d'abricots (- 4,8%), de nectarines (- 3,8%), de pommes (- 6,5%) et de poires (- 1,2%); des augmentations sont toutefois à signaler pour les noisettes (+ 48,9%), les kiwis (+ 9,1%) et les cerises (+ 7,4%). Dans le secteur vitivinicole, la baisse a concerné les raisins vinifiés et la production de vin (- 2%); la qualité du vin a toutefois atteint un bon niveau dans toutes les régions italiennes. La production d'agrumes a enregistré une légère croissance (+ 1%), accompagnée d'une réduction sensible des prix (- 7,4%). Forte croissance en revanche pour les productions des pépinières (+ 5,8%).

Principales productions animales, 2006 *

| | Quantité ¹ | | Valeur ² | |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | 000 t | var. % 2006/05 | mio. euros | var. % 2006/05 |
| Viande bovine | 1.440 | 0,3 | 3.390 | 1,8 |
| Viande porcine | 1.869 | -0,5 | 2.371 | 8,3 |
| Viande ovine/caprine | 66 | -1,6 | 225 | -8,7 |
| Productions avicoles | 1.230 | -11,4 | 1.644 | -7,5 |
| Viande de lapin et de gibier | 479 | -1,6 | 1.090 | 5,8 |
| Oeufs (millions de pièces) | 12.123 | -5,2 | 885 | 2,9 |
| Laît de vache ³ (000 hl.) | 104.522 | -2,6 | 3.851 | -6,4 |
| Laît ovin/caprin (000 hl.) | 5.855 | -1,3 | 448 | 7,6 |
| Miel | 119 | -4,8 | 27 | -1,3 |

* Ces données sont provisoires.

¹ Poids vif pour la viande.

² Aux prix de base.

³ Y compris le lait de buffle.

La filière zootechnique s'est caractérisée par une forte diminution de la production de viandes avicoles (- 11,4 %) qui ont continué à subir les conséquences de l'effondrement de la consommation suite à la grippe aviaire. Dans le secteur ovin-caprin, la crise provoquée par la persistance de foyers de «langue bleue» s'est poursuivie, entraînant une baisse de 1,6% de la pro-

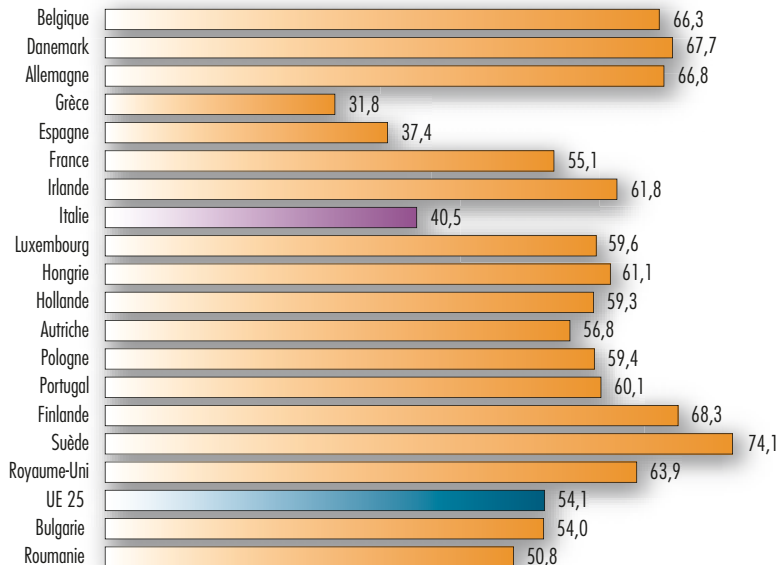
duction. Dans la sylviculture, la production de bois d'œuvre comme de bois de chauffage a globalement chuté de 4,8 %. La pêche a bénéficié d'une reprise des quantités pêchées (+ 2,1%) qui a également concerné la pêche en eaux intérieures. Relativement aux services liés à l'agriculture et à la zootechnie, les résultats sont stationnaires (- 0,3%), tandis que les activités

secondaires des exploitations agricoles (agritourisme, transformation, etc.) connaissent une reprise significative (+ 2,1%) assortie d'une augmentation des prix (+ 3,6%). Dans l'UE, l'année agricole 2006 s'est caractérisée par une diminution du volume de production d'environ 1,6 %, compensée par une hausse des prix à la production de près de 1,8 %. La réduction des quantités produites a surtout touché les cultures végétales (- 2,7%) et, dans une moindre mesure, la zootechnie (- 0,6%). Dans la filière des cultures végétales, la baisse a particulièrement affecté la betterave à sucre (- 17,8%), l'huile d'olive (- 12,7%), les céréales (- 5,6%) et les légumes (- 2,6%) alors que la production de fruits a augmenté (+ 3,6%). La zootechnie a subi une réduction plus marquée dans la filière avicole (- 4,3%) et les œufs (- 2,3%) tandis que les viandes de bœuf et de porc ont enregistré une légère reprise (+ 0,7 %).

*Production agricole aux prix de base
et consommations intermédiaires
dans les pays de l'UE, 2005 (%)*

| | Production | Consommations intermédiaires |
|--------------------------|-------------------|---|
| Belgique | 2,1 | 2,6 |
| Danemark | 2,5 | 3,1 |
| Allemagne | 12,4 | 15,3 |
| Grèce | 4,0 | 2,3 |
| Espagne | 12,8 | 8,8 |
| France | 20,3 | 20,7 |
| Irlande | 1,8 | 2,1 |
| Italie | 14,2 | 10,6 |
| Luxembourg | 0,1 | 0,1 |
| Hongrie | 2,0 | 2,2 |
| Hollande | 6,7 | 7,4 |
| Autriche | 1,8 | 1,8 |
| Pologne | 4,8 | 5,3 |
| Portugal | 2,1 | 2,3 |
| Finlande | 1,4 | 1,7 |
| Suède | 1,4 | 1,9 |
| Royaume-Uni | 6,6 | 7,9 |
| UE 25 (mio. euro) | 311.569 | 168.460 |
| Bulgarie (mio. euros) | 3.356 | 1.812 |
| Roumanie (mio. euros) | 12.853 | 6.530 |

% Consommations intermédiaires/Production



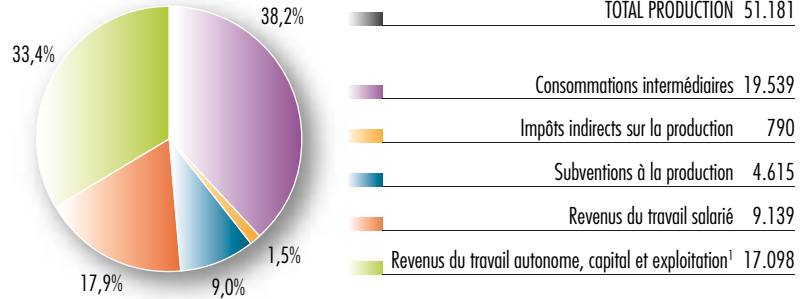
Revenu Agricole

En 2006, les consommations intermédiaires (semences, engrais, aliments pour animaux, énergie, services, etc.) constituaient 38,2% de la production agricole totale, subventions à la production et impôts indirects inclus.

Les salaires représentaient 17,9% du total.

La rémunération du travail autonome (cultivateurs, aide familiale, exploitants etc.), du capital et de l'exploitation, y compris les amortissements, atteignait 33,4%. Les subventions et aides accordées par l'Etat, les Administrations centrales et l'UE représentaient environ 9%.

Répartition de la valeur de la production agricole, 2006*



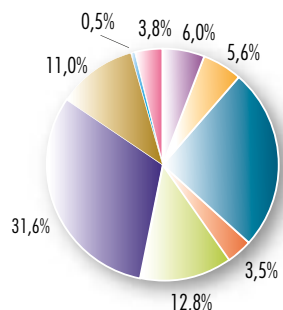
* Pêche et sylviculture incluses.

¹ Y compris les amortissements.

Consommations Intermédiaires

En 2006 les dépenses en consommations intermédiaires agricoles, pêche et sylviculture incluses, ont augmenté de 2,1% en valeur, à la suite d'une baisse des quantités employées (-1,4%) et d'une hausse sensible des prix (+3,5%). A l'exception des semences (+1%), la baisse des quantités employées a concerné presque tout le matériel technique. Des baisses surtout pour les produits phytosanitaires (-6,1%), les aliments pour animaux, les dépenses pour le bétail (-2%) et pour les services et les autres biens liés à l'activité agricole (-1,5%) ont été enregistrées. Ces données confirment l'orientation des agriculteurs vers la réduction des coûts de production et l'utilisation de pratiques agronomiques écopatibles. Environ un tiers de la dépense pour les consommations intermédiaires résulte des services et des biens liés, alors qu'environ un quart doit être attribué aux aliments pour animaux et aux dé-

Consommations intermédiaires en agriculture, sylviculture et pêche (mio. euros), 2006



| | |
|---------------------------------------|--------|
| TOTAL | 19.539 |
| Engrais | 1.167 |
| Semences | 1.098 |
| Aliments pour animaux ¹ | 4.926 |
| Pesticides | 683 |
| Energie | 2.507 |
| Autres biens et services ² | 6.184 |
| Réemplois | 2.149 |
| Total sylviculture | 89 |
| Total pêche | 736 |

¹ Y compris les autres dépenses pour le bétail.

² Dépenses générales, services d'intermédiation financière, activités de conseil, eau, transports, cotisations associatives, entretiens, etc.

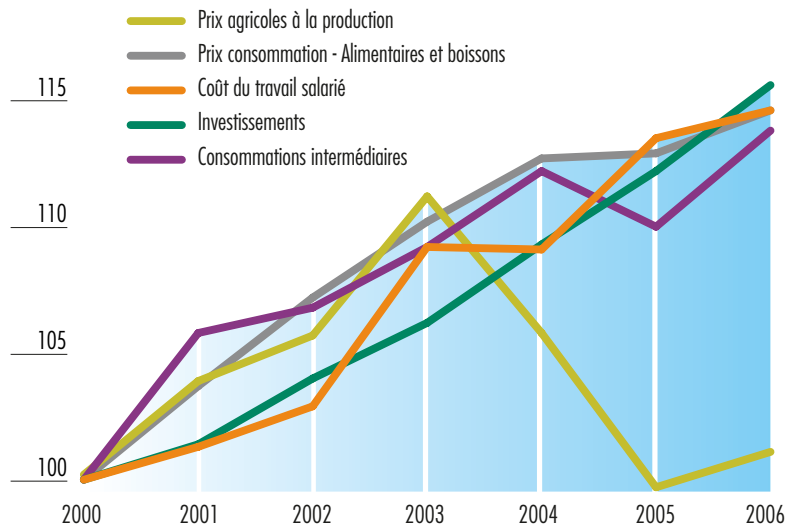
penses pour le bétail. Les consommations intermédiaires pour les activités forestières baissent (-4,1%), alors que celles de la pêche et de l'aquaculture enregistrent une hausse (+1,2%). La hausse des prix de l'énergie motrice (+10,1%), en particulier des prix de

l'énergie électrique (+14%), continue rapidement; l'augmentation des prix des phytosanitaires (+9,3%) et des engrais (+3,5%) est également élevée; plus contenue l'augmentation des prix des réemplois (+2,9%) et des aliments pour animaux (+1%).

Prix et Coûts

En 2006, les prix des consommations intermédiaires agricoles ont augmenté en moyenne de 3,5%, alors que ceux des investissements ont augmenté d'environ 3%. Le coût du travail salarié a augmenté d'environ 1%, également suite à la croissance de l'input de travail salarié dans le secteur (+3,1%). En moyenne, les prix à la production pour les produits agricoles et les services ont présenté une hausse de 1,4%, qui suit la baisse sensible de 2005 (-5,7%). Des hausses des prix plus significatives sont signalées dans les secteurs céréaliers et horticoles, (+2%), après l'écroulement des cotations des années précédentes. Une forte croissance (+16,5%) a été enregistrée pour les pommes de terre. Une augmentation des cotations a été signalée également dans le secteur zootechnique (+4,3%), surtout pour les oeufs (+8,5%) et les viandes. L'évolution de la raison d'échange de l'agricultu-

Indices (base 2000 = 100)



re, mesurée par le rapport entre l'indice des prix à la production et le rapport des consommations intermé-

diaires, a présenté encore une détérioration (-2%), en ligne avec les années précédentes.

Crédit à l'Agriculture

En 2006, la croissance des emplois bancaires pour le secteur agricole a été de 7,3%, par rapport à l'année précédente, moins élevée que la croissance enregistrée pour l'ensemble des activités économiques (12%). Cette croissance a concerné de manière uniforme tous les territoires géographiques de notre pays. Le rapport entre tous les emplois et la production agricole est monté de 67,5% à 73,1%. Le procédé de re-composition de la structure financière des entreprises vers les fonds à plus longue échéance a continué: les emplois à moyen et long terme sont augmentés de 69% à 70% du total des emplois, en enregistrant une croissance de 8,8% face à 3,8% pour le court terme.

Les prêts concédés pour les investissements concernant les constructions et les bâtiments ruraux ont subi une baisse d'environ 4%, contrairement à la forte croissance

Financements bancaires pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche *

| | Total mio. euros | Court terme % | Moyen et long terme % | % sur production ¹ |
|------|---------------------|------------------|--------------------------|-------------------------------|
| 2002 | 24.991 | 35,0 | 65,0 | 51,6 |
| 2003 | 27.726 | 32,8 | 67,2 | 56,3 |
| 2004 | 29.943 | 32,1 | 67,9 | 58,2 |
| 2005 | 31.831 | 31,0 | 69,0 | 67,5 |
| 2006 | 34.148 | 30,0 | 70,0 | 73,1 |

* Les données se réfèrent au montant total des financements bancaires et non seulement aux montants des opérations classifiées comme « crédit agricole ».

¹ Production, aux prix de base.

Source: Observatoire Banques et Entreprises - ABI.

Financements au delà du court terme à l'agriculture (affectations en mio. euros), 2006

| Financements | Total | Var. % 2006/05 | Part crédit facilité/total % |
|---------------------------------------|--------------|----------------|------------------------------|
| Machines et outillage | 1.827 | 7,2 | 18,7 |
| Achat immobiliers ruraux ¹ | 677 | -1,3 | 7,8 |
| Constructions et bâtiments ruraux | 2.845 | -4,1 | 0,4 |
| EN TOTAL | 5.349 | -0,1 | 7,6 |

¹ Terrains agricoles inclus.

Source: Banca d'Italia.

de 2005; la baisse pour l'acquisition de terrains et d'autres immobilisations ruraux (-1,3%) a continué; à

l'inverse, l'acquisition de machines et d'outillages est en reprise (+7,2%).

Investissements

En 2006, les investissements fixes bruts dans l'agriculture ont enregistré une légère reprise (+0,6%) qui n'a que partiellement compensé la baisse de 2005 (- 2,4%). L'incidence des investissements agricoles sur l'ensemble de l'économie reste stable au cours de ces dernières années (autour de 4%). Le stock de capital net, en termes réels, a augmenté, dans l'agriculture, de 0,7 %, soit un ralentissement par rapport à 2005 (+ 1%).

Les dépenses pour l'achat de machines et d'équipements constituent environ 56% de la dépense globale consacrée aux investissements dans le secteur. Les investissements agricoles dans les technologies de l'information et de la communication représentent une part assez restreinte même s'ils affichent une dynamique croissante (+ 9,1% en 2005 et + 6,2% en 2006).

Evolution des investissements fixes bruts agricoles

| | Valeurs courantes mio. euros | Valeurs enchaînées* mio. euros | % su ¹ | |
|------|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------|-------------|
| | | | tot. invest. | VA agricole |
| 2000 | 9.670 | 9.670 | 4,0 | 32,5 |
| 2001 | 9.657 | 9.527 | 3,8 | 32,8 |
| 2002 | 10.559 | 10.154 | 3,9 | 36,1 |
| 2003 | 11.144 | 10.496 | 4,1 | 39,2 |
| 2004 | 12.257 | 11.209 | 4,3 | 37,0 |
| 2005 | 12.340 | 10.938 | 4,3 | 37,8 |
| 2006 | 12.728 | 11.004 | 4,2 | 39,3 |

* Valeurs enchaînées : elles expriment la dynamique réelle (en quantité) de l'agrégat économique en référence à l'année 2000.

¹ Part sur les valeurs enchaînées; VA agriculture aux prix de base.

Investissements fixes bruts: rapports caractéristiques par secteurs principaux 2006 *

| | Agriculture | Industrie | Services | Total |
|--|-------------|-----------|----------|--------|
| Investissements par actif agricole | | | | |
| euros | 8.300 | 10.700 | 10.800 | 10.600 |
| % | 82,5 | 95,6 | 103,3 | 100,0 |
| Var. % 2006/05 | 0,0 | 0,9 | 0,9 | 1,0 |
| Stock net de capital par actif agricole | | | | |
| 000 euros | 119,7 | 112,1 | 184,6 | 161,0 |
| % | 74,3 | 69,6 | 114,7 | 100,0 |
| Var. % 2006/05 | 7,6 | 1,6 | -1,2 | -0,2 |

* Valeurs enchaînées, année de référence 2000. Les services comprennent les investissements résidentiels.

Résultats de la Production selon le RICA

Le RICA a été institué aux termes du règlement CEE 79/65 dans le but de collecter, en adoptant la même méthodologie dans tous les pays membres, les données comptables des exploitations afin de déterminer le revenu et d'analyser les résultats de la gestion des exploitations agricoles. À compter de 2004, le nombre total d'exploitations du RICA de l'UE de 25 membres s'élève à environ 81 000 unités, sélectionnées parmi les exploitations professionnelles, c'est-à-dire orientées vers le

marché. Dans chaque exploitation, les données relatives à près de 1 000 variables physiques, structurelles, économiques et comptables sont enregistrées et les informations relatives à l'accès et à l'utilisation des mesures de la PAC sont collectées. Les données recueillies permettent en outre d'effectuer la classification de chaque exploitation par typologie de production (OTE: orientation technico-économique) et par taille économique (UDE: unité de dimension européenne): ces mêmes para-

mètres sont utilisés pour la classification des exploitations enregistrées durant les recensements; cela permet de comparer les données de l'échantillon avec l'univers de référence.

Suite à divers accords institutionnels entre le MIPAAF (Ministère des politiques agricoles, alimentaires et forestières), l'ISTAT (Institut national de la statistique), les Régions et l'INEA, les deux enquêtes économiques sur l'agriculture (RICA et REA) ont été réunies à partir de

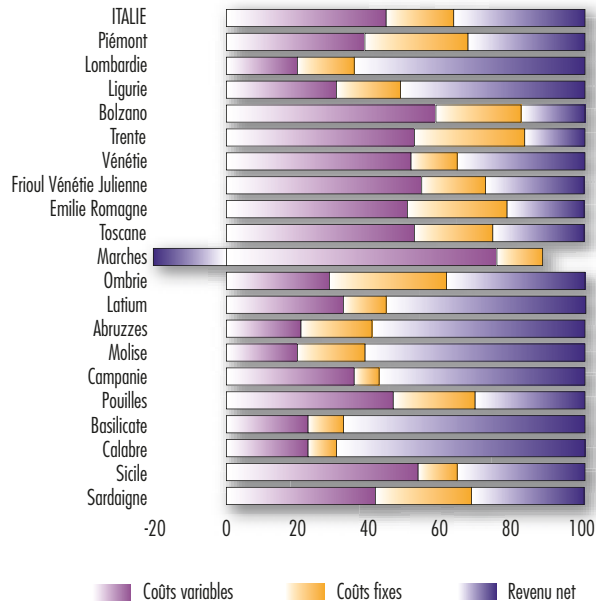
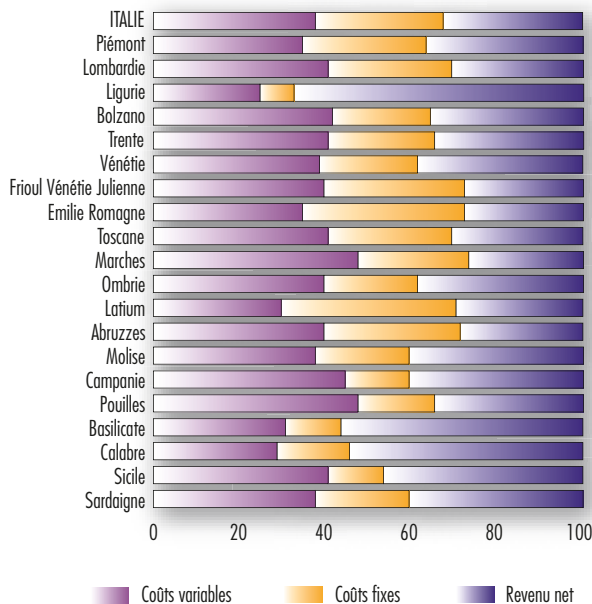
Italie : résultats par OTE - Moyenne des exploitations 2004

| | SAU ha | UT | UTF | PBC euros | Subventions euros | Coûts variables euros | Coûts fixes euros | Revenu net euros |
|------------------|-----------|------|------|--------------|----------------------|--------------------------|----------------------|---------------------|
| Cultures arables | 18,7 | 1,04 | 0,93 | 34.697 | 8.542 | 13.442 | 10.546 | 11.003 |
| Horticulture | 3,5 | 2,40 | 1,57 | 91.926 | 1.190 | 41.379 | 17.522 | 33.244 |
| Arboriculture | 7,3 | 1,27 | 0,97 | 37.557 | 2.732 | 12.313 | 10.350 | 14.941 |
| Culture herbacée | 31,1 | 1,81 | 1,71 | 106.841 | 10.118 | 61.179 | 21.945 | 43.000 |
| Granivore | 14,9 | 2,46 | 2,18 | 400.280 | 7.311 | 223.871 | 46.584 | 140.112 |

Source: RICA - INEA.

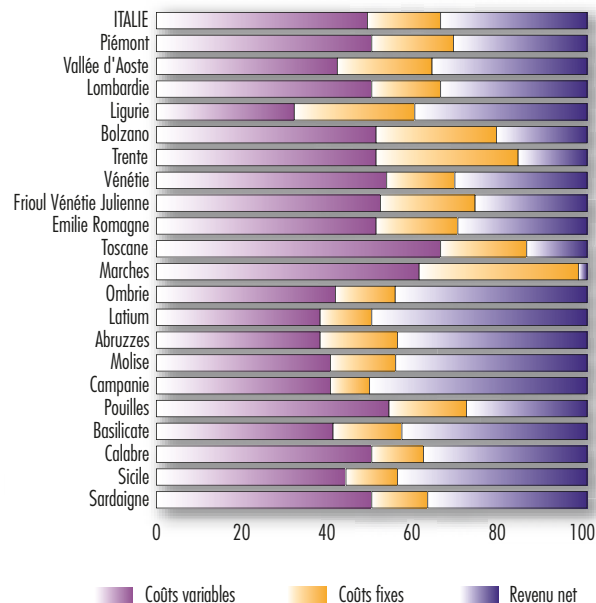
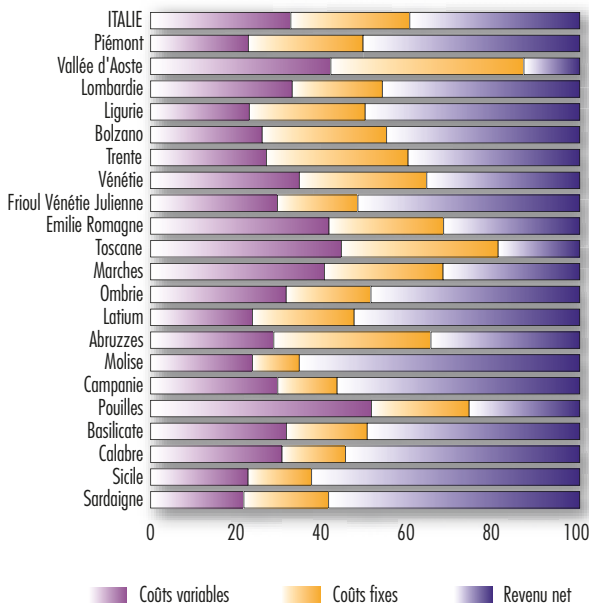
*Exploitations spécialisées dans les cultures arables:
composition % de la PBC moyenne, 2004*

*Exploitations spécialisées dans l'horticulture,
composition de la PBC moyenne en pourcentage, 2004*



*Exploitations spécialisées dans l'arboriculture,
composition de la PBC moyenne en pourcentage, 2004*

*Exploitations spécialisées dans l'élevage des herbivores,
composition de la PBC moyenne en pourcentage, 2004*



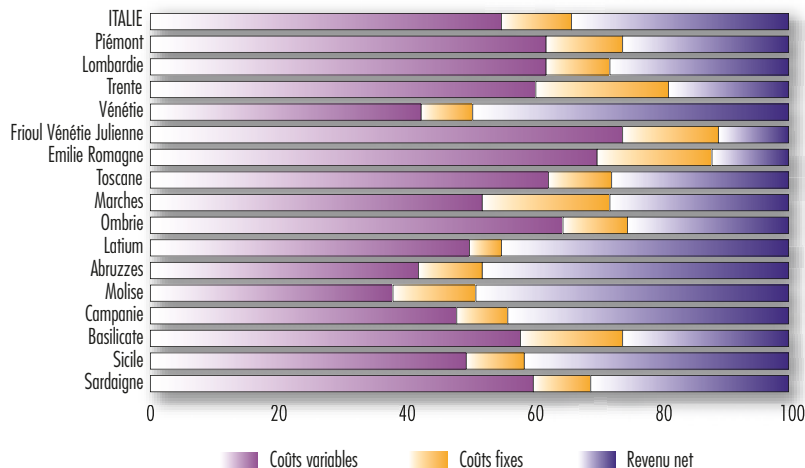
l'année 2003. Cela a conduit à un renouvellement radical de l'échantillon RICA, extrait selon des critères probabilistes à partir de l'univers des exploitations agricoles défini par le recensement ISTAT de 2000.

Un aperçu des élaborations des données RICA relatives à l'année comptable 2004 est présenté ci-dessous ; rappelons, en vue d'une utilisation correcte de la donnée statistique, que seules les informations relatives aux régions où la taille de l'échantillon pour le pôle OTE est au moins supérieure à 10 unités sont publiées.

RICA Europe

L'hétérogénéité de l'agriculture communautaire se reflète dans les données RICA qui font apparaître, entre les pays membres, des différences substantielles de productivité

Exploitations spécialisées dans l'élevage des granivores, composition de la PBC moyenne en pourcentage, 2004



et de revenu, imputables non seulement à une dotation variable en terre et en travail, mais aussi à une gestion plus ou moins efficace. Les nouveaux pays membres, depuis 2004,

ainsi que le Portugal, enregistrent des résultats nettement inférieurs à la moyenne communautaire alors que les pays de l'UE de 15 membres présentent des comportements diffé-

rents selon le secteur. Dans la branche de la floriculture, les données confirment la forte vocation des exploitations hollandaises qui affichent les meilleurs résultats en termes de productivité, de la terre comme du travail, mais ces performances doivent être ramenées à de justes proportions en termes de rentabilité, particulièrement pour le facteur humain. Ces résultats s'expliquent par une superficie spécialisée deux fois plus étendue que la moyenne (5,5 ha contre 2,6) et par une dotation en travail équivalente à celle des autres pays (0,7 UT/ha) mais fortement déséquilibrée sur le travail salarié qui représente 71,2 % des UT contre une moyenne de 55,7%. Les exploitations espagnoles se caractérisent par un comportement opposé: elle allie à une productivité inférieure à la moyenne une rentabilité élevée des deux facteurs qui, dans le cas du travail, est même

supérieure à la valeur de la production. Ce résultat est possible grâce au poids réduit des coûts totaux sur la productivité du travail (notamment en vertu de la part réduite des coûts d'amortissement: 2,9% contre 9,3%): près de la moitié de la PB devient ainsi un revenu deux fois plus élevé que la moyenne communautaire disponible pour les travailleurs familiaux qui représentent 41,6% des unités employées dans les exploitations. Les exploitations italiennes se distinguent par la rentabilité du travail et surtout de la terre, plus de deux fois supérieure à la moyenne ; ces résultats sont à attribuer à une moindre disponibilité à la fois de superficie spécialisée (2,6 ha) et de travail (0,6 UT/ha, dont 66 % de main-d'œuvre familiale). Dans le secteur vitivinicole, c'est la France qui se distingue : ses exploitations spécialisées obtiennent d'excellents résultats en termes de pro-

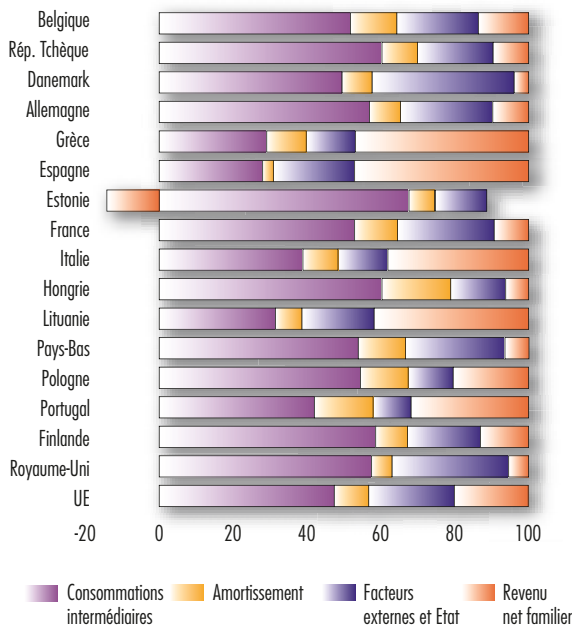
ductivité et de revenu, en particulier pour ce qui est du facteur travail dont la rentabilité est supérieure de 73% à la moyenne, grâce, aussi, à une dotation en travail inférieure (0,12 UT/ha contre 0,14), dont la moitié est représentée par la main-d'œuvre familiale. L'incidence plus élevée du travail salarié détermine également une part plus importante sur la PB des coûts liés à la rémunération (27,6% contre une moyenne de 21,2%). L'Espagne, en termes de production et de revenu, parvient à des résultats nettement inférieurs à la moyenne, avec une extension de la superficie viticole largement supérieure à la moyenne européenne, 11,6 hectares, et une dotation en travail égale à la moitié de la disponibilité moyenne (0,07 UT/ha). Les exploitations italiennes affichent des résultats proches la moyenne communautaire, avec une efficacité du travail basse due à un emploi de

Exploitations spécialisées en horticulture: moyennes des exploitations (euros), 2004

| | PB/UT | RN/UTF | PB/ha | RN/ha |
|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Belgique | 71.191 | 19.602 | 48.514 | 6.592 |
| Rép. Tchèque | 21.852 | 6.558 | 4.709 | 451 |
| Danemark | 88.150 | 20.843 | 56.172 | 2.201 |
| Allemagne | 59.591 | 17.471 | 68.615 | 6.674 |
| Grèce | 21.578 | 16.653 | 20.384 | 9.566 |
| Espagne | 35.397 | 40.027 | 21.060 | 9.914 |
| Estonie | 17.405 | -12.521 | 7.583 | -1.150 |
| France | 53.406 | 14.240 | 30.798 | 2.863 |
| Italie | 43.270 | 24.918 | 35.644 | 13.595 |
| Hongrie | 14.946 | 1.632 | 4.738 | 294 |
| Lituanie | 9.389 | 8.341 | 2.362 | 987 |
| Pays-Bas | 104.549 | 23.419 | 76.242 | 4.920 |
| Pologne | 15.782 | 6.010 | 19.033 | 3.892 |
| Portugal | 14.637 | 5.409 | 6.881 | 2.191 |
| Finlande | 58.846 | 15.439 | 62.564 | 8.122 |
| Royaume-Uni | 62.482 | 21.198 | 36.927 | 2.008 |
| UE | 45.115 | 20.414 | 31.880 | 6.391 |

Source: élaboration sur données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

Exploitations spécialisées en horticulture: composition de la PB moyenne en pourcentage, 2004



main-d'œuvre supérieur (0,20 UT/ha) en partie compensée par le facteur terre grâce à une extension réduite du vignoble (4,9 ha). Les performances des exploitations oléicoles spécialisées, selon les données RICA, apparaissent très disparates; chaque pays semble en effet caractérisé par une oléiculture spécifique, variable sur le plan de la dotation, de la productivité et de la rentabilité des facteurs et de la structure des coûts. Les exploitations chypriotes et portugaises ont en commun des valeurs médiocres pour les quatre indicateurs alors même qu'elles sont très dissemblables en termes de structure de production et de dotation en travail. Dans tous les pays, c'est la main-d'œuvre familiale qui prévaut puisqu'elle représente en moyenne plus des trois-quarts du travail (79,4%), avec un minimum dans les exploitations espagnoles (74,5%) et italiennes (75,4%) et un

maximum dans les exploitations chypriotes (89,9%), portugaises (86,4%) et grecques (88,5%). Les exploitations espagnoles affichent des résultats proches la moyenne, même si elles apparaissent plus efficaces en termes d'incidence des coûts globaux grâce, aussi, à la part réduite affectée aux investissements (5,2% contre 8,9%). Les exploitations italiennes l'emportent en termes de productivité et de rentabilité des facteurs: elles disposent de 7 hectares, dont 5,3 d'oliveraies, et emploient 0,15 UT/ha. L'arboriculture fruitière (qui comprend les arbres fruitiers, les agrumes, les fruits en coque et les petits fruits, à l'exclusion des fraises, et les pépinières) présente une grande disparité où les pays d'Europe du Nord occupent les premières places avec des indices de productivité plus de deux fois plus élevés que la moyenne (Pays-Bas, Belgique, Danemark et

Royaume-Uni) mais des rentabilités moins élevées à cause de la part de PB très importante pour la consommation intermédiaire, la rémunération des facteurs externes (y compris le travail salarié) et les impôts et taxes. Parmi les pays méditerranéens, l'Italie se distingue par les bons résultats de tous les indices, notamment pour ce qui est de la rentabilité du travail et plus encore de la terre. Ces performances des exploitations italiennes peuvent s'expliquer par une extension plus limitée (5,8 ha contre 7,8 ha), par la dotation en travail proche de la moyenne (0,2 UT/ha) mais plus déséquilibrée sur la main-d'œuvre familiale, qui représente 79 % du total, alors que la moyenne s'élève à 68%, et par une gestion plus efficace qui permet de n'employer que la moitié (50,7 %) de la PB pour couvrir les coûts de l'exploitation. Les exploitations espagnoles et grecques

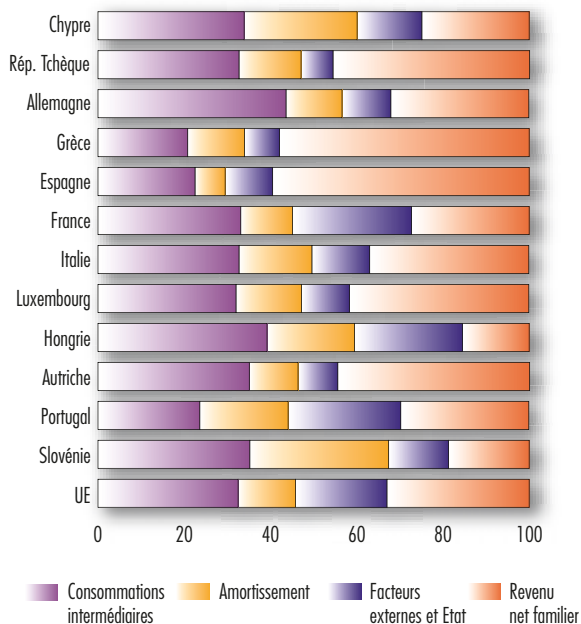
Exploitations spécialisées en viticulture: moyennes des exploitations (euros), 2004

| | PB/UL | RN/UTF | PB/ha | RN/ha |
|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Chypre | 12.173 | 3.620 | 2.877 | 715 |
| Rép. Tchèque | 28.469 | 15.675 | 3.591 | 1.636 |
| Allemagne | 48.310 | 20.545 | 9.595 | 3.073 |
| Grèce | 16.532 | 11.534 | 5.308 | 3.075 |
| Espagne | 22.198 | 16.812 | 1.659 | 987 |
| France | 65.765 | 35.895 | 7.930 | 2.162 |
| Italie | 33.661 | 16.582 | 6.713 | 2.478 |
| Luxembourg | 67.810 | 45.417 | 14.948 | 6.225 |
| Hongrie | 15.214 | 6.421 | 4.193 | 651 |
| Autriche | 52.927 | 29.238 | 9.010 | 4.007 |
| Portugal | 11.825 | 5.448 | 2.673 | 795 |
| Slovénie | 9.364 | 1.888 | 4.548 | 852 |
| UE | 40.276 | 20.283 | 5.716 | 1.888 |

Source: élaboration sur données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

apparaissent, dans l'absolu, les plus efficaces en termes de coûts de production qui n'absorbent que 45% environ de la PB. Entre le Centre-Nord et le Sud de l'Europe, la dotation des facteurs affiche des différences: dans le Nord, les exploita-

Exploitations spécialisées en viticulture: composition de la PB moyenne en pourcentage, 2004



Exploitations spécialisées en oléiculture: moyennes des exploitations (euros), 2004

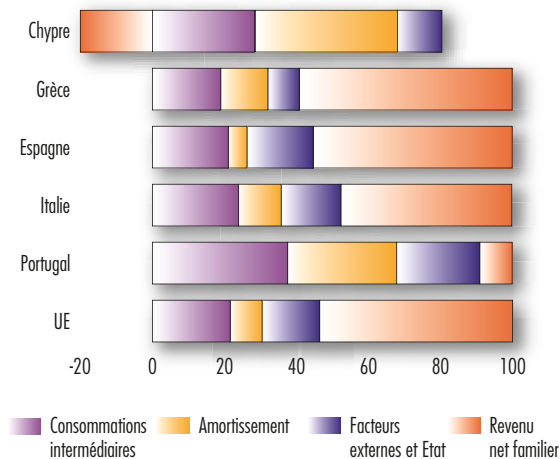
| | PB/UT | RN/UTF | PB/ha | RN/ha |
|----------|--------|--------|-------|-------|
| Chypre | 6.626 | -2.282 | 2.242 | -694 |
| Grèce | 10.284 | 6.864 | 2.887 | 1.705 |
| Espagne | 16.517 | 12.272 | 2.091 | 1.157 |
| Italie | 22.022 | 13.885 | 2.831 | 1.345 |
| Portugal | 9.485 | 989 | 368 | 33 |
| UE | 15.455 | 10.424 | 2.306 | 1.235 |

Source: élaboration sur données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

tions d'arboriculture fruitière spécialisées présentent une plus grande extension (12 hectares en Autriche et aux Pays-Bas, 18,4 en Hongrie, 22 au Danemark et en Allemagne, 27,2 en France et 41,7 au Royaume-Uni) et recourent plus massivement au travail salarié (plus de 62 % dans les exploitations belges, françaises, hongroises et anglaises); en Europe du Sud, les exploitations sont plus petites (8 hectares en Es-

pagne, 6,7 au Portugal, 5,8 en Italie et 3,4 en Grèce) et c'est la main-d'œuvre familiale qui prévaut: 80%

Exploitations spécialisées en oléiculture: composition de la PB moyenne en pourcentage, 2004



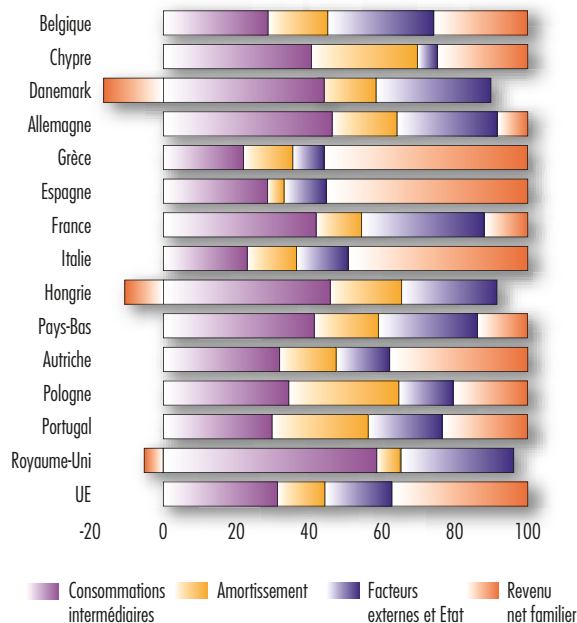
en Espagne, en Italie, en Grèce et au Portugal et jusqu'à 95,6% à Chypre.

*Exploitations spécialisées en arboriculture fruitière:
moyennes des exploitations (euros), 2004*

| | PB/UT | RN/UTF | PB/ha | RN/ha |
|-------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| Belgique | 57.415 | 39.113 | 12.395 | 3.192 |
| Chypre | 9.193 | 2.382 | 5.253 | 1.301 |
| Danemark | 58.871 | -15.212 | 2.806 | -448 |
| Allemagne | 39.132 | 6.862 | 5.870 | 493 |
| Grèce | 17.554 | 12.389 | 5.886 | 3.287 |
| Espagne | 22.765 | 16.163 | 3.507 | 1.940 |
| France | 42.435 | 15.601 | 6.773 | 812 |
| Italie | 31.136 | 19.435 | 6.657 | 3.281 |
| Hongrie | 14.968 | -4.646 | 1.615 | -166 |
| Pays-Bas | 65.956 | 19.930 | 14.830 | 2.034 |
| Autriche | 36.013 | 21.287 | 7.113 | 2.699 |
| Pologne | 8.324 | 2.715 | 2.505 | 512 |
| Portugal | 11.570 | 3.349 | 2.290 | 536 |
| Royaume-Uni | 50.771 | -10.731 | 7.566 | -336 |
| UE | 24.711 | 13.474 | 4.815 | 1.794 |

Source: élaboration sur données UE-RICA, Commission Européenne, DG-AGRI.

*Exploitations spécialisées en arboriculture fruitière:
composition de la PB moyenne en pourcentage, 2004*





FILIERE AGRO-INDUSTRIELLE

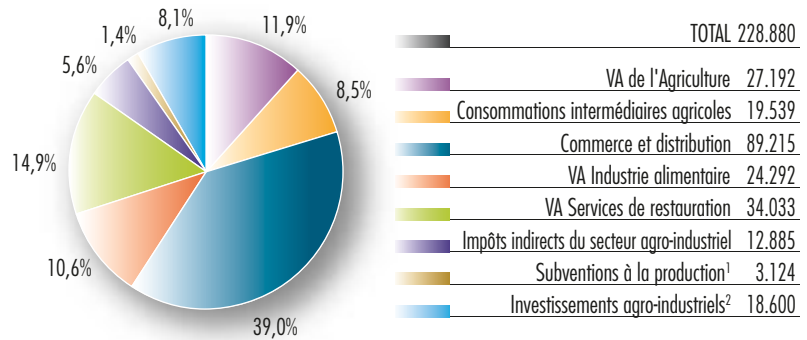
Composition

Le système agro-industriel est un ensemble d'activités au sein duquel l'agriculture interagit avec tous les secteurs auxquels elle est liée: production de matériel technique (engrais, pesticides, aliments pour animaux, énergie, etc.), industrie alimentaire, commercialisation, distribution et restauration collective. En 2006, aux prix de base, le complexe agroalimentaire était estimé à environ 229 milliards d'euros, soit 15,5% du PIB. Il était principalement composé d'environ 27,2 milliards de Valeur Ajoutée (VA) agricole, 19,5 milliards de consommations intermédiaires agricoles, 18,6 milliards d'investissements agro-industriels, 24,3 milliards de VA de l'industrie alimentaire, 34 milliards de VA des services de restauration et 89,2 milliards de valeur de la commercialisation et distribution. Exprimées aux prix du marché, la VA de

l'agriculture et celle de l'industrie alimentaire atteindraient des valeurs assez différentes des données

aux prix de base, respectivement d'environ 28 et 34,8 milliards d'euros.

Principales composantes du système agro-industriel aux prix de base (mio. euros), 2006*



* Dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont comprises. Dans l'industrie alimentaire, les boissons et le tabac sont compris.

¹ Montant référé aux subventions à l'agriculture sur la "production et les activités d'entreprise"; la part de subventions sur les "produits agricoles", c-à-d 1.491 millions d'euros, est incluse dans la valeur ajoutée agricole, aux prix de base.

² Estimation sur les données Istat.

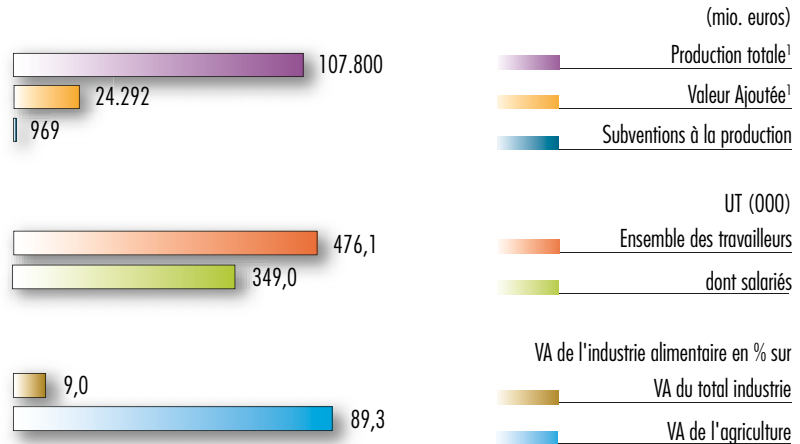
Industrie Alimentaire

En 2006, le secteur de l'industrie alimentaire et des boissons italienne compte environ 78.000 entreprises (unités locales), dont seulement 3,7% comptent au moins 20 employés (ISTAT). Le secteur comptabilisait près de 476.100 unités de travail et une part de 9,5% sur le total de l'industrie. D'importants déséquilibres persistent entre les régions : le Centre-Nord concentre 70% des actifs et 78% de la VA aux prix de base. La production de l'industrie alimentaire et des boissons a augmenté de 0,6%, beaucoup moins par rapport à la moyenne du secteur industriel total (+2,7%). L'industrie du tabac a chuté de 1,8%. La VA de l'industrie alimentaire a enregistré une hausse en valeur de 3,4%, par rapport à 2005; la part sur la VA de l'industrie au sens strict (activités d'extraction et manufacturières) et de l'agriculture est respectivement de 9% et 89,3%.

Par rapport à 2005, les secteurs qui ont enregistré des hausses sont : la production de biscuits, pain et autres produits cuits au four

(+2,7%), transformation de fruits et légumes (+3%), production laitières/fromagères (+3,2%) et les produits de pâtisserie (+2,3%).

Industrie alimentaire*: principaux agrégats macro-économiques, 2006

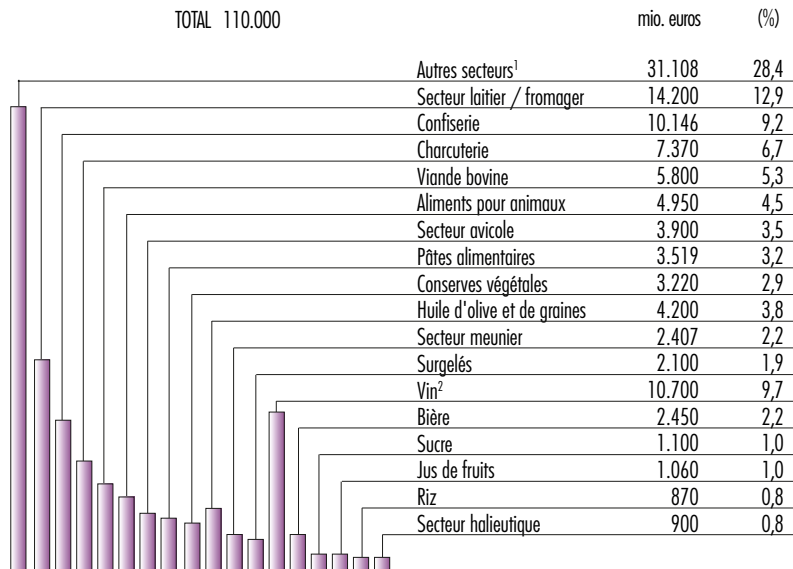


* Boissons et tabac inclus.

¹ Aux prix de base.

Source: estimations à partir des données ISTAT.

Chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire par secteurs (mio, euros), 2006



¹ Dont produits pour enfants et produits diététiques 1.300 millions d'euros, boissons gazeuses 1.750, café 2.200, eaux minérales 2.200.

² Y compris les coopératives et les filières courtes (agriculteurs-producteurs).

Source: Federalimentare.

Variation de la production, en quantité, de l'industrie alimentaire par secteurs (%)

| | Var. 2006/05 |
|---|--------------|
| Transformation du grain ¹ | -2,2 |
| Pâtes alimentaires | -0,5 |
| Riz transformé | -8,8 |
| Biscuits et panification | 2,7 |
| Transformation de fruits et légumes ² | 3,0 |
| Huiles et graisses végétales et animales | -8,9 |
| Abattage du bétail et transformation de la viande | 0,7 |
| Laitier-fromager ³ | 3,2 |
| Production de sucre | -60,1 |
| Confiserie | 2,3 |
| Assaisonnements et épices | -3,8 |
| Vin ⁴ | 3,4 |
| Bière | 0,8 |
| Eaux minérales et boissons non alcoolisées | 1,8 |
| Aliments pour animaux | -1,7 |
| TOTAL | 0,6 |

¹ Y compris farines de blé tendre, semoules de blé dur et produits amyliacs.

² Y compris jus de fruits et légumes (var.5,1%).

³ Y compris fabrication de glaces (var. 12,9%).

⁴ De raisin non-autoproduit.

Dans le secteur des boissons, le vin enregistre une augmentation importante (+3,4%). En revanche, les productions de grains et farines (-2,2%), riz transformé (-8,8%), huiles et graisses raffinées (-12%) ont chuté. Il faut souligner la forte

baisse de la production saccharifère (-60%) qui a ressenti des nouveaux niveaux productifs imposés par l'OCM sucre. Si nous considérons le total des 25 pays UE en 2003, dernière année pour laquelle les données sont disponibles, le secteur

agro-alimentaire, y compris le tabac, a atteint une valeur ajoutée d'environ 192 milliards d'euros et 4,5 millions d'actifs, c-à-d, respectivement 11,3% de la valeur ajoutée et 12,8% des actifs du secteur industriel.

Industrie alimentaire et tabac dans l'UE, 2003

| | Valeur ajoutée mio. euros | Sur V.A. industrie % | Actifs 000 unités | Sur actifs ind. % | Va/actif 000 euros |
|--|------------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Total UE 25 | 192.000 | 11,3 | 4.490 | 12,8 | 42,8 |
| Viande | 30.605 | 1,8 | 1.004 | 2,9 | 30,5 |
| Laitier-fromager | 18.000 | 1,1 | 390 | 1,1 | 46,2 |
| Pain, pâtes alimentaires et autre ¹ | 66.657 | 3,9 | 1.911 | 5,4 | 34,9 |
| Transf. fruits et légumes | 10.900 | 0,6 | 265 | 0,8 | 41,1 |
| Graisses et huiles végétales et animales | 4.000 | 0,2 | 59 | 0,2 | 67,8 |
| Farines, grains et amylacés | 6.026 | 0,4 | 108 | 0,3 | 55,8 |
| Aliments pour animaux | 7.000 | 0,4 | 130 | 0,4 | 53,8 |
| Boissons | 33.814 | 2,0 | 437 | 1,2 | 77,4 |
| Produits halieutiques | 3.752 | 0,2 | 129 | 0,4 | 29,1 |
| Tabac | 10.000 | 0,6 | 60 | 0,2 | 166,7 |
| Bulgarie | 399 | - | 112 | - | 3,6 |
| Roumanie | 961 | - | 204 | - | 4,7 |

¹ Sucre, confiserie, thé, café, produits diététiques et pour enfants, assaisonnements, épices.

Chiffre d'affaires industrie alimentaire dans les pays UE, 2003 *

| Pays | Chiffre d'affaires | |
|-------------|--------------------|-------|
| | mio euros | % |
| Belgique | 29.296 | 3,7 |
| Danemark | 19.809 | 2,5 |
| Allemagne | 146.447 | 18,4 |
| Espagne | 76.613 | 9,6 |
| France | 142.794 | 17,9 |
| Italie | 94.717 | 11,9 |
| Royaume-Uni | 100.356 | 12,6 |
| Hollande | 47.696 | 6,0 |
| Pologne | 27.309 | 3,4 |
| Autres | 112.032 | 14,0 |
| Total UE 25 | 797.069 | 100,0 |
| Bulgarie | 2.632 | - |
| Roumanie | 5.906 | - |

* Manufacture tabac non comprise.

Distribution

Le réseau commercial au détail fixe, représenté notamment par le secteur alimentaire, était composé par 194.205 commerces en fin 2006, soit une augmentation de 2.089 unités (+1,1%) par rapport à l'année précédente. Le résultat se ressent d'une évolution différente des commerces non spécialisés, qui présen-

tent une hausse de 3.585 unités (+4,1%) et des commerces spécialisés qui, par contre, présentent une baisse de 640 unités (-2,9%) dans le secteur des fruits et légumes, de 442 unités (-1,2%) pour des viandes et de 658 unités (-3,3%), pour les autres commerces spécialisés. En hausse, en revanche, les commerces

spécialisés en vins, huiles et boissons (+6%). Au niveau territorial, la consistance du réseau alimentaire présente une hausse plus accentuée au Centre (+3,4%). En 2006 la valeur des ventes alimentaires du commerce fixe au détail a augmenté de 1,5%, avec une augmentation plus marquée dans la grande distribution

Commerces alimentaires, 2006*

| | Nord | | Centre | | Sud et Iles | | Italie | |
|-------------------------------------|----------|-------|----------|-------|-------------|-------|----------|-------|
| | quantité | % | quantité | % | quantité | % | quantité | % |
| Fruits et légumes | 8.042 | 11,8 | 4.382 | 13,4 | 9.336 | 10,2 | 21.760 | 11,2 |
| Viande et produits à base de viande | 10.815 | 15,8 | 5.972 | 17,9 | 19.911 | 21,8 | 36.698 | 18,9 |
| Poisson et produits de la pêche | 1.556 | 2,3 | 1.430 | 4,2 | 5.377 | 5,9 | 8.363 | 4,3 |
| Pain et pâtisserie | 6.009 | 8,8 | 2.064 | 6,1 | 4.747 | 5,2 | 12.820 | 6,6 |
| Vins, huiles et boissons | 2.231 | 3,3 | 1.139 | 3,1 | 1.775 | 1,9 | 5.145 | 2,6 |
| Autres alimentaires spécialisés | 6.696 | 9,8 | 2.747 | 8,5 | 9.706 | 10,7 | 19.149 | 9,9 |
| Alimentaires non spécialisés | 32.863 | 48,2 | 17.124 | 46,8 | 40.283 | 44,2 | 90.270 | 46,5 |
| Total | 68.212 | 100,0 | 34.858 | 100,0 | 91.135 | 100,0 | 194.205 | 100,0 |
| % du total des commerces | 23,1 | | 22,8 | | 27,7 | | 25,0 | |
| DENSITE ¹ | 392 | | 326 | | 228 | | 303 | |

* Sièges et unités locales.

¹ Habitants/commerce.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère du Développement Economique.

(+1,8%) et une réduction dans les entreprises travaillant dans de petites surfaces (+0,4%).

Les ventes ont augmenté surtout dans le Nord-Est (+2,1%) et dans le Centre-Sud (+1,8%).

La grande distribution

Au 1er janvier 2006, 8.181 supermarchés ont été recensés (+4,6% par rapport à 2005). Les unités de

vente ont présenté une croissance de plus grande intensité dans les régions du Sud (+7,7%). La superficie totale de vente a augmenté, ayant atteint les 7 millions de m² (+5,5%) et aussi l'emploi, avec un total d'environ 150.000 employés (4,8%).

Le nombre d'hypermarchés est aussi à la hausse, ayant atteint 459 unités (+10,1%), avec une superficie totale de vente de plus de 2,7 millions de m² (+11,6%) et près de 76.000

employés (+5,3%).

Dans le Sud en particulier, on a enregistré une croissance plus élevée de la consistance (+28,3%), de la superficie (+30,7%) et du nombre d'employés (+12,6%) dans les hypermarchés. En 2006, les ventes des supermarchés ont augmenté en valeur de 1,4%; celles des hypermarchés-secteur alimentaire- ont augmenté de 2,5% et celles des hard discounts de 3,7%.

Grande distribution alimentaire, répartition par circonscription territoriale*, 2005

| | Unités productives | | Surface de vente ¹ | | Actifs ¹ | | Nombre d'unités per 100.000 habitants | Surface de vente m ² /1.000 habitants |
|--------------|--------------------|------------------|-------------------------------|-----------------|---------------------|------------------|---|--|
| | quantité | var.% 2006/05 | m ² | var% 2006/05 | quantité | var.% 2006/05 | | |
| Nord | 4.694 | 3,6 | 5.739.494 | 5,6 | 138.585 | 3,9 | 17,5 | 214,4 |
| Centre | 1.660 | 4,0 | 1.835.064 | 5,7 | 46.182 | 3,6 | 14,6 | 161,6 |
| Sud et Iles | 2.286 | 8,3 | 2.233.554 | 12,7 | 41.164 | 10,5 | 11,0 | 107,6 |
| TOTAL | 8.640 | 4,9 | 9.808.112 | 7,2 | 225.931 | 5,0 | 14,7 | 166,6 |

* Supermarchés et hypermarchés. Chiffres au 1er janvier 2006.

¹ Surface et actifs pour l'ensemble des secteurs, alimentaires et non alimentaires.

Source: Observatoire National du Commerce, Ministère du Développement Economique.

Consommation Alimentaire

En 2006 les ménages italiens ont dépensé environ 139 millions d'euros en alimentation et en boissons, y compris les boissons alcoolisées, soit une hausse en valeur de 4,2%. Le niveau général de la consommation, en volume, a augmenté d'environ 2,6%. Par rapport à

1996, la part des consommations alimentaires, en valeur, dans le budget total des ménages est descendue de 17,9% à 15,9%. D'après l'ISTAT, les services de restauration (cantines, restaurants et restauration rapide) ont vendu pour environ 64,5 milliards d'eu-

ros, soit une hausse de 4,4%, causée par l'augmentation des prix (+2,4%) et par les quantités (+2%). Entre 1996 et 2006 la part de cette catégorie, par rapport à la valeur des consommations alimentaires, est passée de 38,2% à 46,5%, témoignant d'un changement graduel des habitudes des consommateurs. En termes de dépenses, les catégories les plus importantes sont: la viande (30,7 milliards d'euros), le pain et les dérivés des céréales (25,1 milliards), les produits laitiers/fromagers et les œufs (17,8 milliards). Par rapport à 2005, des augmentations en volume ont été enregistrées notamment pour le pain et les produits à base de céréales (+3,6%), la viande (+3,8%), les fruits (+6%), le café, le thé et le cacao (+6,6%). Des baisses ont été enregistrées pour les huiles et les graisses (-4,2%) et les boissons alcoolisées (-1,4%). Par rapport à 1996, la part de la viande, des légumes, des huiles et des graisses, des boissons alcoolisées a

Structure des consommations alimentaires, 2006

| Produits | % de la dépense alimentaire | Taux % annuel moyen de variation 2006/1996 | |
|--|-----------------------------|--|------------|
| | | quantité | prix |
| Viande | 22,1 | 0,8 | 1,7 |
| Pain et dérivés des céréales | 18,1 | 2,2 | 1,5 |
| Produits laitiers/fromagers et oeufs | 12,8 | 1,2 | 1,4 |
| Légumes et pommes de terre | 10,5 | 0,5 | 2,6 |
| Fruits | 6,7 | 1,4 | 1,8 |
| Poisson | 6,5 | 1,0 | 2,6 |
| Sucre et pâtisserie ¹ | 6,4 | 1,3 | 1,8 |
| Vin et boissons alcoolisées | 5,1 | 0,9 | 2,5 |
| Eaux minérales et autres boissons ² | 5,4 | 2,5 | 1,2 |
| Huiles et graisses | 4,7 | 0,6 | 1,5 |
| Café, thé et cacao | 1,3 | 0,9 | 0,8 |
| Autres aliments ³ | 0,3 | 2,8 | 0,9 |
| TOTAL | 100,0 | 1,2 | 1,7 |

¹ Confiture, miel, sirops, chocolat et pâtisserie.

² Boissons gazeuses, jus de fruits, etc.

³ Produits diététiques, épices, produits pour enfants, etc.

Consommations alimentaires dans certains pays UE (Kg/hab.), 2005

| Produits | Allemagne | Grèce | Espagne | France | Italie | Hongrie | Pologne | UE 25 | Bulgarie | Roumanie |
|------------------------------|-----------|-------|---------|--------|--------|---------|---------|-------|----------|----------|
| Céréales et dérivés | 107,3 | 210,0 | 101,0 | 105,5 | 160,9 | 158,4 | 152,2 | 124,3 | 200,0 | 203,8 |
| Riz usiné | 4,7 | 10,5 | 6,2 | 6,3 | 10,4 | 5,7 | 2,6 | nd | 3,8 | 3 |
| Pommes de terre | 66,5 | 101,0 | 81,9 | 44,0 | 46,0 | 70,3 | 129,4 | nd | 37,2 | 86,5 |
| Tomates fraîches | 7,9 | 46,8 | nd | 14,0 | 19,5 | 6,7 | 7,6 | nd | 29,4 | 12,0 |
| Fruits frais ¹ | 25,7 | 99,4 | nd | 40,1 | 78,0 | 35,4 | 18,1 | nd | 14,1 | nd |
| Agrumes | 44,5 | 66,7 | nd | nd | 59,7 | 13,7 | 16,3 | nd | 12,6 | 8,0 |
| Lait ² | 64,1 | 64,4 | 103,8 | 70,3 | 57,7 | 64,4 | 93,7 | nd | nd | nd |
| Fromages | 20,4 | 25,6 | 10,1 | 23,5 | 21,0 | 6,1 | 12,8 | 16,9 | nd | nd |
| Oeufs | 13,0 | 10,3 | 18,0 | 15,2 | 11,9 | nd | 11,7 | nd | nd | nd |
| Beurre | 6,4 | 0,8 | 1,0 | 7,8 | 2,8 | 0,8 | 3,5 | nd | nd | nd |
| Total des viandes | 87,1 | 83,3 | 122,6 | 102,3 | 92,2 | nd | 79,1 | nd | nd | nd |
| dont bovine | 12,1 | 15,3 | 15,5 | 26,6 | 24,1 | nd | 6,6 | nd | nd | nd |
| dont porcine | 53,8 | 28,7 | 60,9 | 35,5 | 38,5 | nd | 48,1 | nd | nd | nd |
| Huiles et graisses végétales | nd | 48,6 | 33,3 | 12,9 | 13,4 | nd | 5,9 | nd | nd | 12,6 |
| Sucre | 37,4 | 29,0 | 29,0 | 36,5 | nd | 33,9 | 39,8 | nd | 45,9 | 25,0 |
| Vin ³ | 23,7 | 28,9 | 32,2 | 47,1 | 46,2 | 30,4 | 1,6 | 27,9 | 12,2 | 26,9 |

¹ Pommes, poires, pêches, raisin de table.

² Y compris autres produits frais, crème exclue.

³ Litres par habitant.

diminué. A l'inverse, le pain et les produits à base de céréales, les fruits, les eaux minérales et les boissons ont gagné de l'importance. La dépense moyenne des ménages pour les produits alimentaires et les boissons résulte, en 2006, à

un niveau similaire à celui de l'année précédente (456 euros par mois); elle est plus importante dans les régions du Centre (467 euros par mois). La dépense moyenne des ménages pour les produits alimentaires et les boissons a re-

présenté 19% de la dépense mensuelle totale: la viande a été la dépense majeure (+4,3%) avec une hausse des achats de veau lourd, bœuf et charcuterie; en chute, en revanche, les consommations de volaille, lapin et dinde.

Commerce Extérieur

En 2006, les résultats, pour le système agro-industriel et pour les échanges commerciaux, indiquent une amélioration de la position de l'Italie, par rapport à l'année précédente, sur la scène internationale. La production agro-industrielle enregistre une hausse de 1,3%, à contre-courant de la tendance négative de ces dernières années et le rythme de croissance des échanges s'est intensifié: les exportations ont augmenté de 6,2 %, soit un point de plus que les importations (5,2%). Il en résulte un solde positif et, malgré un signe encore négatif, l'amélioration de la valeur atteint 13,3% par rapport à l'année précédente. Les principaux indicateurs sur le commerce montrent une certaine stabilité des rapports entre les divers agrégats puisque le degré d'approvisionnement comme le degré de couverture restent quasiment inchangés par rapport à 2005 tandis

que les propensions à l'importation et à l'exportation augmentent de la même manière (1,4%). Sur la totalité des échanges de l'Italie vers le monde, le poids de la composante agro-alimentaire atteint 8,8% pour

les importations et 6,9% pour les exportations, accusant dans les deux cas une légère diminution par rapport à 2005. L'UE confirme sa position de principal partenaire commercial de l'Italie: la part des

*Balance agro-industrielle et système agro-industriel**

| | | 2000 | 2005 | 2006 |
|---|-------------|--------|--------|--------|
| AGRÉGATS MACRO-ÉCONOMIQUES | | | | |
| Total de la production agro-industrielle ¹ | (P) | 67.899 | 71.422 | 72.349 |
| Importations | (I) | 25.134 | 29.139 | 30.660 |
| Exportations | (E) | 16.778 | 21.120 | 22.419 |
| Solde | (E-I) | -8.356 | -9.500 | -8.241 |
| Volume de commerce ² | (E+I) | 41.912 | 50.259 | 53.079 |
| Consommation apparente ³ | (C = P+I-E) | 76.255 | 79.441 | 80.590 |
| INDICATEURS (%) | | | | |
| Degré d'autosuffisance ⁴ | (P/C) | 89,0 | 89,9 | 89,8 |
| Propension à importer ⁵ | (I/C) | 33,0 | 36,7 | 38,0 |
| Propension à exporter ⁶ | (E/P) | 24,7 | 29,6 | 31,0 |
| Degré de couverture commerciale ⁷ | (E/I) | 66,8 | 72,5 | 73,1 |

* En millions d'euros courants, les données concernant la production agro-industrielle et le commerce comprennent aussi la rubrique " tabac transformé ".

¹ Production agriculture, sylviculture, pêche et valeur ajoutée de l'industrie alimentaire aux prix de base.

² Total des exportations et importations.

³ Production agro-industrielle, plus les importations, moins les exportations.

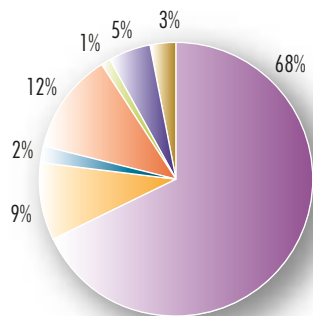
⁴ Rapport entre production et consommation.

⁵ Rapport entre importations et consommation.

⁶ Rapport entre exportations et production.

⁷ Rapport entre exportations et importations.

Destination des exportations agro-alimentaires italiennes (mio. euros), 2006



| | | |
|--|--|--------|
| | TOTAL | 22.419 |
| | UE 25 | 15.321 |
| | Allemagne | 4.590 |
| | Autres pays Européens (non Méditerranéens) | 2.053 |
| | Suisse | 958 |
| | Pays Tiers de la Méditerranée | 419 |
| | Amérique du Nord | 2.729 |
| | Etats-Unis d'Amérique | 2.290 |
| | Amérique Centrale et du Sud | 250 |
| | Asie (non Méditerranéens) | 1.032 |
| | Japon | 493 |
| | Autres | 616 |

échanges de l'Italie avec les 25 pays de l'Union pour les exportations s'élève à 68,3%, en légère baisse par rapport à 2005 et, pour les importations, à 70,1 %, un pourcentage pratiquement identique à celui de

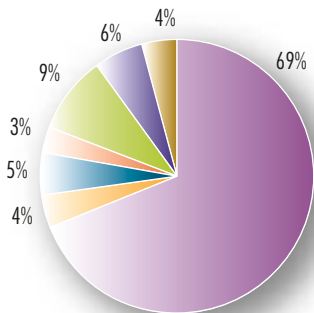
l'année précédente. Nos cinq principaux fournisseurs sont la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Hollande et l'Autriche, tandis que nos exportations ont comme premiers destinataires, en plus de l'Allemagne et

de la France, les États-Unis, suivis du Royaume-Uni et de l'Espagne. Dans le cadre du secteur primaire, les importations comme les exportations affichent une croissance d'environ 6% ; l'évolution est analogue pour les flux de l'industrie alimentaire qui augmentent, dans les deux cas, de près de 10% d'une année sur l'autre. Par conséquent, les soldes normalisés des deux agrégats restent inchangés, soit respectivement - 38% et - 7%. Pour ce qui est de l'avantage compétitif italien en termes de produits exportés, il est soutenu par les produits traditionnels du made in Italy puisque les cinq premiers produits vendus à l'étranger sont les vins rouges et rosés VQPRD, les pâtes alimentaires, l'huile d'olive vierge et vierge extra, les conserves de tomate et les biscuits et pâtisseries.

Quant aux importations italiennes, elles se concentrent à l'inverse sur

les secteurs structurellement les plus faibles de notre pays, tels que la zootechnie et les produits piscicoles. Citons, parmi les principales denrées importées, les viandes de porc et de bœuf, l'huile vierge et vierge extra (pour laquelle l'Italie enregistre un flux important d'importation-exportation), les crustacés et les mollusques surgelés et les bovins d'élevage.

Provenance des importations agro-alimentaires italiennes (mio. euros), 2006



| | | |
|--|--|--------|
| | TOTAL | 30.660 |
| | UE 25 | 21.495 |
| | France | 5.059 |
| | Autres pays Européens (non Méditerranéens) | 1.257 |
| | Pays Tiers de la Méditerranée | 1.436 |
| | Turquie | 511 |
| | Amérique du Nord | 787 |
| | Amérique Centrale et du Sud | 2.750 |
| | Argentine | 744 |
| | Asie (non Méditerranéens) | 1.757 |
| | Thaïlande | 316 |
| | Autres | 1.178 |

Commerce extérieur par secteurs agro-alimentaires principaux (mio. euros), 2006

| | Importations | Exportations | Sn* (%) |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Céréales | 1.412 | 44 | -93,9 |
| dont ceux issus de graines | 49 | 12 | -59,9 |
| Légumes frais | 688 | 831 | 9,4 |
| dont ceux issus de graines | 163 | 53 | -50,7 |
| Légumes secs | 103 | 28 | -57,3 |
| Agrumes | 183 | 115 | -22,9 |
| Fruits frais | 939 | 1.867 | 33,1 |
| Fruits secs | 633 | 189 | -54,0 |
| Fibres textiles brutes | 181 | 10 | -89,8 |
| Graines et fruits oléagineux | 449 | 35 | -85,5 |
| dont ceux issus de graines | 8 | 7 | -9,0 |
| Cacao, café, thé, arômes et épices | 819 | 46 | -89,4 |
| Fleurs et plantes ornementales | 390 | 485 | 10,9 |
| Tabac brut | 25 | 175 | 75,0 |
| Animaux vivants | 1.503 | 50 | -93,6 |
| dont animaux de reproduction | 97 | 20 | -66,2 |
| dont animaux d'élevage et d'abattoir | 1.387 | 24 | -96,6 |
| dont autres animaux vivants | 19 | 6 | -52,6 |
| Autres produits des élevages | 453 | 31 | -87,0 |
| Produits de la sylviculture | 915 | 118 | -77,2 |
| dont bois | 508 | 8 | -96,9 |
| Produits de la pêche | 838 | 237 | -56,0 |
| Autres produits | 256 | 141 | -29,2 |
| TOTAL DU SECTEUR PRIMAIRE | 9.787 | 4.401 | -38,0 |

| | Importations | Exportations | Sn* (%) |
|--|---------------|---------------|--------------|
| Dérivés des céréales | 854 | 3.002 | 55,7 |
| dont pâtes alimentaires | 39 | 1.377 | 94,5 |
| Sucre et pâtisserie | 1.050 | 943 | -5,4 |
| Viande fraîche et surgelée | 4.173 | 733 | -70,1 |
| Viande préparée | 243 | 845 | 55,4 |
| Poisson transformé et conservé | 2.831 | 319 | -79,8 |
| Légumes transformés | 697 | 1.233 | 27,7 |
| Fruits transformés | 450 | 753 | 25,2 |
| Produits laitiers et fromagers | 2.904 | 1.505 | -31,7 |
| dont lait | 698 | 5 | -98,6 |
| dont fromage | 1.279 | 1.211 | -2,7 |
| Huiles et graisses | 2.388 | 1.595 | -19,9 |
| Tourteaux, farines de graines oléagineuses | 884 | 171 | -67,5 |
| Boissons | 1.278 | 4.364 | 54,7 |
| dont vin | 288 | 3.176 | 83,4 |
| Autres produits de l'industrie alimentaire | 2.237 | 2.018 | -5,1 |
| TOTAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE | 19.988 | 17.481 | -6,7 |
| TOTAL BALANCE AGRO-ALIMENTAIRE | 29.776 | 21.882 | -15,3 |
| Tabac transformé | 1.918 | 12 | -98,8 |
| TOTAL AGRO-INDUSTRIEL | 31.694 | 21.894 | -18,3 |

* Sn = solde normalisé.





MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE

Réduction des gaz à effet de serre et sauvegarde de la biodiversité

En mars 2007, l'UE s'est engagée à réduire, d'ici 2010, les émissions de gaz à effet de serre de 20%, à accroître l'efficacité énergétique de 20% et à compter sur un bouquet énergétique provenant de sources renouvelables à raison de 20%; parmi ces sources, 8% devront être produits par la biomasse et les biocarburants, pour arriver à fixer pour les carburants «verts» un minimum obligatoire de 10% du marché des carburants traditionnels. Les objectifs communautaires laissent aux pays membres toute faculté de choisir leur propre bouquet énergétique, sous réserve d'élaborer des programmes nationaux assortis d'objectifs spécifiques pour l'électricité, les biocarburants et le chauffage. C'est le 2 avril 2007 qu'est né en Italie le

Mise en place du Réseau Natura 2000 en Italie

| Régions | ZPS (n. sites) | Superficie ZPS (ha) | SIC (n. sites) | Superficie SIC (ha) |
|-------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|------------------------|
| Piémont | 37 | 96.387 | 124 | 224.937 |
| Vallée d'Aoste | 5 | 94.647 | 28 | 105.730 |
| Lombardie | 62 | 203.749 | 193 | 224.197 |
| Trentin-Haut-Adige | 31 | 116.453 | 192 | 301.443 |
| Vénétie | 67 | 331.505 | 100 | 367.765 |
| Frioul Vénétie Julienne | 7 | 99.002 | 56 | 132.372 |
| Ligurie | 7 | 19.615 | 125 | 145.428 |
| Emilie-Romagne | 74 | 174.419 | 127 | 223.821 |
| Toscane | 61 | 126.861 | 120 | 282.513 |
| Ombrie | 7 | 47.092 | 98 | 109.670 |
| Marches | 29 | 121.660 | 80 | 102.605 |
| Lazio | 42 | 402.870 | 183 | 143.175 |
| Abruzzes | 5 | 342.520 | 53 | 252.585 |
| Molise | 25 | 41.568 | 88 | 100.967 |
| Campanie | 28 | 215.762 | 106 | 363.211 |
| Pouilles | 16 | 207.126 | 77 | 465.448 |
| Basilicate | 17 | 35.592 | 47 | 55.461 |
| Calabre | 6 | 262.255 | 179 | 85.609 |
| Sicile | 29 | 364.776 | 218 | 384.887 |
| Sardaigne | 15 | 51.207 | 92 | 426.256 |
| ITALIE | 570 | 3.355.066 | 2.286 | 4.498.080 |

Source: APAT à partir de données du Ministère de l'Environnement et de la Protection du Territoire et de la Mer, juillet 2006.

marché volontaire national pour l'achat et la vente des droits d'émission de CO₂ des grandes industries, géré par le gestionnaire du marché électrique ; en mai 2007, la Commission européenne a fait droit au programme italien 2008 - 2012 visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre, en autorisant une allocation annuelle de 195,8 millions de tonnes de CO₂. La sauvegarde de la biodiversité constitue l'une des priorités édictées dans le bilan à moyen terme du VI^e Programme communautaire d'action pour l'environnement 2010 - 2012. Selon l'Union mondiale pour la conservation de la nature, les espèces animales et végétales en voie d'extinction sont au nombre de 16.119, dont 600 dans l'UE et 266 en Italie. En 2006, l'UE a adopté cinq stratégies thématiques pour de futures interventions en matière de pollution atmosphérique, sur le milieu marin, l'environnement

urbain et l'utilisation des ressources et des déchets ; elle a ratifié l'Accord sur la conservation des oiseaux aquatiques migrateurs, a signé le protocole de mise en œuvre de la Convention des Alpes sur l'agriculture de montagne et a émis la directive 118 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution.

Les financements communautaires pour l'environnement

L'instrument financier de soutien à la politique environnementale de l'UE, LIFE, comporte trois volets thématiques: nature, environnement et pays tiers. L'Italie, en 2006, a bénéficié de 7 projets financés pour LIFE Environnement (7,2 millions d'euros) et 4 pour LIFE Nature (3,3 millions d'euros) pour la sauvegarde de la biodiversité, la conservation des habitats côtiers et fluviaux et la protection des rapaces. L'UE a al-

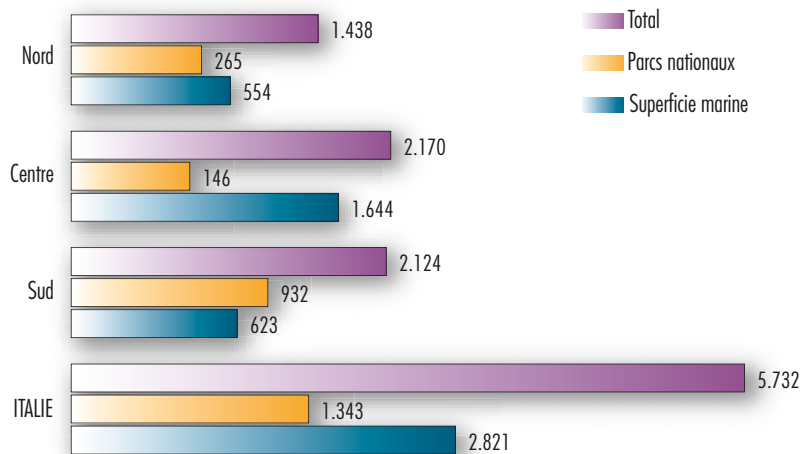
loué, pour la période 2007 - 2013, 2,1 milliards d'euros au nouveau programme LIFE+, en vigueur depuis le 12 juin 2007. Le réseau Natura 2000, étendu aux aires marines, est constitué des aires destinées à la conservation de la diversité biologique et à la sauvegarde des habitats et des espèces animales et végétales; il comprend 5.501 zones de protection spéciale (ZPS), soit 454.723 km² terrestres (9,9 % du territoire de l'UE) et 65 111 km² marins, et 20.862 sites d'importance communautaire (SIC), soit 560.445 km² terrestres (12,2 % du territoire de l'UE) et 77.807 km² marins. Pour la gestion du réseau Natura 2000 et des réseaux écologiques nationaux, dans la programmation 2007 - 2013, les États membres doivent utiliser et rassembler plusieurs fonds (structurels, développement rural, LIFE+); par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2007, les agriculteurs

bénéficiaires d'indemnités pour les aires Natura 2000 dans le cadre des PDR, doivent respecter les principes de conditionnalité définis dans le cadre de la PAC.

La politique nationale en faveur de l'environnement

Le ministère de l'Environnement a accéléré le processus d'institution de nouvelles aires marines et de protection des côtes et a obtenu la coordination de l'Institut national pour la faune sauvage. Pour l'année 2007, 490 millions d'euros ont été alloués au ministère pour le fonds pour la défense du sol et la protection de l'environnement, dont 200 millions pour la défense du sol, 100 millions pour les interventions de bonification et de réhabilitation environnementale, 70 millions pour l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des particules fines, 51 millions pour la

Superficie des zones naturelles protégées en Italie*



* Milliers d'hectares, recensement 2003.
Source: ISTAT, Italie en chiffres 2007.

protection contre le risque hydrogéologique et plus de 20 millions destinés aux interventions de sauvegarde

de la mer. La loi 296/06 (financière 2007) a alloué au fonds pour la montagne 25 millions d'euros, a at-

tribué aux régions la responsabilité directe dans la gestion des sites Natura 2000, a augmenté les fonds destinés aux parcs, a lancé le programme extraordinaire de démolition des ouvrages non autorisés dans les zones protégées (9 millions d'euros jusqu'en 2009) et un programme d'action pour les achats verts de l'administration publique ; la loi a également institué le fonds pour le développement durable, le fonds pour la mobilité durable et le fonds rotatif pour Kyoto, respectivement dotés de 75, 270 et 600 millions d'euros jusqu'en 2009, et le fonds pour l'eau, alimenté grâce à une taxe sur les bouteilles en plastique.

Biodiversité: aires protégées et réseau écologique national

L'Italie a été le premier État

membre de l'UE à adhérer à l'initiative internationale «Compte à rebours 2010» à laquelle participent 188 pays, destinée à freiner la destruction de la biodiversité: sur les 198 habitats présents en Europe et mentionnés dans la directive Habitat, 127, dont 43 à risque, sont situés dans notre pays: milieux humides marécageux et côtiers, maquis méditerranéen et forêts ripicoles. L'Italie a également élaboré une charte pour les 50 zones humides couvrant 58.507 hectares, reconnues dans le cadre de la Convention internationale de Ramsar. Les aires naturelles protégées (la liste est fournie sur le site www.minambiente.it) et les nombreuses autres zones sauvegardées occupent une superficie de 5,7 millions d'hectares, soit 19 % de la superficie territoriale; la surface maritime protégée compte

263.415 hectares, soit 3,8% des eaux côtières nationales, auxquels s'ajoutent les 2,5 millions d'hectares marins du sanctuaire des mammifères marins situés en Ligurie, en Sardaigne et en Toscane).

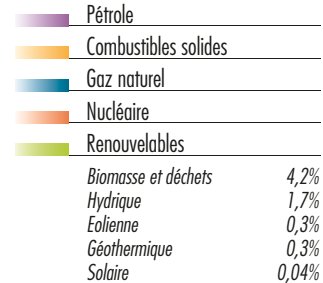
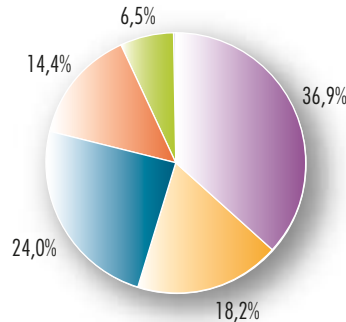
Aires protégées récemment instituées

- Parc naturel des collines de Bergame (Lombardie)
- Parc naturel du Nord de Milan (Lombardie)
- Réserve naturelle régionale orientée des lacs de Conversano et Gravina di Monsignore (Pouilles)
- Réserve naturelle spéciale et zone de sauvegarde de Fontana Gigante (Piémont)
- Réserve naturelle spéciale et zone de sauvegarde de la Palude di San Genuario (Piémont).

La production

La part des sources énergétiques renouvelables (SER) - éolienne, géothermique, hydroélectrique, photovoltaïque et biomasse - sur la totalité des besoins énergétiques européens reste limitée malgré l'importance que la Commission lui reconnaît potentiellement, aussi bien en termes de sécurité d'approvisionnement que pour la lutte actuelle contre le changement climatique. En 2005, la biomasse solide pour la production d'énergie électrique a atteint 58,7 mtep, avec, comme principaux producteurs, la France, la Suède, l'Allemagne et la Finlande (EurObserv'ER, 2006). La production UE de biogaz à partir de déjections animales et de déchets a atteint 4,7 millions de tonnes, dont plus de 47% ont été produits par le Royaume-Uni et l'Allemagne (EurObserv'ER, 2006). Les deux tiers du biogaz sont

Sources énergétiques de l'UE-25, 2005



Fonte: EUROSTAT.

utilisés pour la production d'énergie électrique et un tiers pour la production d'énergie thermique, alors que la transformation en carburant pour le transport routier reste marginale. La production UE de biocarburants s'est élevée à 3,9 millions de tonnes (EBB 2006). L'Italie se situe au troisième rang, derrière l'Allemagne et la France, avec 396.000 tonnes de

biodiesel, dont 80% proviennent d'huiles de colza et de tournesol importées; en Italie, à peine 70.000 hectares ont été affectés à la culture d'oélagineux. La production UE de bioéthanol, à laquelle ont contribué l'Espagne, la Suède, l'Allemagne, la France et la Pologne, est assez modeste, avec près de 1,5 millions de tonnes d'ETBE; notons que la pro-

duction italienne a été dérisoire, avec à peine 8.000 tonnes. Selon le gestionnaire des services électriques, la production d'énergie électrique provenant de SER en Italie, en 2006, s'est élevée à 52,3 milliards de kilowattheures (+ 4,5% par rapport à 2005), dont 12,8% de la biomasse et de déchets.

Les principales hausses ont concerné l'éolien (+ 37%), le photovoltaïque (+ 12,9%) et l'énergie issue de la biomasse (+ 9,2%).

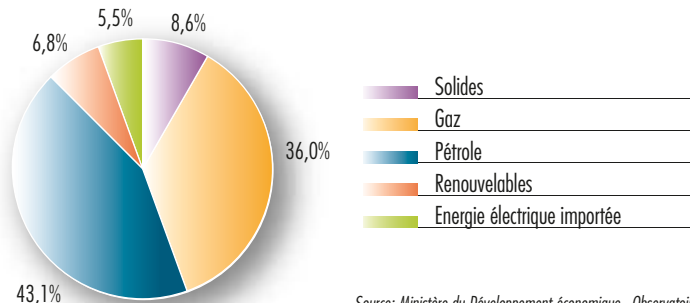
La politique de soutien aux filières agro-énergétiques

La loi de finances 2007 propose un cadre structuré d'interventions visant le développement de la filière agro-énergétique, de l'agriculture à l'industrie de transformation. Les interventions se concentrent, en particulier, sur le renforcement des obligations liées à la réalisation des ob-

jectifs de Kyoto et sur la création d'un marché des agro-énergies, à travers l'obligation de commercialiser une certaine quantité de biocarburant d'origine agricole. C'est en janvier 2007 qu'a été signé le premier contrat cadre national pour la production de biodiesel à partir de graines oléagineuses produites sur des terres éligibles aux cultures à

usage énergétique ou set-aside (retrait des terres) puis soumises à un procédé industriel de transformation adéquat ; l'objectif, pour 2007, est de développer les cultures d'oléagineux à usage énergétique - colza, tournesol et soja - sur une superficie de 70.000 hectares (environ 70.000 tonnes de biodiesel) pour atteindre 240.000 hectares en 2010.

Production énergétique italienne par source, 2005



Source: Ministère du Développement économique - Observatoire statistique énergétique, 2006.

La surface forestière nationale a été estimée par l'ISTAT à un peu plus de 6,8 millions d'hectares, soit environ 25 % du territoire italien. Sur une base méthodologique de relevement différente, l'inventaire forestier national et du charbon (IFNC) attribue aux forêts une superficie supérieure à 10 millions d'hectares, équivalant à 34,7 % du territoire national. Au cours de la décennie 1990 - 2000, le taux d'extension forestière a été estimé à 0,3 % par an environ alors que la moyenne européenne se situe autour de 0,1 %. La croissance graduelle des forêts s'est essentiellement produite au détriment des pâturages et des zones agricoles. Plus de 50 % de la superficie forestière nationale est traitée en taillis et en taillis sous futaie, en particulier dans les régions du centre de l'Italie. Les futaies sont elles constituées pour près de 46 % de formations exclusives de conifères,

Surface forestière par zone d'altitude, 2005 (%)

| | Montagne | Colline | Plaine |
|----------------------|-------------|-------------|------------|
| Futaies de conifères | 81,4 | 15,1 | 3,4 |
| Futaies de feuillus | 57,7 | 31,1 | 11,3 |
| Taillis simples | 56,0 | 41,1 | 2,9 |
| Taillis sous futaie | 49,3 | 46,4 | 4,3 |
| Maquis méditerranéen | 10,0 | 77,1 | 12,9 |
| ITALIE | 59,2 | 35,6 | 5,1 |

Source: ISTAT.

les plus productives étant situées dans les régions du Nord-Est. C'est en montagne que se situent 60 % des bois productifs et 35 % sur les collines. En plaine, c'est l'arboriculture à bois, constituée d'implantations artificielles d'espèces à croissance rapide et vie brève, qui prévaut. Au cours de ces vingt dernières années, leur production est passée de 136.581 hectares en 1982 à 94.871 hectares en 2004. Les forêts italiennes appartiennent à 60 %

à des particuliers et présentent un morcellement et une typologie de gestion et donc de productivité d'une grande disparité. En 2004, plus de 95.000 autorisations de taille, dont environ 86.000 pour les propriétés privées qui obtiennent des abattis moyens inférieurs à un hectare, ont été délivrées. Les régions qui comptent le plus grand nombre d'abattis et la plus grande superficie sujette à la taille présentent un pourcentage de surfaces boi-

Superficie parcourue par le feu et nombre d'incendies dans les forêts, 2006

| | Nombre incendies | Superficie parcourue par le feu (ha) | | | Moyenne (ha/n) |
|-------------------------|------------------|--------------------------------------|--------------------|---------------|----------------|
| | | Surface boisée | Surface non boisée | Total | |
| Piémont | 280 | 835 | 340 | 1.175 | 4,2 |
| Vallée d'Aoste | 19 | 64 | 28 | 92 | 4,8 |
| Lombardie | 156 | 253 | 557 | 810 | 5,2 |
| Trentin-Haut-Adige | 64 | 4 | 2 | 6 | 0,1 |
| Vénétie | 49 | 37 | 42 | 79 | 1,6 |
| Frioul-Vénétie-Julienne | 118 | 224 | 232 | 456 | 3,9 |
| Ligurie | 379 | 1.148 | 399 | 1.547 | 4,1 |
| Emilie-Romagne | 65 | 86 | 69 | 155 | 2,4 |
| Toscane | 491 | 390 | 221 | 611 | 1,2 |
| Ombrie | 71 | 84 | 103 | 187 | 2,6 |
| Marches | 35 | 71 | 20 | 91 | 2,6 |
| Latium | 274 | 1.024 | 898 | 1.922 | 7,0 |
| Abruzzes | 56 | 158 | 182 | 340 | 6,1 |
| Molise | 57 | 56 | 157 | 213 | 3,7 |
| Campanie | 471 | 1.015 | 1.208 | 2.223 | 4,7 |
| Pouilles | 307 | 992 | 2.142 | 3.134 | 10,2 |
| Basilicate | 153 | 562 | 505 | 1.067 | 7,0 |
| Calabre | 983 | 2.834 | 5.122 | 7.956 | 8,1 |
| Sicile | 935 | 4.682 | 8.788 | 13.470 | 14,4 |
| Sardaigne | 680 | 1.903 | 2.509 | 4.412 | 6,5 |
| ITALIE | 5.643 | 16.422 | 23.524 | 39.946 | 7,1 |

Source : corps forestier de l'État.

sées élevé (Calabre, Trentin, Lombardie). L'intensité des tailles est plus élevée dans les régions les moins boisées, telles que l'Ombrie, le Latium, le Molise et la Campanie.

La santé du patrimoine forestier italien

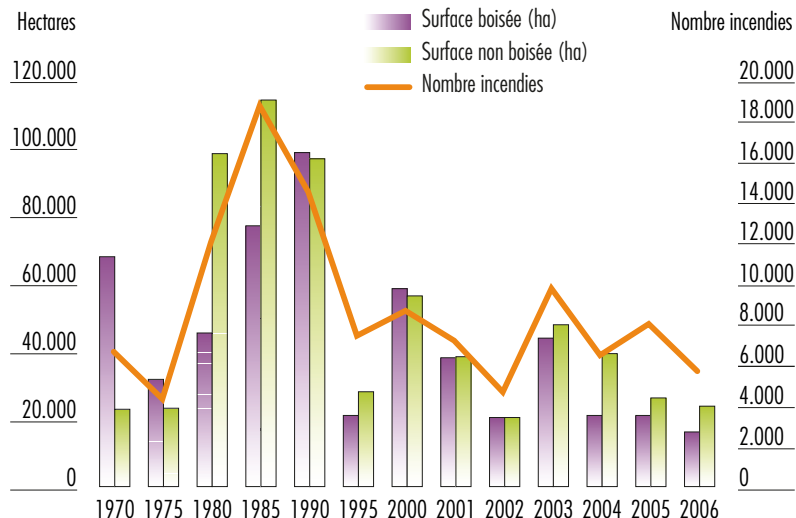
Le réseau national pour le contrôle des écosystèmes forestiers indique une situation préoccupante pour plus d'un quart de la superficie forestière nationale. Les 255 points d'observation gérés par le corps forestier de l'État (environ 7.000 arbres) ont permis de relever une défoliation d'une intensité moyenne d'environ 25% du feuillage dans 40% des cas. Parmi les pathologies et les dégradations les plus courantes, citons les attaques de parasites, qui touchent 9 % des bois, suivies des dommages provoqués par les événements météoriques ou

climatiques intenses (5,6 %) et par le pâturage ou le gibier (3,2 %). Ces phénomènes ont surtout concerné les peuplements de feuillus.

La menace la plus manifeste pour les écosystèmes forestiers reste le feu, avec environ 11.000 incendies par an et une moyenne de 50.000 ha endommagés ou détruits. Les régions du Sud demeurent les plus touchées, en particulier les principales îles. En général, la surface la plus menacée est celle qui est traitée en taillis.

Parmi les futaies, les peuplements de conifères sont les plus vulnérables, notamment les pinèdes côtières de pin maritime, pignon et d'Alep.

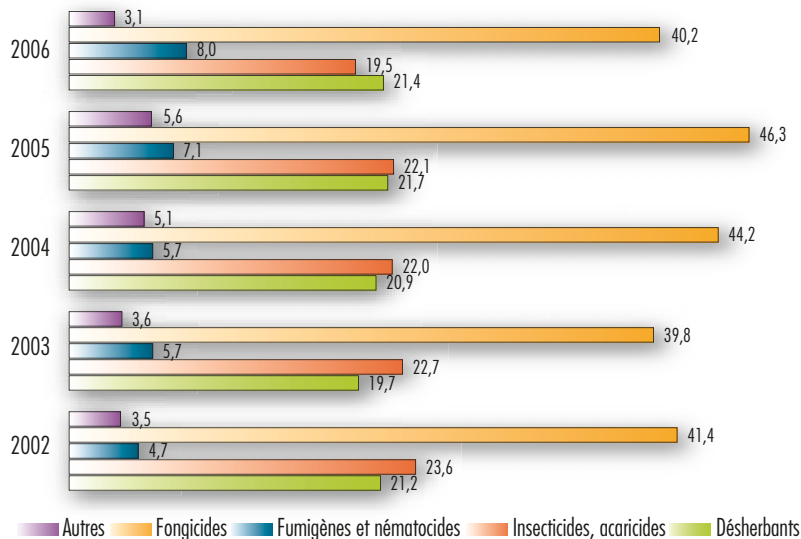
Superficie parcourue par le feu et nombre d'incendies



Utilisation des Produits Chimiques

L'emploi de pesticides dans l'agriculture italienne diminue progressivement: en l'espace de 15 ans, il s'est réduit, en moyenne, de 35%, en particulier l'utilisation des insecticides (- 46%) et des fongicides (- 39%). Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs: les conditions climatiques favorables et les typologies de culture, le développement de produits aux molécules innovantes nécessitant un dosage réduit, la formation et la sensibilisation des exploitants agricoles. En 2006, l'utilisation moins importante de fongicides, par rapport à l'année précédente (- 13,1%), a été déterminée par les nouvelles stratégies de défense des cultures tandis que la réduction de la superficie affectée à la culture de la betterave, suite à la réforme de l'OCM - sucre, a contribué à une diminution dans l'utilisation des désherbants (- 1,5%). Le mélange de substances actives utili-

Evolution de l'emploi de produits phytopharmaceutiques (000 tonnes)

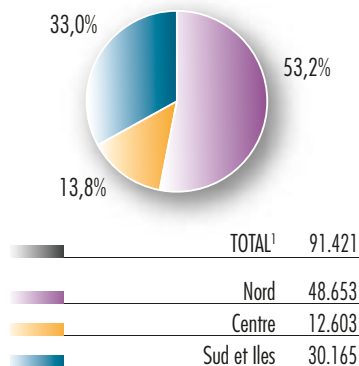


Source: Agrofarma, données référées aux exploitations associées.

sées, qui atteignait 92.217 tonnes, a globalement diminué de 10,3%. Comme pour les trois dernières an-

nées, la tendance à la hausse de la valeur de marché des produits phytosanitaires (+ 1,3% par rapport à

Emploi de produits phytopharmaceutiques par circonscription (tonnes), 2006

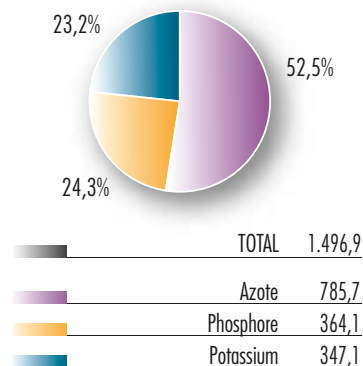


¹ Données référées à 99,1% des exploitations associées.
Source: Agrifarma.

2005), conséquence de l'augmentation de l'utilisation de produits innovants et des prix de vente unitaires, se confirme. Au cours de ces dernières années, le pourcentage d'irrégularités dans les produits

agroalimentaires a diminué grâce à la limitation des emplois autorisés, aux actions de contrôle officielles et à une utilisation plus consciente des substances par les opérateurs agricoles. En 2006, 96,1% des 11.852 échantillons de fruits et légumes analysés par l'Observatoire national des résidus respectaient les limites prescrites par la loi, 58,6% ne contenaient aucun résidu et 3,9% seulement présentaient une quantité de résidus supérieure aux limites imposées par la loi. Les résultats du ministère de la Santé, sur la base de 6.330 échantillons de fruits et légumes, sont également rassurants puisqu'ils affichent 98,5% de produits respectant les limites légales et 65,8 % sans aucun résidu. L'utilisation de fertilisants à d'azote, phosphore et potassium s'est légèrement réduite en 2006, avec 1,49 millions de tonnes (- 2,3 %). Cela s'explique par la hausse des prix internatio-

Composition des engrais employés (000 tonnes), 2006



Source: Assofertilizzanti.

naux, de l'azote en particulier, et par la diminution de l'utilisation de produits phosphatés (- 4,2%), conséquence des choix de culture dus à la PAC (réduction de semis de céréales, notamment de blé dur).

Agriculture Biologique

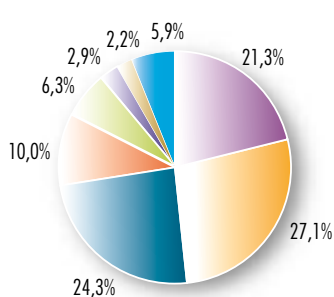
Le nouveau règlement sur l'agriculture biologique (règ. CE n° 834/07), qui abroge le règ. CEE n° 2092/91, introduit un logo obligatoire et l'origine des produits sur l'étiquette, fixe le seuil maximal de présence accidentelle et techniquement inévitable d'OGM à 0,9 % et renforce la vigilance sur les importations. En Italie, le programme d'action national pour le biologique a obtenu un financement de 30 millions d'euros pour les années 2007 - 2009, tandis que le nouveau cadre pour l'agriculture biologique, approuvé par le Conseil des ministres en avril 2007, introduit une série d'outils visant à favoriser le développement et la compétitivité: «zones biologiques» au niveau régional, ententes de filière, aquaculture biologique, vin issu d'une filière entièrement biologique et généralisation des aliments biologiques dans les repas servis dans les hôpitaux, les

Exploitations biologiques en Italie, 2005

| | Production | Transformation | Importation | Total | |
|-------------------------|---------------|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| | | | | nombre | var. % 2005/04 |
| Piémont | 2.361 | 346 | 19 | 2.726 | 22,6 |
| Vallée d'Aoste | 70 | 9 | 0 | 79 | 1,3 |
| Lombardie | 880 | 424 | 35 | 1.339 | 3,7 |
| Trentin-Haut-Adige | 718 | 139 | 5 | 862 | 3,7 |
| Vénétie | 1.075 | 451 | 25 | 1.551 | -2,6 |
| Frioul Vénétie Julienne | 298 | 95 | 5 | 398 | 5,3 |
| Ligurie | 356 | 81 | 12 | 449 | 1,1 |
| Emilie-Romagne | 3.321 | 687 | 42 | 4.050 | 0,6 |
| Toscane | 2.343 | 483 | 15 | 2.841 | 4,4 |
| Marches | 2.583 | 175 | 4 | 2.762 | 26,1 |
| Ombrie | 1.353 | 121 | 8 | 1.482 | 4,4 |
| Latium | 2.532 | 284 | 2 | 2.818 | 0,4 |
| Abruzzes | 1.341 | 155 | 3 | 1.499 | 40,8 |
| Molise | 252 | 41 | 0 | 293 | -21,7 |
| Campanie | 1.219 | 209 | 5 | 1.433 | 11,1 |
| Pouilles | 5.715 | 392 | 2 | 6.109 | 81,1 |
| Basilicate | 4.885 | 52 | 0 | 4.937 | 142,5 |
| Calabre | 3.968 | 210 | 0 | 4.178 | -0,8 |
| Sicile | 7.936 | 513 | 2 | 8.451 | 24,6 |
| Sardaigne | 1.527 | 74 | 1 | 1.602 | -12,5 |
| ITALIE | 44.733 | 4.941 | 185 | 49.859 | 21,7 |

Source: SINAB.

Superficie biologique et en conversion par culture. 2005 (ha)



| | TOTAL | 1.067.102 |
|------------------------|---------|-----------|
| Prairies et pâturages | 227.610 | |
| Fourrages | 288.927 | |
| Céréales | 258.848 | |
| Olivier | 106.938 | |
| Fruits et légumes | 67.407 | |
| Vigne | 31.170 | |
| Cultures industrielles | 23.106 | |
| Autres cultures | 63.096 | |

Source: SINAB.

crèches et les écoles; de plus, le système de contrôle, avec les régions et les provinces autonomes compétentes sur leur territoire, est renforcé.

Production

Avec 49.859 exploitations biologiques, l'Italie est leader en Europe et quatrième producteur mondial. Les

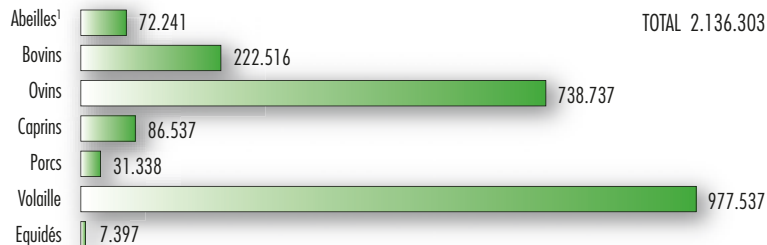
principales orientations de production restent : les fourrages, les céréales, les prés et les pâturages qui représentent au total 73 % de la superficie consacrée à l'agriculture biologique. L'augmentation des surfaces a concerné, en particulier, les cultures industrielles (+ 62,1 %), les céréales (+ 35,3 %) et l'olivier (+ 20,2 %).

Les exploitations de production biologique se concentrent dans le Sud et les îles (57,1%) alors que les entreprises de transformation et d'importation sont surtout présentes dans le Nord. La diminution du nombre d'importateurs (- 6,6%) vient confirmer la reprise de la production nationale. Dans le secteur de la zootechnie biologique, l'élevage de volailles s'effondre (- 29,5 %), en raison de l'apparition de la grippe aviaire, au bénéfice des élevages porcins (+ 18,2%), ovins et caprins (+ 48,2 %) et bovins (+ 3,5 %).

Marché

Selon l'IFOAM, le volume du marché biologique dans l'UE est évalué à environ 14 milliards d'euros, soit près de la moitié du volume mondial. En Italie, le chiffre d'affaires total du biologique en 2006 est estimé (Coldiretti et Ispo) à 1,5 milliards d'euros,

Nombre de têtes élevées avec la méthode biologique, 2005



¹ Nombre de ruches.

Source: SINAB.

soit 2 % du marché des produits alimentaires. Il s'agit de produits en boîte (22 %), de lait et de ses dérivés (21 %), de fruits et légumes (18 %), de pain, de pâtes et de riz (13 %), de boissons (12 %), de viande et d'œufs (9 %) et de produits diététiques (5 %). L'industrie alimentaire de la transformation des produits biologiques compte plus de 4.500 entre-

prises, soit 12,6 % des entreprises alimentaires italiennes. La GDO (grande distribution organisée) a connu en 2006 une baisse des ventes de 2,6 %, dont l'incidence atteint 65 % sur l'ensemble des canaux de vente du bio (Ismea). Selon Bio Bank, le commerce de détail spécialisé, avec 1.094 points de vente (+ 7,9 %), et la vente directe, avec 2.163 exploita-

tions et fermes-auberges (+ 7,5 %), 288 groupes d'achat (+ 29,7 %) et 193 marchés (+ 4,3 %), sont en revanche à la hausse. Dans les canaux extra-domestiques, malgré une légère baisse dans les restaurants (- 3 %), la consommation se développe dans la vente de plats à emporter, les fast-foods, les cénothèques, les pizzerias et les traiteurs.

Les cantines scolaires utilisant au moins 80 % d'ingrédients biologiques continuent également à se développer dans toutes les régions et ont atteint le nombre de 658 (+ 1,7 %).

Coexistence de l'agriculture biologique et de l'agriculture transgénique

On comptait en 2006 180 000 hectares de cultures de maïs et de soja GM en Europe (Isaaa), où l'Espagne occupe la première place avec 60.000 ha. Il existe actuellement 31 produits

GM légalement commercialisables dans l'UE: 17 variétés de maïs, 6 de colza, 5 de coton (dont un est autorisé en Italie comme additif pour l'alimentation humaine et animale), une de soja, une levure et une protéine bactérienne. Suite à la recommandation de la Commission de juillet 2003, la loi 5/05 a dicté le cadre normatif minimal pour la coexistence en Italie, qui maintient l'interdiction de cultures transgéniques destinées à la mise sur le marché et exige la mise en place de programmes régionaux (pour lesquels la conférence État - régions a demandé un moratoire temporaire). En effet, même les autorisations demandées aux fins de la recherche et de l'expérimentation sont bloquées, avec 20 protocoles pour l'évaluation du risque de cultures GM expérimentales pour le maïs, la vigne, l'huile d'olive, l'aubergine et la tomate actuellement examinés par le ministère de l'Environnement.

L'agriculture biologique dans l'UE, 2005

| | Exploitations (nombre) | Var. % 2005/04 | Superficie (ha) | Var. % 2005/04 |
|--------------------|------------------------|----------------|------------------|----------------|
| Belgique | 693 | 0,0 | 22.996 | -3,1 |
| République Tchèque | 829 | -0,8 | 254.982 | -3,2 |
| Danemark | 2.892 | -8,7 | 145.636 | -7,2 |
| Allemagne | 17.020 | 2,5 | 807.406 | 5,1 |
| Estonie | 1.013 | 25,1 | 59.862 | 30,1 |
| Grèce | 14.614 | 62,3 | 288.255 | 15,5 |
| Espagne | 15.693 | -2,0 | 807.569 | 10,1 |
| France | 11.402 | 3,1 | 560.838 | 5,0 |
| Irlande | 978 | 9,0 | 35.266 | 15,0 |
| Italie | 44.733 | 22,1 | 1.067.102 | 11,8 |
| Chypre | 305 | 35,6 | 1.698 | 66,8 |
| Lettonie | 2.873 | 175,5 | 118.612 | 170,2 |
| Lituanie | 1.811 | 0,0 | 69.430 | 88,3 |
| Luxembourg | 72 | 0,0 | 3.243 | 2,7 |
| Hongrie | 1.553 | -10,3 | 123.569 | -7,1 |
| Malte | 6 | 500,0 | 14 | 7,7 |
| Hollande | 1.377 | -0,4 | 48.765 | 1,3 |
| Autriche | 20.310 | 2,4 | 360.972 | 4,7 |
| Pologne | 7.183 | 91,0 | 167.740 | 102,8 |
| Portugal | 1.577 | 21,1 | 233.458 | 37,4 |
| Slovénie | 1.718 | 8,1 | 23.499 | 2,0 |
| Slovaquie | 196 | 67,5 | 92.191 | 71,4 |
| Finlande | 4.296 | -12,1 | 147.587 | -8,9 |
| Suède | 2.951 | -6,0 | 200.010 | -9,9 |
| Royaume-Uni | 4.285 | 6,9 | 619.852 | -10,2 |
| UE 25 | 160.380 | 14,1 | 6.260.553 | 8,4 |

Source: FiBL.

Investissements pour l'Irrigation

Le secteur des eaux relève de la compétence conjointe du ministère de l'Environnement, du ministère des Infrastructures, du ministère des Politiques agricoles, alimentaires et forestières et du ministère de l'Économie et des Finances. Le MIPAAF a lancé dès 2002 le processus de programmation pour le sec-

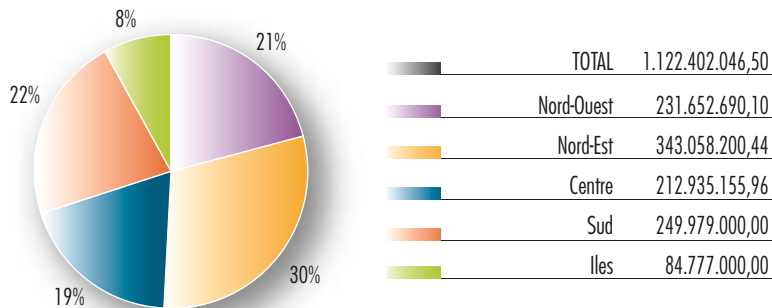
teur de l'irrigation, en accord avec les régions, qui a conduit à l'élaboration du programme national d'irrigation prévu par la loi n° 350/03 (Loi de finances 2004). Les ressources financières disponibles pour la programmation jusqu'en 2007, qui s'élèvent au total à 1.600 millions d'euros, ont été réparties sur le

territoire national comme suit:

- avec la loi n° 350/03, il a été alloué à l'irrigation un montant de 1.100 millions d'euros, dont 770 millions destinés aux régions du Centre et du Nord et 330 millions aux régions méridionales, à raison de 550 millions d'euros utilisables en 2005 et 550 millions d'euros en 2008;
- avec la loi n° 266/05, c'est un montant de 500 millions d'euros qui a été accordé au programme d'achèvement des interventions d'irrigation conformément à la loi n° 350/03, entièrement affecté aux régions du Centre et du Nord et utilisable à compter de 2007.

Enfin, la loi de finances 2007 a permis de surmonter certains problèmes administratifs et de mettre en route le programme national d'irrigation. La répartition des ressources financières, indiquée dans le

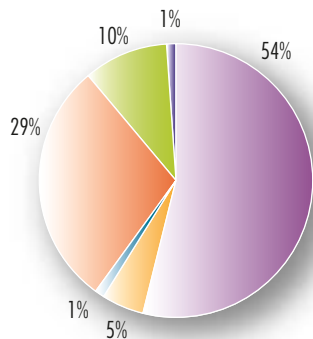
Programme national irrigation: ressources par circonscription, 2007



graphique ci-dessous, a été effectuée en fonction de la surface d'irrigation présente au niveau de chaque région.

Parmi les différents types d'intervention, ce sont les actions d'adaptation, qui prévoient l'amélioration, la modification, la maintenance extraordinaire ou la reconversion des réseaux d'irrigation afin de limiter l'utilisation de la ressource, et l'achèvement des investissements déjà financés, qui ont été privilégiés.

Programme national irrigation: types d'intervention



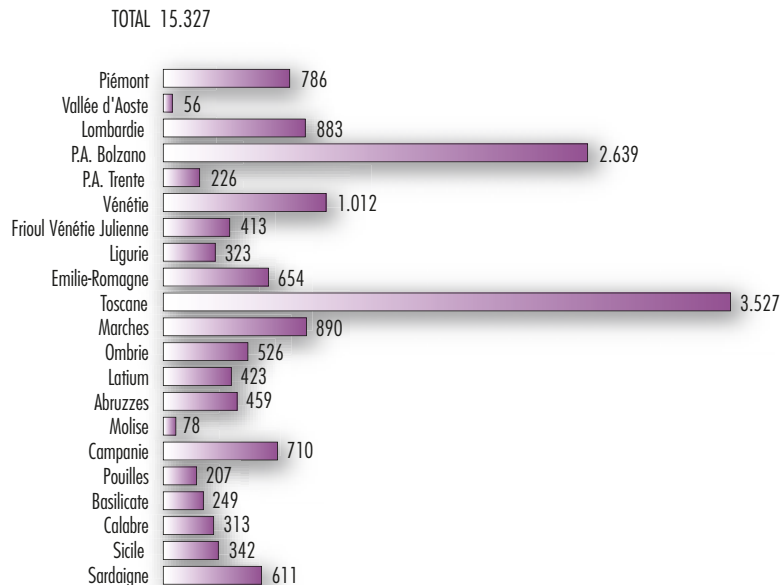
| | | |
|--|---------------------------------------|-----|
| | TOTAL | 196 |
| | Réajustements | 107 |
| | Réajustement et complètement | 9 |
| | Réajustement et nouvelle intervention | 2 |
| | Complètement | 58 |
| | Nouvelle intervention | 19 |
| | Autres | 1 |

Agritourisme

L'agritourisme constitue l'activité multifonctionnelle la plus répandue parmi les exploitations agricoles italiennes et représente une réalité typique de notre pays car elle fait partie intégrante des activités agricoles à la différence du tourisme rural, pratiqué dans les autres pays européens, qui n'a pas de lien direct avec l'activité agricole.

L'ISTAT signale pour l'année 2005 une augmentation du nombre d'exploitations agricoles autorisées à pratiquer l'agritourisme (+ 9,3 % par rapport à 2004); seuls le Molise (- 12,7 %) et la Campanie (- 3,9 %) ont enregistré une baisse. Même si l'agritourisme reste un secteur de niche, il se développe tant au niveau global que dans chacune de ses formes: on relève en effet des chiffres en hausse pour les logements (+ 8,8%), la restauration (+ 5,4%) et d'autres activités (+ 6,3 %), telles que l'équitation, les randonnées

Exploitations agritouristiques par région, 2005

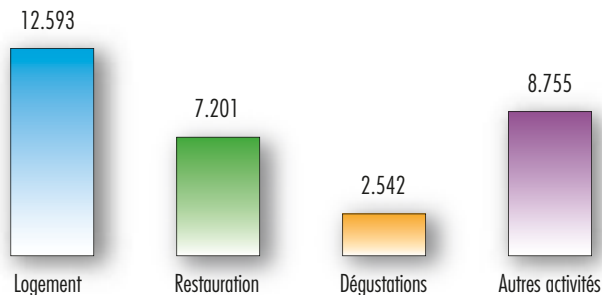


Source: ISTAT.

pédestres, les observations naturalistes, le VTT, les cours et le sport, mais une diminution du nombre d'autorisations pour les dégustations (- 7,1%).

Les exploitations agritouristiques sont essentiellement situées dans les collines (50,6%) et à la montagne (35,8%). Près de la moitié (45,7 %) est concentrée dans le Nord de l'Italie (le Haut-Adige est en tête avec 2.865 unités) et 35 % dans le Centre (la Toscane compte à elle seule 3.527 unités); dans le Sud, ce sont la Campanie (710 unités) et la Sardaigne (611) qui dominent. 52,6% des exploitations autorisées à proposer des logements offre l'hébergement seul, 14,5% l'hébergement avec petit déjeuner, 28,4 % la pension complète et 15,3 % la demi-pension; le nombre de lits s'élève à 84.137, avec une moyenne par

Exploitations agritouristiques par type de service*, 2005



* Une exploitation peut être autorisée à l'exercice d'un ou plusieurs types d'activités agritouristiques.
Source: ISTAT.

exploitation de 10,8 lits. Les données «Agriturist 2006» estiment à 880 millions d'euros le volume d'affaires du secteur, soit une croissance du chiffre d'affaires moyen par exploitation de 3,7%. L'intérêt du public pour les activités récréatives, culturelles et didac-

tiques proposées dans les exploitations agritouristiques ne cesse de croître: il existe à ce jour 2.000 fermes didactiques structurées sur le territoire italien et 6.000 exploitations assimilées avec centres de convalescence, structures pour le troisième âge et autre.

Produits d'Appellation

Appellations d'origine protégée

Avec 159 produits enregistrés AOP et IGP, l'Italie possède le panier le mieux garni de l'UE (21 % du total). La plupart des AOP et des IGP concernent les produits végétaux (30,8 %), les huiles d'olive vierge extra (près de 24 %) et les fromages (plus de 20 %).

Les dernières appellations ont été attribuées aux produits suivants: Carota dell'altopiano del Fucino (carotte du haut plateau du Fucino) (IGP), Limone femminello del Gargano (citron Femminello du Gargano) (IGP), Formaggio Stelvio (fromage Stelvio) (AOP), Olio d'oliva extra vergine Sardegna (huile d'olive vierge extra de Sardaigne) (AOP) (pour la liste complète des AOP et des IGP, consulter le site: http://ec.europa.eu/agriculture/qual/it/1bbab_it.htm).

Les fromages représentent plus de

Quantité de AOP et IGP par Région*

| Régions | Fruits, légumes et céréales | Huiles d'olive | Fromages | Charcuterie | Autres produits ² | Total |
|---------------------------|-----------------------------|----------------|-----------|-------------|------------------------------|------------|
| Piémont | 1 | - | 9 | 3 | - | 12 |
| Vallée d'Aoste | - | - | 2 | 2 | - | 4 |
| Lombardie | 1 | 2 | 8 | 7 | - | 17 |
| Ligurie | 1 | 1 | - | - | - | 2 |
| Trentin-Haut-Adige | 2 | - | 5 | 2 | - | 8 |
| Vénétie | 7 | 2 | 6 | 6 | - | 20 |
| Frioul Vénétie Julienne | - | 1 | 1 | 2 | - | 3 |
| Emilie-Romagne | 6 | 2 | 2 | 10 | 4 | 22 |
| Toscane | 6 | 4 | 1 | 4 | 3 | 16 |
| Ombrie | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 4 |
| Marches | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 5 |
| Latium | 2 | 3 | 3 | 2 | 3 | 10 |
| Abruzzes | 1 | 3 | - | 1 | 2 | 4 |
| Molise | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 |
| Campanie | 8 | 3 | 2 | - | 1 | 11 |
| Pouilles | 3 | 5 | 2 | - | 1 | 10 |
| Basilicate | 2 | - | 1 | - | - | 3 |
| Calabre | 1 | 3 | 1 | 4 | 1 | 10 |
| Sicile | 7 | 6 | 2 | - | - | 15 |
| Sardaigne | - | 1 | 3 | - | 1 | 4 |
| ITALIE¹ | 49 | 38 | 32 | 28 | 12 | 159 |

* Situation mise à jour à Juin 2007.

¹ Certains produits sont interrégionaux.

² Ils comprennent : produits de boulangerie, miel, épices, vinaigres, viandes, prod. non alimentaires.

52 % de toute la production d'appellation, les fruits et légumes 22,8 % alors que l'huile d'olive n'atteint même pas 1 % (estimations « Qualivita » sur la production certifiée de 2005). La valeur de la production des AOP et des IGP atteint environ 4,6 milliards d'euros et la valeur de la consommation 9,3 milliards d'euros: les fromages et la charcuterie totalisent 95 % des deux valeurs, les fruits et légumes environ 3 % et l'huile d'olive à peine 1 %. Plus de 60 % de la valeur de la production est couverte par 4 produits seulement: Parmigiano Reggiano (parmesan), Grana Padano, Prosciutto di Parma (jambon de Parme), Prosciutto di San Daniele (jambon de San Daniele). C'est dans le Nord (Vénétie, Lombardie, Émilie-Romagne) que l'Italie enregistre la plupart des appellations reconnues (notamment l'Émilie-Romagne avec 25 AOP-IGP), le niveau le plus

haut de production certifiée et le chiffre d'affaires le plus élevé. Le Sud du pays, à l'exception de la Campanie, continue à ne pas exploiter ses potentialités malgré une situation géographique adaptée et la gamme des produits enregistrés.

Vins AOC

Pour ce qui est des vins, l'Italie bénéficie d'un solide patrimoine d'appellations et offre une production au standard qualitatif élevé. Il existe 350 vins AOC (appellation d'origine contrôlée), dont 35 AOCC (appellation d'origine contrôlée et garantie). Les dernières appellations ont été accordées aux vins suivants: Morellino di Scansano (AOCC), Terre di Casole (AOC), Terracina (AOC).

La production d'AOC-AOCC, lors des vendanges 2006, représente un peu plus de 31 % du vin produit en

Vins AOCC, AOC et IGT par région*

| | AOCC | AOC | IGT |
|-------------------------|-----------|------------|------------|
| Piémont | 9 | 45 | - |
| Vallée d'Aoste | - | 1 | - |
| Lombardie | 3 | 15 | 14 |
| Trentin-Haut-Adige | - | 8 | 4 |
| Vénétie | 3 | 25 | 10 |
| Frioul Vénétie Julienne | 2 | 9 | 3 |
| Ligurie | - | 8 | 3 |
| Émilie Romagne | 1 | 20 | 10 |
| Toscane | 7 | 36 | 6 |
| Ombrie | 2 | 11 | 6 |
| Marches | 2 | 14 | 1 |
| Latium | - | 26 | 4 |
| Abruzzes | 1 | 3 | 9 |
| Molise | - | 3 | 2 |
| Campanie | 3 | 17 | 9 |
| Pouilles | - | 25 | 6 |
| Basilicate | - | 3 | 2 |
| Calabre | - | 12 | 13 |
| Sicile | 1 | 22 | 6 |
| Sardaigne | 1 | 19 | 15 |
| ITALIE | 35 | 315 | 118 |

* Situation au 19 Juin 2007.

N.B. Le total des vins AOC et IGT est inférieur à la somme des vins par région, car certains vins sont interrégionaux.

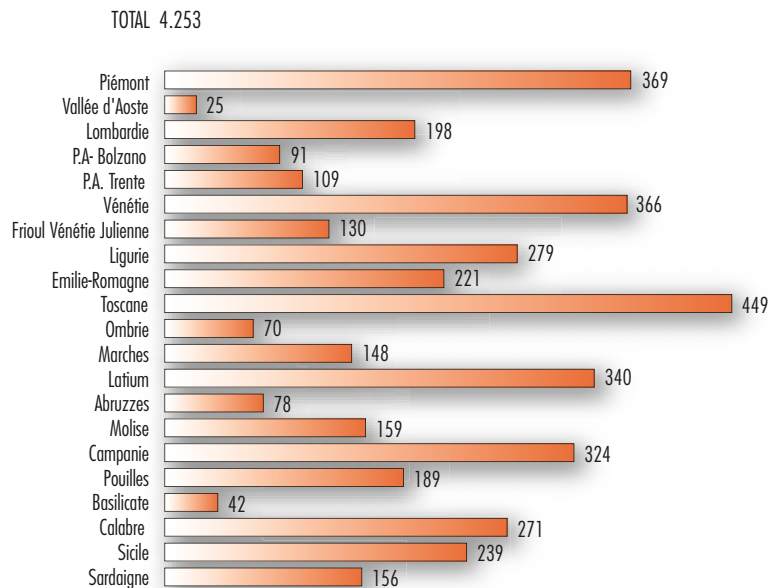
Italie, soit 14,8 millions d'hectolitres. C'est encore le Nord qui remporte la palme de la production de qualité: 8,3 millions d'hectolitres, soit 56 % de la production d'AOC nationale. Les vins d'appellation connaissent une bonne évolution commerciale et se situent à la 1re place dans le classement des exportations agroalimentaires italiennes avec un montant total de 1.447 millions d'euros.

Produits traditionnels


Les produits agroalimentaires traditionnels ne sont pas analogues aux appellations d'origine mais répondent à une exigence de sauvegarde des productions typiques et de la fabrication traditionnelle. Leur liste, établie par le D.L. n° 173/98, est gérée par le MIPAAF et mise à jour chaque année par les régions.

La sixième révision compte 4.253

Quantité de produits agroalimentaires traditionnels par région, 2006




Source: calculs réalisés à partir de la Liste nationale des produits agroalimentaires traditionnels du Ministère des Politiques Agricoles et Forestières, 6e mise à jour (2006)



produits traditionnels, dont 1.252 types de pain et de produits de boulangerie, 1.193 produits végétaux,

716 jambons, saucisses et viandes fraîches, 146 boissons, spiritueux et liqueurs, 143 types de miel et de ri-

cotta, 136 préparations à base de poissons, crustacées et mollusques, 126 recettes gastronomiques.





POLITIQUE AGRICOLE

La PAC en Italie: 1^{er} Pilier

Depuis 2006, la réforme de la politique agricole commune s'est étendue aux secteurs de l'huile d'olive, du tabac, du coton, du houblon et du sucre, avec l'inclusion des aides directes concernées dans le régime de paiement unique. L'Italie a, par ailleurs, décidé de procéder, avec une année d'avance, à l'introduction du paiement unique des aides directes allouées depuis 2004 aux producteurs de produits laitiers.

Au moment de l'affectation, la valeur des titres définitifs 2006 a été réduite de 8,03 % (une réduction semblable à celle subie en 2005) afin de respecter le plafond national et de constituer la réserve nationale. La retenue relative à la modulation, qui en 2006 était de l'ordre de 4 % (assortie d'une franchise sur les premiers 5.000 euros d'aides) sera ensuite appliquée à la valeur des aides perçues par les agriculteurs.

Parmi les différentes options mises à

la disposition des États membres par la réforme Fischler, rappelons que l'Italie a décidé d'appliquer l'art. 69 du règlement (CE) n° 1782/03 aux secteurs des cultures arables, des viandes bovines, des viandes ovines et caprines et du sucre. L'adoption de cet article permet d'effectuer une retenue sur les plafonds sectoriels concernés afin d'affecter des paiements supplémentaires en faveur des producteurs qui, sur la base de conditions d'admission définies au

niveau national, s'engagent en faveur de l'amélioration de la qualité de la production, de la commercialisation et de l'environnement. Pour la deuxième année consécutive, l'adhésion des producteurs à l'art. 69 a été considérable. Cela a favorisé le dépassement du plafond financier mis à la disposition des paiements supplémentaires, avec pour conséquence, l'abattement du montant unitaire versé aux producteurs.

Parmi les autres modalités d'applica-

Plafonds du budget pour la mise en oeuvre du régime de paiement unique en Italie, 2006 (000 euros)

| | |
|---|------------------|
| - Plafond pour le régime de paiement unique | 3.593.132 |
| - Art. 69 cultures arables | 141.712 |
| - Art. 69 viandes bovines | 28.674 |
| - Art. 69 viandes ovines et caprines | 8.665 |
| - Art. 69 sucre | 6.389 |
| - Art. 71 exclusion semences | 13.321 |
| PLAFOND NATIONAL | 3.791.893 |

Source: règlement (CE) n. 1156/06.

Application de l'art. 69 du règ. (CE) n. 1782/03 en Italie, 2006

| Secteur | Retenue | Montant maximal (théorique) | Superficie/têtes admises en aide | Montant versé |
|------------------------------|---------|-----------------------------|----------------------------------|---------------|
| Cultures arables | 8% | 180 €/ha | 2.658.516 ha | 53,66 €/ha |
| Vianandes bovines | 7% | 180 €/capo | 1.048.000 capi | 27,35 €/capo |
| Vianandes ovines et caprines | 5% | 15 €/capo | 6.607.824 capi | 1,31 €/capo |
| Sucre | 8% | 180 €/ha | 60.340 ha | 105,80 €/ha |

Source: élaborations sur données AGEA.

tion de la réforme Fischler, l'Italie a opté pour le découplage total des aides destinées au secteur oléicole, en prévoyant uniquement le financement annuel des programmes d'activité élaborés par des organisations d'opérateurs par un montant légèrement inférieur à 36 millions d'euros. En ce qui concerne le tabac, un peu plus de 189 millions d'euros (60% du plafond sectoriel) ont été destinés aux paiements couplés à la production; un montant à redistribuer aux producteurs de tabac (à l'exclusion des producteurs des Pouilles pour

lesquels le découplage total des aides est d'application) sur la base des aides à la production fixées pour les différentes variétés de tabac. Enfin, pour le sucre, l'Italie a décidé de participer au schéma de restructuration du secteur en renonçant à 50% du quota national de production (avec pour conséquence, la fermeture de 13 établissements). Une aide additionnelle transitoire couplée à la production est allouée aux producteurs betteraviers encore en activité. Une aide transitoire à la restructuration, décroissante dans le temps

(pour 2006, équivalente à 657 euros/t pour l'industrie et à 73 euros/t pour les entreprises betteravières), d'un montant total de 568 millions d'euros, est destinée aux entreprises betteravières et aux industries saccharifères qui abandonnent la production. Les régions intéressées par la restructuration se voient allouer un fonds pour la diversification d'un montant équivalant à 85,2 millions d'euros (pour une aide unitaire de 109,5 euros/t par quota libéré), une somme supplémentaire de 42,6 millions d'euros est destinée aux producteurs betteraviers qui abandonnent la production (pour un montant unitaire de 54,75 euros/t par quota libéré). Parmi les autres mesures d'intervention du 1er pilier de la PAC, l'application du régime des quotas laitiers en Italie est assez significative. La campagne 2006/07 (avril - mars) voit également se profiler une situation

d'excédent semblable à la campagne précédente. En effet, sur la base du récapitulatif régional des déclarations mensuelles, on note un dépassement d'un peu plus de 600.000 tonnes. Si ces chiffres se voient

confirmés, les producteurs pourront encourir une amende de l'ordre de 180 millions d'euros. Au cours de la campagne précédente, d'après les chiffres provisoires diffusés par la Commission européenne, l'Italie a

fait enregistrer un excédent de production de près de 611.000 tonnes, sanctionné d'une amende de près de 189 millions d'euros.

Le FEOGA-Garantie

La dépense du FEOGA-Garantie en faveur de l'Italie en 2006 a été réduite d'un peu moins d'1% par rapport à l'année précédente, pour atteindre un montant de 5.461 millions d'euros. Il faut souligner que la dépense du FEOGA comptabilise les sorties de caisse et fait donc référence aux paiements effectués pour des interventions relatives à l'année 2005 et aux années précédentes. Pratiquement tous les nouveaux pays membres ont fait enregistrer des augmentations considérables de dépense par le truchement du mécanisme de phasing-in progressif des aides directes, toutefois ces augmentations ne sont pas encore en mesure

Dépenses du FEOGA-Garantie par pays, 2006

| | mio. euros | % | Var. % 2006/05 |
|--------------------|------------|------|-------------------|
| Belgique | 943,7 | 1,9 | -8,8 |
| République Tchèque | 319,8 | 0,6 | 13,5 |
| Danemark | 1.162,2 | 2,3 | -5,1 |
| Allemagne | 6.543,4 | 13,1 | 0,6 |
| Estonie | 32,9 | 0,1 | 21,9 |
| Grèce | 3.070,6 | 6,2 | 11,5 |
| Espagne | 6.654,5 | 13,3 | 3,9 |
| France | 10.044,6 | 20,2 | 0,8 |
| Irlande | 1.723,2 | 3,5 | -4,6 |
| Italie | 5.461,0 | 11,0 | -0,7 |
| Chypre | 23,7 | 0,0 | -29,7 |
| Lettonie | 41,3 | 0,1 | 50,2 |
| Lituanie | 168,0 | 0,3 | 32,2 |
| Luxembourg | 44,7 | 0,1 | -0,7 |

| | mio. euros | % | Var. % 2006/05 |
|--------------|-----------------|--------------|-------------------|
| Hongrie | 606,9 | 1,2 | 17,9 |
| Malte | 1,4 | 0,0 | 55,6 |
| Hollande | 1.209,6 | 2,4 | -3,7 |
| Autriche | 1.271,5 | 2,6 | 2,9 |
| Pologne | 990,5 | 2,0 | 12,8 |
| Portugal | 946,4 | 1,9 | 6,1 |
| Slovénie | 40,1 | 0,1 | 21,9 |
| Slovaquie | 149,5 | 0,3 | 30,7 |
| Finlande | 817,1 | 1,6 | -9,5 |
| Suède | 923,9 | 1,9 | -3,4 |
| Royaume-Uni | 4.287,2 | 8,6 | 1,7 |
| CE* | 2.371,0 | 4,8 | 8,3 |
| TOTAL | 49.848,7 | 100,0 | 1,9 |

* Dépenses effectuées sur programmes communautaires non imputables à un pays en particulier.
Source: Commission Européenne.

de modifier substantiellement les positions relatives des pays. En effet, la part de l'Italie, bien qu'en légère baisse, demeure ancrée à 11% de la dépense totale de l'UE25. Les dynamiques de la dépense par typologie d'intervention confirment la prédominance des aides directes comme principale source de financement. En 2006, la rubrique relative au paiement unique en Italie s'élève à 38 % auxquels il faut rajouter 30% d'autres aides directes encore partiellement ou totalement couplées à la production. Dans l'UE, en revanche, les autres aides sont supérieures au paiement unique. Les rubriques liées aux instruments classiques d'intervention de la PAC, comme les restitutions aux exporta-

Dépenses du FEOGA-Garantie par intervention, 2006

| | Italie | | UE | | Italie/UE |
|------------------------------|----------------|--------------|-----------------|--------------|-------------|
| | mio. euros | % | mio. euros | % | % |
| Restitutions à l'exportation | 89,3 | 1,6 | 2.467,2 | 4,9 | 3,6 |
| Stockage | 98,6 | 1,8 | 653,6 | 1,3 | 15,1 |
| Paiement unique | 2.098,8 | 38,4 | 15.947,5 | 32,0 | 13,2 |
| Autres aides directes | 1.656,6 | 30,3 | 18.142,7 | 36,4 | 9,1 |
| Développement rural | 591,1 | 10,8 | 7.719,3 | 15,5 | 7,7 |
| Autres mesures | 926,5 | 17,0 | 4.918,4 | 9,9 | 18,8 |
| TOTAL | 5.461,0 | 100,0 | 49.848,7 | 100,0 | 11,0 |

Source: Commission Européenne.

tions et au stockage, qui dans l'ensemble dépassent de peu 3% du total par rapport à une moyenne européenne d'un peu plus de 6 %, voient leur importance diminuer. En Italie, les dépenses pour le développement rural diminuent légèrement tandis

que les ressources dédiées aux autres mesures (distillations, restructurations et reconversions, etc.) qui atteignent 17% du total, en comparaison des 10% de la moyenne européenne, augmentent de manière significative.

La PAC en Italie: 2^e Pilier

2006, la dernière année de programmation, représente une étape fondamentale pour la politique de développement rural: en effet, c'est au cours de cette année que se sont conclues toutes les interventions financées par le biais de la section Garantie du FEOGA et donc toutes celles contenues dans les programmes de développement rural (PDR). Les paiements relatifs aux interventions financées par la section FEOGA-Orientation, contenus dans les programmes Leader+ et dans les programmes opérationnels régionaux (POR), pourront en revanche se prolonger jusqu'à la fin de l'année 2008.

En Italie, les ressources publiques affectées à l'agriculture et au développement rural se sont élevées, au total, à 12,4 milliards d'euros environ sur la période 2000 - 2006.

Pour ce qui est des PDR, la dépense publique a été légèrement supérieure

Dépenses pour les programmes de développement rural (000 euros), 2000 -2006

| | Dépense publique programmée 2000-2006 | | | Dépense publique affectée 2000-2006 | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|------------------|----------------|-------------------------------------|------------------|----------------|
| | PDR | POR | PLR | PDR | POR | PLR |
| Régions hors objectif 1 | | | | | | |
| Piémont | 863.876 | - | 23.993 | 860.478 | - | 14.467 |
| Vallée d'Aoste | 119.107 | - | 5.417 | 107.313 | - | 2.778 |
| Lombardie | 804.679 | - | 14.954 | 806.928 | - | 8.326 |
| P.A. Bolzano | 266.263 | - | 17.624 | 266.258 | - | 10.219 |
| P.A. Trente | 210.626 | - | 7.578 | 206.529 | - | 4.189 |
| Vénétie | 660.319 | - | 28.336 | 655.815 | - | 17.862 |
| Frioul Vénétie Julienne | 209.705 | - | 11.591 | 216.685 | - | 6.600 |
| Ligurie | 213.476 | - | 12.353 | 216.943 | - | 7.000 |
| Emilie-Romagne | 836.689 | - | 22.375 | 838.122 | - | 12.455 |
| Toscane | 721.647 | - | 32.618 | 724.412 | - | 20.490 |
| Ombrie | 395.165 | - | 16.512 | 397.244 | - | 9.551 |
| Marches | 455.592 | - | 16.827 | 455.511 | - | 10.629 |
| Latium | 587.170 | - | 24.863 | 561.425 | - | 12.037 |
| Abruzzes | 290.430 | - | 34.454 | 287.311 | - | 19.271 |
| Régions objectif 1 | | | | | | |
| Molise | 45.198 | 100.331 | 10.975 | 45.199 | 68.764 | 6.199 |
| Campanie | 201.652 | 1.066.727 | 31.507 | 200.874 | 701.339 | 18.058 |
| Pouilles | 389.372 | 814.006 | 33.594 | 388.005 | 480.991 | 15.123 |
| Basilicate | 244.250 | 386.500 | 22.707 | 245.009 | 228.150 | 13.089 |
| Calabre | 299.180 | 852.916 | 28.339 | 297.620 | 543.427 | 16.056 |
| Sicile | 560.800 | 1.515.930 | 38.000 | 560.576 | 899.157 | 21.358 |
| Sardaigne | 403.727 | 837.156 | 43.920 | 405.986 | 462.822 | 27.427 |
| TOTAL | 8.778.923 | 5.573.565 | 478.533 | 8.744.246 | 3.384.650 | 273.184 |

Source: élaborations INEA sur données AGEA-MIPAAF.

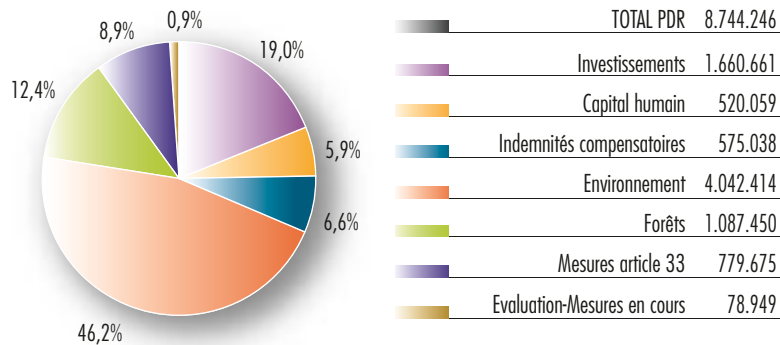
à un milliard d'euros en 2006. La répartition de la dépense des PDR par catégorie d'intervention fait apparaître l'incidence considérable des mesures environnementales qui comprenaient également les engagements dérivant du régime précédent. Il faut souligner que ce type de dépense a vu son incidence baisser au cours des années 2004-2006 en raison de la diminution des engagements 1994-99. En revanche, la catégorie des investissements, qui comprend les mesures «Investissements dans les exploitations agricoles» et «Transformation et commercialisation des produits agricoles», a connu une forte augmentation. Les interventions prévues par l'article 33 du règlement 1257/99 ont également bénéficié de ressources qui atteignent près de 10 % du total.

L'analyse par typologie de dépense des POR, financé par la section

«orientation» du FEOGA dans les régions «objectif 1», se différencie nettement de celle des PDR. La composition de la dépense révèle la prédominance, à côté des coûts d'investissement, des interventions infrastructurelles réalisées en appli-

cation de certaines mesures de l'article 33. Les interventions pour l'établissement des jeunes et pour les mesures forestières sont également supérieures 10 %. Les ressources affectées à la mise en place d'interventions pour la formation et

Dépenses du FEOGA-Garantie par catégories de mesure (000 euros), 2000-2006

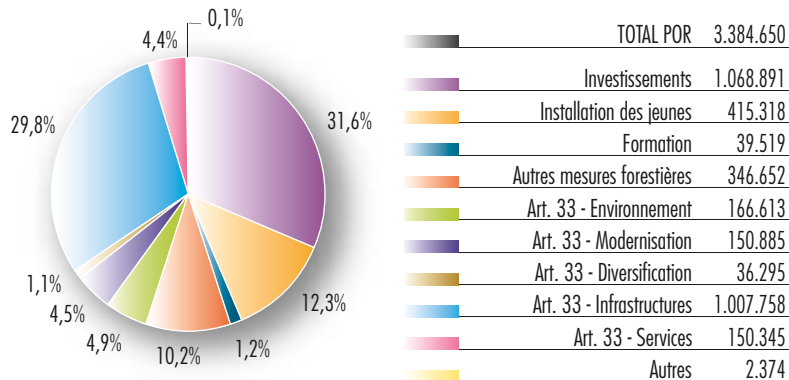


la diversification des activités restent, quant à elles, contenues tandis que les services à la population des zones rurales ont encore entraîné une nette augmentation de la dépense en 2006.

Programme Leader+

La tendance à l'intensification de l'activité des programmes Leader régionaux, ébauchée en 2005, s'est confirmée en 2006. L'avancement financier des 22 programmes italiens a en effet enregistré de nouveaux progrès et a atteint au total une capacité de dépense de près de 60%.

Dépenses du FEOGA-Orientation par catégories de mesure (.000 euros), 2000-2006



Dépense Régionale

Durant la période 2004 - 2005, la politique régionale s'est caractérisée par une progressive affirmation de l'autonomie régionale. Relativement au secteur agricole, les régions ont acquis une capacité d'administration étendue, aussi bien en matière d'actions directes de soutien que d'interventions d'orientation et de coordination sur le territoire relevant de leur compétence, dans le respect des limites fixées par l'UE et l'État. Cette capacité n'est plus, comme par le passé, limitée à quelques régions de pointe et apparaît aujourd'hui comme un facteur prédominant dans la plupart des administrations régionales.

En 2004¹, la totalité des interventions publiques pour le secteur agricole a atteint plus de 15 milliards d'euros, 11 milliards d'euros si l'on

exclut les aides dérivant de la réduction des impôts et cotisations sociales dont bénéficient les opérateurs agricoles. Le montant du soutien apporté par les régions est significatif puisqu'il s'élève à plus de 6 milliards d'euros.

L'aide régionale au secteur, qui transite par le budget des régions, puise à son tour dans les trois sources de financement qui correspondent aux trois niveaux décisionnels de la politique agricole: la source communautaire, pour la composante PDR des régions Objectif 1, représente 14% de la dépense régionale, la source nationale plus de 31% et la source régionale 55%.

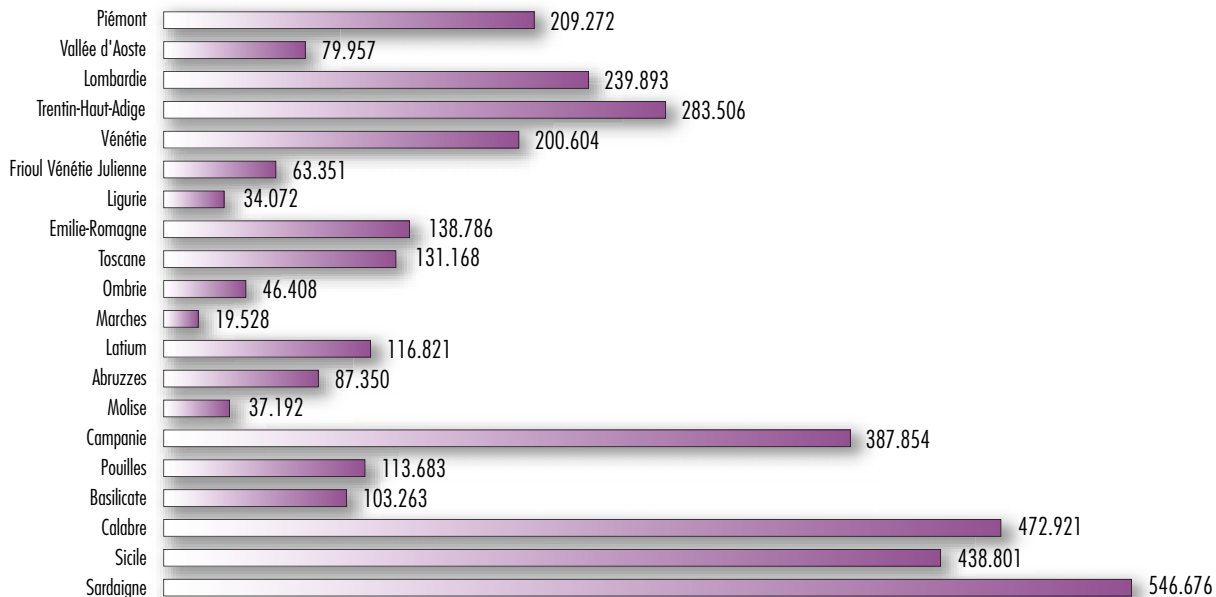
À l'examen de la part de dépense relative à la sphère qui relève exclusivement de la compétence régionale, on observe que les régions décident

sur la base d'une activité de programmation autonome qui est appliquée avec l'approbation d'une loi de finances régionale.

Quant à la typologie des interventions financées, une grande disparité apparaît entre les régions même si les interventions en faveur de la compétitivité du secteur, comme le développement de l'associationnisme et des services à la production et à la commercialisation, prévalent. On observe également une part importante d'interventions en vue d'un accès facilité au crédit afin de favoriser les initiatives de restructuration, de recapitalisation du capital foncier et de soutien au monde coopératif. Notons enfin que les interventions liées à la promotion économique de produits et de territoires sont également très nombreuses.

¹ Les données pour 2005 sont en cours de collecte avec l'enquête annuelle de l'INEA pour la quantification de l'intervention publique dans l'agriculture et seront disponibles fin 2007.

Dépense régionale, 2004 - total versé (000 euros)



Lois Nationales

Principales orientations et stratégies pour le secteur

Le document de programmation économique et financière (DPEF) 2007 - 2011 a défini les priorités d'intervention et les opportunités de croissance du secteur agro-alimentaire que la loi de finances 2007 (loi n° 296 du 27 décembre 2006, L.F. dans le texte) et d'autres réglementations ont traduit en dispositions pour le renforcement compétitif du système agro-alimentaire national et le développement du secteur.

Avantages fiscaux et de sécurité sociale

IRAP (Impôt régional sur les activités de production)

La L.F. a fixé, pour les opérateurs du secteur agricole et de la pêche, le taux à 1,9 % plutôt qu'à 3,75 % pour 2006 et à 3,75 % pour 2007

(art. 1, al. 390).

TVA

La loi du 24 novembre 2006, n° 286, (dénommée « Collegato Fiscale »), a modifié le régime de la TVA et de l'IRAP pour les producteurs du secteur agricole (art. 2, al. 31 et

32) en prévoyant que les agriculteurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7.000 euros par an, soient exonérés du paiement de la TVA, de toutes les exigences relatives à la documentation et de toutes les obligations comptables, y compris de la déclaration annuelle.

Loi de finances 2007 : montants alloués en faveur du secteur agricole et comparaison avec l'année 2006 (millions d'euros)

| Montants alloués | 2006 | 2007 |
|---|---------------|---------------|
| Fonds spécial de la partie courante (A) | 6,41 | 0,05 |
| Fonds spécial de compte capital (B) | 0,00 | 0,40 |
| Affectations autorisées conformément à des dispositions de loi (C) (Agea, Plan de Pêche, CRA, Organismes divers) | 324,82 | 370,83 |
| Refinancement des dispositifs de soutien à l'économie (D) (fonds de solidarité national, fonds unique d'investissements, etc.) | 205,80 | 475,80 |
| Lois pluriannuelles de dépense (F) (incluant les refinancements du point D) | 333,21 | 425,60 |
| Autres affectations (F) (plan irrigation, internationalisation, crédit d'impôt, plan forestier, etc.) | 4,80 | 180,30 |
| Au total | 669,24 | 977,18 |

Source: MIPAAF, la manœuvre financière 2007 - 2009. Les mesures d'intérêt pour l'agriculture, l'agro-alimentaire, les forêts et la pêche.

Revenu cadastral et bâtiments

La loi n° 286/06 a modifié l'obligation de dénoncer les variations du revenu cadastral pour les sujets qui requièrent les subventions agricoles (art. 2, al. 33 - 35); a permis de déterminer les bâtiments qui ont perdu les caractéristiques de ruralité et régleménté leur inscription au cadastre (art. 2, al. 36 - 38); a régleménté l'impôt sur les successions et donations (art. 2, al. 47 - 54).

Prorogations

La L.F. a prorogé, à toute l'année 2007 (art. 1, al. 394), l'accise zéro pour le gasoil utilisé pour les cultures sous serre ainsi que (art. 1, al. 392) le délai pour les allègements fiscaux prévus pour la formation et l'agrandissement des exploitations agricoles. La loi n° 17 du 26 février 2007, a prorogé:

- le délai pour la «déclaration des

puits» (art. 2, al. 1) au 31 décembre 2007;

- le délai pour l'ajustement des statuts des coopératives agricoles au 30 avril 2008 (art. 2, al. 5-4ter);

- les délais pour la reprise des paiements des contributions et cotisations sociales suspendues en raison de la grippe aviaire, en prévoyant que le premier et le deuxième versements s'entendent versés, sans majoration d'intérêts et sanctions, pour le 29 décembre 2006 tandis que le troisième et le quatrième versements peuvent être effectués pour le 30 juin 2007 (art. 2);

- l'entrée en vigueur de la deuxième partie du code de l'environnement fournissant les dispositions en matière de VIA (EIE : étude d'impact sur l'environnement), de VAS (EES: évaluation environ-

nementale stratégique) et d'AIA (autorisation intégrée environnementale) (art. 5, al. 2) au 31 juillet 2007;

- a fixé au 1er février 2008 l'entrée en vigueur de la réglementation sur le dédommagement direct des sinistres impliquant les machines agricoles (art. 5, al. 5 - ter).

Environnement et territoire

La L.F. 2007:

- soutient les investissements destinés à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, en créant un fonds approprié bénéficiant d'une dotation de 200 millions d'euros par an. Les exploitations agricoles peuvent bénéficier de facilités pour des installations de microgénération diffuse, l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et le remplacement de moteurs électriques (art. 1, al. 1110 - 1111);

- garantit la réalisation du plan d'irrigation national, en affectant près de 920 millions d'euros, à titre de subventions d'investissement pour les ouvrages d'irrigation (art. 1, al. 1058 - 1062);
- destine 25 millions d'euros en 2007 pour le fonds pour la montagne (art. 1, al. 1278);
- prévoit la gestion par les régions des zones de protection spéciale (ZPS) mises en place par décret du ministère de l'environnement (art. 1, al. 1226).

La loi n° 46, art. 2 bis, du 6 avril 2007 a défini des mesures pour la mise en œuvre des articles 5, 6, 9 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ratifié conformément à la loi n° 101 du 6 avril 2004.

Le décret ministériel du MIPAAF (Ministère des politiques agricoles, alimentaires et forestières) du 7

avril 2006 a défini les critères et les normes techniques générales pour la réglementation régionale sur l'utilisation agronomique des effluents de l'élevage, conformément à l'article 38 du décret législatif n° 152 du 11 mai 1999.

Le décret législatif n° 190 du 5 avril 2006 a défini la réglementation sanctionnant les violations au règlement (CE) n° 178/02 sur les principes et les exigences générales de la législation alimentaire.

Le décret ministériel du MIPAAF du 21 décembre 2006 a mis à jour la réglementation sur le régime de conditionnalité de la PAC, en abrogeant le décret précédent du 15 décembre 2005.

Calamités naturelles, urgences sanitaires et crises de marché

Calamités naturelles

La L.F. a prorogé l'échelonnement

des créances INPS jusqu'au 31 décembre 2005, permettant ainsi également aux exploitations agricoles touchées par des calamités naturelles de bénéficier de l'échelonnement décennal (art. 1, al. 1086).

Grippe aviaire

La loi n° 286/06 a défini les dispositions sur les contributions et cotisations sociales liées au secteur agricole, suspendues en raison de la grippe aviaire.

Crises de marché

La L.F. a créé, auprès du MIPAAF, le fonds pour les crises de marché qui permet de débloquer les crédits - d'un montant de 100 millions d'euros - conformément à la loi n° 81/2006 (art. 1, al. 1072).

Plan d'assurances agricoles

Le décret du MIPAAF du 27 décembre 2006 a réglementé le plan

d'assurances agricoles pour l'année 2007 en intégrant les plans précédents et en confirmant le principe de l'alternativité entre interventions compensatoires et couverture d'assurance (les dommages subis par les productions et les structures qui relèvent du régime préférentiel d'assurance sont exclus de ces facilités). Le décret du MIPAAF du 12 février 2007 a défini des dispositions ultérieures pour la gestion des risques relevant des régimes d'assurances préférentiels afin de simplifier les procédures et de garantir une plus grande transparence à la dépense éligible à la subvention.

Coût du travail et sécurité sociale

La L.F. a réglementé la matière du dénommé « coin fiscal » permettant ainsi également aux employeurs agricoles de déduire dans le calcul IRAP la somme de 5.000 euros, sur une base annuelle, pour chaque tra-

vailleur indépendant employé à durée indéterminée durant la période d'imposition. La déduction est doublée pour les travailleurs employés dans les régions de l'Italie du Sud. Elle a, en outre, confirmé la réduction des cotisations pour les assurances obligatoires couvrant les accidents sur le lieu de travail, prévue pour toutes les catégories de travailleurs (art. 1, al. 266 - 268).

La loi n° 46 du 6 avril 2007 établissant les mesures pour la mise en œuvre des obligations communautaires et internationales (art. 4 - bis) a prévu des règlements pour la compensation des aides communautaires par des cotisations sociales.

Promotion internationalisation

La loi de finances 2007:

- a prévu l'intégration de la réglementation sur les mesures destinées à soutenir les exportations

italiennes, conformément à l'art. 10 du décret législatif n° 251/81, relatif à l'octroi de subventions aux consortiums d'« exportateurs multirégionaux » des secteurs agro-alimentaire, piscicole, touristique et hôtelier (art. 1, al. 935);

- a promu l'internationalisation des entreprises agro-alimentaires au travers de bénéfices fiscaux pour les investissements dans les activités de promotion publicitaire réalisées à l'étranger. Le bénéfice fiscal prévoit l'exclusion de 25 % de la valeur de ces investissements de la base imposable du revenu (art. 1, al. 1088 - 1092);
- a refinancé, grâce à 20 millions d'euros en 2007 et 26 millions d'euros pour 2008 et 2009, les actions de promotion visant à soutenir le « made in Italy » également des produits agro-alimentaires (art. 1, al. 936).

Programmation négociée et contrats de filière

Le décret ministériel du MIPAAF du 20 mars 2006 a édicté quelques mesures relatives à la stipulation et à la gestion des contrats de filière, aux modalités de présentation des projets exécutifs qui s'y rapportent et aux variations par rapport au programme d'investissements ultérieures à l'approbation du CIPE (Comité interministériel pour la programmation économique).

Le décret ministériel du ministère du Développement économique (MDE) du 27 avril 2006 a introduit des mesures supplémentaires pour l'octroi des facilités relatives aux contrats et aux pactes territoriaux. La mesure a, en particulier, réglementé les affectations en faveur des initiatives entrepreneuriales dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, l'annulation des facilités

pour la non-réalisation de l'objectif en matière d'emploi.

La loi n° 286/06 a prévu des changements pour les financements destinés à la programmation négociée (cf. al. 1 et 2, art. 8) faisant glisser au 1er janvier 2007 l'application de la réforme des primes, instaurée par la loi n° 80/05. Elle a, en outre, annulé toutes les autorisations octroyées par le CIPE aux contrats de programme approuvés après cette réforme. Toutefois, le mécanisme qui réduisait l'affectation des subventions en investissement en faveur de financements facilités est resté bloqué jusqu'au 31 décembre 2006. Les contrats de programmes déjà approuvés par le CIPE selon la réforme, ont été annulés jusqu'à ce que de nouvelles dispositions aient été prises afin de permettre au MDE de réexaminer l'octroi des facilités. Les ressources récupérées par ces annulations ont été redirigées vers

des contrats de programme autorisés précédemment.

La délibération du CIPE du 22 décembre 2006 a fixé le cadre financier des ressources disponibles (408,51 millions d'euros) pour le financement des contrats de programme, dont certains concernaient la filière agro-alimentaire, approuvés lors de séances précédentes, conformément à la loi n° 286/06.

Promotion et utilisation des biocombustibles et des bioénergies

La loi de finances 2007:

- a introduit des modifications concernant l'introduction sur le marché et la taxation des biocarburants. En particulier, la réglementation qui a fixé les objectifs indicatifs nationaux pour la mise sur le marché des biocarburants et d'autres carburants renouve-

- lables a été modifiée. L'objectif de 2,5 % est ramené au 31 décembre 2008 et une augmentation ultérieure atteignant 5,75 % est prévue pour le 31 décembre 2010 (art. 1, al. 367 à 379);
- a étendu le taux de TVA de 10 % aux fournitures d'énergie produite à partir de sources renouvelables ou d'installations de cogénération à haut rendement (art. 1, al. 384);
 - a décrété l'exemption de l'accise, jusqu'à un montant maximum d'1 million d'euros par an à partir de 2007, pour l'huile végétale pure utilisée à des fins énergétiques dans le secteur agricole (art. 1, al. 380 et 381);
 - prévoit la révision de la réglementation sur les certificats verts afin d'encourager l'utilisation des produits d'origine agricole et issus de la zootechnie (art. 1, al. 382 - 383).

Le décret ministériel du MIPAAF du 8 novembre 2006 a modifié le décret du 15 mars 2005 concernant la réglementation sur les régimes d'aide en faveur des cultures énergétiques et de l'utilisation des surfaces retirées de la production pour obtenir des matières premières, en élargissant les possibilités octroyées aux producteurs agricoles dans le secteur des énergies renouvelables.

Secteurs

Betteravier - saccharifère

La délibération n° 29 du CIPE du 22 mars 2006 a répertorié de nouvelles zones concernées par la crise du secteur saccharifère qui fait l'objet de l'extension des interventions de promotion industrielle, conformément à la loi n° 181/89.

La L.F. a affecté, en 2007, 65,8 millions d'euros pour le fonds pour la rationalisation et la reconversion

de la production betteravière et saccharifère (art. 1, al. 1063).

Le décret du MIPAAF du 25 septembre 2006 a apporté des modifications au régime des aides destinées à la restructuration de la filière betteravière - saccharifère, en se référant aux modalités d'affectation de la part d'aide à la restructuration prévue pour les betteraviers et les sous-traitants touchés par la fermeture des sucreries.

La Conférence États-Régions du 21 décembre 2006 a approuvé le programme national de restructuration du secteur betteravier-saccharifère qui concerne les mesures de soutien pour la diversification productive du secteur saccharifère, qui devra être réalisé au niveau régional, tel que prévu par le règlement (CE) n° 320/06 pour la restructuration de l'industrie saccharifère dans l'UE.

Fruits à coques

Le décret ministériel du MIPAAF du 14 avril 2006 a défini les mesures de mise en œuvre du régime d'aides aux zones de production de fruits à coques, conformément à la réglementation communautaire (règlement (CE) n° 1973/04 et n° 1782/03).

Vitivinicole

Le décret ministériel du MIPAAF du 27 avril 2006 a réparti entre les Régions et les Provinces autonomes les ressources financières et les terres faisant l'objet du régime de restructuration et de reconversion des vignobles pour la campagne 2005-2006 (règlement (CE) n° 1493/99). Le décret du 29 mars 2007 a établi la répartition pour la campagne 2006 - 2007.

Le décret ministériel du MIPAAF du 16 mai 2006, relatif à l'adop-

tion du « code des bonnes pratiques vitivinicoles », a établi les dispositions sur les caractéristiques, la fabrication, la distribution, l'utilisation et le contrôle des étiquettes remplaçant les marques distinctives de l'État pour les vins a' appellation d'origine contrôlée et garantie (AOCC).

Élevages de buffles

La L.F. a relancé le plan triennal pour le contrôle et l'éradication de la brucellose, conformément à la loi n° 292/02 (art. 1, al. 1073).

Quotas laitiers

La L.F. a prévu pour les éleveurs touchés par la maladie de la langue bleue, qu'en cas d'excédent de plus de 20 % par rapport au quota, le prélèvement supplémentaire ne s'applique pas à la partie excédante (art. 1, al. 1087).

Avicole

Le décret ministériel du MIPAAF du 14 septembre 2006 a défini les dispositions d'application du règlement (CE) n° 1010/06, qui, en Italie, met en œuvre les mesures de soutien cofinancées par l'UE destinées au secteur de l'aviculture à la suite de la crise aviaire.

Apiculture

La L.F. a décrété une réduction des droits d'accise sur le gasoil et l'essence en faveur des apiculteurs (art. 1, al. 1066).

Le décret ministériel du MIPAAF du 10 janvier 2007 a élaboré le « document de programmation pour le secteur apicole » ; le décret du 16 janvier 2007 a réglementé les aides prévues par l'assistance technique, la promotion, la recherche et les investissements dans les exploitations apicoles, pour un montant de ressources financières de 2 millions

d'euros par an, pour la période 2004 - 2006.

Agriculture biologique et appellation d'origine

La L.F. a augmenté les ressources pour la mise en œuvre du plan national pour l'agriculture biologique et les produits biologiques au travers d'une autorisation de dépense de 10 millions d'euros par an pour la période 2007-2009 et l'art. 1, al. 1051, a prévu une subvention pour les dépenses d'enregistrement des appellations d'origine (art. 1, al. 1085).

Traçabilité et qualité des produits agro-alimentaires

Le décret ministériel du MIPAAF du 10 avril 2006 a réglementé l'octroi des subventions pour la réalisation des projets destinés à l'adoption et à la diffusion de systèmes pour la traçabilité des produits agro-alimentaires.

Le décret ministériel du MIPAAF du 25 janvier 2007 a déterminé les critères et les modalités pour l'octroi de subventions en faveur des initiatives concernant la valorisation des caractéristiques de qualité des produits agricoles et alimentaires.

Plan forestier

La L.F. a soutenu le plan forestier national en affectant 10 millions d'euros pour 2007 et 50 millions d'euros annuels pour 2008 et 2009 (art. 1, al. 1082 - 1084).

Loi communautaire 2006

La loi n. 13 du 6 février 2007, établissant les « dispositions pour l'exécution des obligations dérivant de l'appartenance de l'Italie aux Communautés européennes », a prévu quelques dispositions concernant les produits phytosanitaires (art. 16 et 17) et la production de l'huile d'olive (art. 20). Pour les

phytosanitaires, l'art. 16 a introduit des modifications relatives à la mise sur le marché des produits phytosanitaires. Pour l'huile d'olive, les dispositions sont destinées à l'exécution des obligations de communication à l'AGEA, en matière de régime d'aide au stockage privé d'huile d'olive.

Instrument financiers et développement d'entreprise

Crédit d'impôt

La loi de finances 2007:

- a octroyé, pour la période 2007-2009 et dans une limite de dépense de 10 millions d'euros par an, un crédit d'impôt aux exploitations agricoles et agro-alimentaires qui produisent des produits biologiques ou des produits à l'appellation d'origine protégée (art. 1, al. 289 et 290);
- a réactivé l'instrument de crédit

d'impôt pour les nouveaux investissements dans les zones défavorisées, en prévoyant le soutien pour l'acquisition de nouveaux biens instrumentaux également pour le secteur agricole et agro-alimentaire dans les régions du Sud. (art. 1, al. 271 - 279);

- a prévu l'application spécifique du crédit d'impôt pour les exploitants agricoles, les entreprises et les coopératives, sur tout le territoire national. L'aide octroyée peut s'élever jusqu'à 10, 30 et 30 millions d'euros pour la période 2007 - 2009 (art. 1, al. 1075).

Fonds pour la compétitivité et le développement

La L.F. a instauré le fonds pour la compétitivité et le développement auprès du MDE, en prévoyant, de concert avec le MIPAAF, le financement de projets innovants pour l'efficacité énergétique et les nouvelles

technologies pour le made in Italy (art. 1, al. 841).

Jeunes entrepreneurs

La L.F. a prévu la création d'un fonds destiné au développement de l'entrepreneuriat « jeune » dans le secteur agricole grâce à une dotation financière de 50 millions d'euros (art. 1, al. 1068 - 1071).

Le décret ministériel du MIPAAF du 28 décembre 2006 a défini des mesures pour le transfert des ressources destinées aux jeunes entrepreneurs du secteur de l'agriculture de Sviluppo Italia (Agence nationale pour l'attraction des investissements) vers l'ISMEA (Institut de services pour le marché agricole alimentaire).

Développement des petites exploitations agricoles

La L.F. a autorisé la Caisse des dépôts et consignations à octroyer à

l'ISMEA des prêts d'une durée de vingt ans destinés à encourager la création de petites exploitations agricoles, avec paiement des intérêts à charge de l'État et avec une limite d'engagement de 2 millions d'euros par an à partir de 2007 (art. 1, al. 1081).

Développement des sociétés agricoles

La L.F. a donné la possibilité aux sociétés de personnes et aux sociétés agricoles à responsabilité limitée d'opter pour l'application d'un régime fiscal plus favorable (taxation basée sur le revenu foncier, art. 32, texte unique sur l'impôt sur les revenus) (art. 1, al. 1093 et 1096).

Activité de vente

Afin de promouvoir la vente directe des produits agricoles par les exploitants agricoles, la L.F. a fait passer de 80.000 à 160.000 euros,

pour les entrepreneurs individuels et, de 2 millions à 4 millions d'euros, pour les sociétés, la valeur de la production ne provenant pas de leur propre exploitation que les exploitants agricoles peuvent vendre directement, en dérogation de la ré-

glementation générale sur le commerce (art. 1, al. 1064 - 1065 - 1067).

Recherche et développement

La L.F. a activé le crédit d'impôt pour les activités de recherche et

développement en permettant également aux exploitations agricoles et agro-alimentaires d'accéder aux bénéfices dans une limite de 10% des coûts engrangés pour les activités de recherche industrielle et de développement (art. 1, al. 280).

APPENDICE

Révision des Comptes Économiques

Depuis 2006, l'ISTAT a adopté la révision générale des comptes nationaux. Les principales nouveautés des comptes de l'agriculture concernent:

Production: les nouvelles estimations ont principalement porté sur les activités des services associés et sur les activités secondaires typiques des exploitations agricoles, ainsi que sur des produits spécifiques comme les pépinières ornementales, la paille, les élevages secondaires et les productions mineures.

Consommation intermédiaire: il a été effectué une révision approfondie d'une grande partie des composantes des coûts, en

particulier dans les secteurs de l'énergie, des aliments pour animaux et des dépenses pour les étables, des semences et des petites plantes, des services et frais divers.

Les nouveaux coûts intermédiaires comprennent aussi des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

Coûts et recettes: l'estimation habituelle de la production et de la consommation intermédiaire a été complétée par les données du relevé direct des coûts et des recettes fournies par l'enquête sur les résultats économiques des exploitations agricoles REA.

Activités secondaires: cet agrégat comprend les activités exercées aussi bien dans le cadre de la branche agricole (agritourisme, transformation du lait, fruits et viandes, aquaculture, ventes directes) que par d'autres secteurs d'activité économiques, en particulier le commerce et la transformation, pour la production de biens agricoles.

Indices en chaîne: pour les évaluations en volume, ce sont les «indices en chaîne», qui déterminent les valeurs liées, avec l'année de référence 2000, qui ont été utilisés. Ces valeurs remplacent les agrégats à prix constants.

Subventions à la production: suite à l'entrée en vigueur, en 2005, de la réforme de la PAC et à l'introduction du paiement unique par exploitation, la classification des aides qui, auparavant, se fondaient dans le prix de base, a été revue. Elles sont maintenant classées comme suit: Subventions aux produits, autres subventions à la production et subventions pour d'autres activités économiques. Seule la première catégorie de subventions aux produits est comprise dans l'évaluation du prix de base.

Consommation intermédiaire: agrégat des dépenses courantes des exploitations agricoles. Parallèlement aux dépenses traditionnelles (semences, engrais, pesticides, aliments pour animaux, énergie, eau pour l'irrigation et services divers), il a également été pris en compte: entretien et réparation des machines

et des équipements agricoles, frais vétérinaires, dépenses de transformation et de mise en bouteille, contrôles et analyses techniques, dépenses de publicité, études de marché et services de recherche, frais associatifs, d'assurance, bancaires et financiers, et dépenses relatives aux prestations de conseil juridique et comptable. Il faut en outre ajouter aussi les réemplois.

ETA - Entreprises de Travaux Agricoles: fourniture de moyens mécaniques par des entreprises et/ou sociétés spécialisées dans les activités de production des exploitations agricoles (labours, semis, récolte, etc.).

Famille de l'exploitant agricole: l'ensemble des cohabitants unis par des liens de mariage ou de parenté, d'affinités, d'adoption, de tutelle ou d'affection.

Chiffre d'affaires: le montant de toutes les factures émises durant la période de référence pour des ventes réalisées sur le marché intérieur et extérieur. Le chiffre d'affaires s'entend hors TVA facturée aux clients, réductions et remises mais frais (transports, emballages, etc.) et autres taxes appliquées aux clients (par ex.: taxe de fabrication) compris. Le chiffre d'affaires comprend également les ventes de produits non transformés par l'exploitation et les factures relatives aux prestations de services et aux travaux réalisés en sous-traitance sur des matières premières fournies par des tiers; en revanche, les ventes des capitaux fixes de l'exploitation sont exclues.

Grande distribution: l'entreprise qui possède des points de vente tels que supermarché, hypermarché, maxidiscompte, grand magasin et autre grande surface spécialisée.

Impôts: les prélèvements obligatoires effectués par les administrations publiques. Ils sont de deux types : les impôts directs, qui sont périodiquement prélevés sur le revenu et sur le patrimoine; les impôts indirects, qui portent sur la production et les importations de biens et de services, sur l'utilisation du travail, sur la propriété et sur l'exploitation de terrains, bâtiments ou autres biens utilisés dans les activités de production.

Main-d'œuvre extrafamiliale: ouvriers sous contrat à durée indéterminée, catégories spéciales, employés, dirigeants, ouvriers sous contrat à durée déterminée et colons partiaires.

Main-d'œuvre familiale: personnes âgées de 15 ans et plus, appartenant à la famille de l'exploitant agricole, qui accomplissent des travaux agricoles dans l'exploitation.

PIB - Produit Intérieur Brut: le PIB comprend la valeur totale des biens et services produits dans un pays, durant une période donnée (en général une année solaire).

Il ne prend pas en compte la valeur des biens et services intermédiaires.

Production au prix de base: selon le SEC 95 (système européen des comptes), les réemplois et les échanges entre les exploitations agricoles, ainsi que les services associés à l'agriculture sont inclus dans la production.

La valorisation de la production est effectuée au prix de base, c'est-à-dire le prix reçu par le producteur par unité de produit, après déduction des taxes sur le produit, subventions relatives audit produit comprises.

Les subventions qui ne sont pas liées aux produits sont exclues.

Réemplois: selon le SEC 95, il faut faire la distinction entre les réemplois au sein de la même exploitation et ceux qui font l'objet d'un échange entre exploitations agricoles avec une contrepartie de type économique. Avec la nouvelle évaluation, les productions suivantes sont exclues du calcul : le raisin pour la production de vin par les exploitations agricoles, car la valeur correspondante est comprise dans la transformation du vin ; les olives destinées à la production d'huile directement par les exploitations agricoles ; le lait destiné à l'alimentation des veaux de lait au sein de la même exploitation agricole ; les plantes fourragères permanentes qui ne sont pas destinées à la vente entre des exploitations agricoles ; les sous-produits sans valeur économique ; les semences réutilisées au sein de la même exploitation agricole.

En revanche, le calcul des réemplois

tient compte: des semences qui ont une valeur économique et qui sont vendues à d'autres exploitations agricoles; des produits également utilisés dans l'alimentation du bétail; des productions fourragères directement commercialisables (foin, ensilages de maïs, etc.).

Services associés: travail en sous-traitance et location de moyens et de machines agricoles avec personnel ; récolte, premiers travaux (à l'exclusion de la transformation), conservation de produits agricoles et autres activités des services liés à l'agriculture réalisés en sous-traitance ; aménagement de parcs, jardins et planches; activités des services liés à l'élevage du bétail, à l'exclusion des services vétérinaires.

SN - Solde Normalisé: il s'agit du rapport en pourcentage entre le solde

simple (exportations - importations) et le volume commercial (exportations + importations). Il varie entre - 100 (absence d'exportations) et + 100 (absence d'importations) et permet de comparer la performance commerciale d'agrégats de produits différents et qui présentent une valeur absolue différente.

SAU - Surface Agricole Utile: elle est constituée de l'ensemble des terres à cultiver, des prairies permanentes et des pâturages, des cultures ligneuses agricoles, des potagers domestiques et des châtaigneraies à fruits.

UT - Unité de travail: unité d'analyse qui quantifie de manière homogène le volume de travail fourni par ceux qui participent, selon différentes modalités et intensités de durée, au processus de production réalisé sur le territoire économique d'un pays,

quelle que soit leur résidence. L'ensemble des unités de travail correspond à la somme des postes de travail à temps complet et des postes de travail à temps partiel (principaux et secondaires) transformés en unités à temps complet.

VA - Valeur Ajoutée: c'est le solde entre la production et la consommation intermédiaire, où la production est évaluée aux prix de base, c'est-à-dire net de taxes sur les produits et subventions aux produits comprises. La production évaluée aux prix de base se différencie de la production évaluée au coût des facteurs: cette dernière est nette de toutes taxes (taxes sur les produits et autres taxes sur la production) et subventions comprises (subventions relatives à la valeur des biens produits et subventions à la production).

Amortissements

Calculés d'après le critère de la valeur de remplacement pour les plantations (y compris les implantations forestières), bâtiments, installations fixes, améliorations foncières, machines et outillages.

Consommation intermédiaire

Elle correspond à la somme des coûts spécifiques (réemplois inclus) et des coûts généraux de production supportés au cours de l'année comptable de référence (coûts qui ne peuvent pas être attribués à une production spécifique: maintenance ordinaire de bâtiments et machines, énergie, sous-traitance -ETA-, eau, assurances sur les productions, utilités, etc.).

Coûts fixes

Ils comprennent les frais soutenus pour l'emploi de facteurs de pro-

duction (amortissements, salaires, charges sociales, provisions pour les indemnités de fin de contrat de travail (TFR), baux de terrains passifs, intérêts de capitaux empruntés, impôts et taxes, autres frais généraux et fonciers, contributions TVA négatives) qui sont adoptés pendant plusieurs années dans le processus de production, ainsi que les pertes exceptionnelles (provenant de créances, portefeuilles, dettes).

Coûts variables

Ils comprennent tous les frais soutenus, y compris les réemplois de produits de l'exploitation, pour les moyens techniques soumis à une usure totale, c'est-à-dire ceux dont l'effet se tarit au cours de l'année (semences, engrais, aliments pour animaux, énergie, etc.), et pour l'emploi de main-d'œuvre occasionnelle.

Facteurs externes et État

Ce poste correspond aux coûts soutenus par l'exploitation pour les salaires et les charges sociales, pour les baux et les intérêts passifs et pour les taxes et la TVA (sur les opérations courantes comme sur les investissements).

OTE - Orientation technico-économique des exploitations

Les exploitations agricoles sont classées par OTE en fonction du poids économique des diverses activités de production réalisées et de leur combinaison. Pour ce faire, on multiplie, en se référant aux MBS de la zone où se situe l'exploitation, les hectares cultivés ou le nombre de têtes élevées par la MBS correspondante. La combinaison obtenue est rapportée à un schéma typologique qui permet de déterminer les OTE en fonction des critères établis à

l'échelle communautaire et valables pour l'ensemble des statistiques officielles. Une exploitation est dite spécialisée quand la MBS d'une ou de plusieurs activités de production similaires dépasse les deux tiers de la MBS totale de l'exploitation. Depuis 2001, la typologie adoptée est celle du règ. 1555/01.

PB - Production Brute

Valeur des productions des cultures et des élevages et d'autres produits des exploitations ; elle comprend : ventes, réemplois, autoconsommation, variations du cheptel vif et du stock de produits de l'exploitation. Cette valeur a été additionnée aux subventions publiques reçues par chaque exploitation; la variable ainsi obtenue mesure donc le montant effectif que l'agriculteur a perçu pour ses différents produits, conformément au critère du «prix de

base» indiqué dans la méthodologie du SEC 95.

PBC - Production Brute Commercialisable

C'est la valeur des produits de l'exploitation vendus et des produits destinés à l'autoconsommation, à la rémunération des salariés et aux immobilisations. Elle tient également compte des variations des stocks de produit en magasin. Pour les élevages, le bénéfice brut tient compte non seulement des ventes et des achats mais aussi les hausses de valeurs enregistrées durant l'exercice pour les têtes de bétail destinées à l'engraissement et pour les têtes de bétail d'élevage qui changent de catégorie. La production commercialisable comprend aussi les bénéfices exceptionnels (provenant de créances, portefeuilles, dettes) et les autres recettes de l'exploitation,

notamment celles qui proviennent des activités de l'agrotourisme liées à l'exploitation, des baux actifs et de la location de machines pour l'exploitation (si elle est occasionnelle), ainsi que les subventions publiques perçues par l'exploitation pour cause de catastrophes naturelles, pour alléger les charges, pour des terrains loués, pour des contributions TVA excédentaires.

Revenu d'exploitation familial

Calculé comme (PB - (consommation intermédiaire + amortissements + facteurs externes et État).

Il représente la rémunération des facteurs fixes de production apportés par l'exploitant et par sa famille (terre, travail familial et capital) et du risque entrepreneurial.

MBS - Marge Brute Standard

Il s'agit d'un paramètre déterminé

pour certaines activités de production par la différence entre la production commercialisable et le montant de certains coûts spécifiques (semences, engrais, pesticides, aliments pour animaux, fourrages, etc.), à l'exclusion des coûts relatifs à la main d'œuvre et aux machines. Les revenus bruts ainsi obtenus sont dits « standards » car la production commercialisable et les coûts sont calculés sur une moyenne de trois

ans et se réfèrent à des zones géographiques spécifiques (régions et provinces autonomes). Les MBS sont exprimées en euros et sont actualisées par l'INEA, lors des enquêtes structurelles et des recensements réalisés par l'ISTAT. Le montant des MBS correspondant aux activités de production d'une exploitation, divisé par 1.200, équivaut à la dimension économique de l'exploitation et est exprimée en UDE.

UDE - Unité de Dimension Européenne

Obtenu en divisant par 1.200 la MBS de l'exploitation.

UTF - Unité de travail familial

Personnes qui travaillent dans une exploitation et qui ne reçoivent pas de salaires mais qui sont rémunérées au moyen du revenu provenant des activités agricoles qui revient à la famille.

Adresses et Sites Utiles

Ministère des politiques agricoles et forestières

06/46651

www.politicheagricole.it

DEPARTEMENTS REGIONAUX DE L'AGRICULTURE

Abruzzes

085/7672977

www.regione.abruzzo.it/agricoltura

Basilicate

0971/448710

www.regione.basilicata.it/dipagricoltura

Calabre

0961/858458

www.regione.calabria.it

Campanie

081/7533510

www.regione.campania.it

Emilie Romagne

051/284516

www.ermesagricoltura.it

Frioul Vénétie Julienne

0432/555111

www.regione.fvg.it

Latium

06/5168130

www.assagri.it

Ligurie

010/54851

www.agriligurianet.it

Lombardie

02/67652505

www.agricoltura.regione.lombardia.it

Marches

071/8063661

www.agri.marche.it

Molise

0874/4291

www.siar.molise.it

Piémont

011/4321680

www.regione.piemonte.it/agri

Pouilles

080/5405202

www.regione.puglia.it

Sardaigne

070/302977

www.regione.sardegna.it/agricoltura

Sicile

091/6966066

www.regione.sicilia.it

Toscane

055/4383777

www.regione.toscana.it

Province Autonome de Trente

0461/496531

www.trentinoagricoltura.it

Province Autonome de Bolzano

0471/415100

www.provinz.bz.it/agricoltura

Ombrie

075/5045130

www.agriforeste.regione.umbria.it

Vallée d'Aoste

0165/275411

www.regione.vda.it

Vénétie

041/2792832

www.regione.veneto.it/agricoltura

**ORGANISMES ET INSTITUTS
NATIONAUX DE RECHERCHE**

AGEA

**Agenzia per le Erogazioni
in Agricoltura**

www.agea.gov.it

APAT

**Agenzia per la
Protezione dell'Ambiente
e per i Servizi Tecnici**

www.apre.it

CNR

Consiglio Nazionale delle Ricerche

www.cnr.it

CRA

**Consiglio per la Ricerca e
la Sperimentazione in Agricoltura**

www.entecra.it

ENEA

**Ente per le Nuove Tecnologie,
l'Energia e l'Ambiente**

www.enea.it

ENSE

Ente Nazionale Sementi Elette

www.ense.it

ENTERISI

Ente nazionale risi

www.enterisi.it

Federalimentare

www.federalimentare.it

INFS

**Istituto Nazionale
per la Fauna Selvatica**

Ozzano dell'Emilia - Bologna

Via Cà Fornacetta, 9

INRAN

**Istituto Nazionale di Ricerca per
gli Alimenti e la Nutrizione**

www.inran.it

IREPA

**Istituto Ricerche Economiche
per la Pesca e l'Acquacoltura**

www.irepa.org

ISMEA

**Istituto di Studi e Analisi
economica**

www.ismea.it

ISTAT

Istituto Nazionale di Statistica

www.istat.it

ISAE

Istituto di Studi e Analisi economica

www.isae.it

Istituto Superiore di Sanità

www.iss.it

NOMISMA

www.nomisma.it

Istituto Agronomico per l'Oltremare

www.iao.florence.it

ICRAM

**Istituto Centrale per la Ricerca
Scientifica e Tecnologica Applicata
al Mare**

www.icram.org

**INSTITUTIONS NATIONALES,
EUROPEENNES
ET INTERNATIONALES**

**Ministère de l'Environnement et
de la Protection du Territoire et
de la Mer**

www.minambiente.it

Sénat de la République

www.senato.it

Chambre des Députés

www.camera.it

Corps forestier de l'Etat

www.corpoforestale.it

Eurostat

www.epp.eurostat.ec.europa.eu

Union Européenne

www.europa.eu/index_it.htm

Commission Européenne

www.ec.europa.eu/index_it.htm

**Commission Agricultur
et Développement Rural**

*www.ec.europa.eu/agriculture/index
_it.htm*

FAO

www.fao.org

INRA

www.inra.fr

IFAD

www.ifad.org

WTO

www.wto.org

Comité de rédaction

Francesca Marras (coordinamento), Laura Aguglia, Antonella De Cicco, Maria Carmela Macrì,
Raoul Romano e Roberta Sardone

Groupe de travail

Laura Aguglia, Davide Bortolozzo, Lucia Briamonte, Antonella De Cicco, Roberto Giordani, Sabrina Giuca,
Maria Carmela Macrì, Francesca Marras, Roberto Murano, Maria Cristina Nencioni,
Maria Rosaria Pupo d'Andrea, Raoul Romano, Mauro Santangelo, Roberta Sardone, Raffaella Zucaro

Aménagement de l'édition

Federica Giralico

Elaborations

Fabio Iacobini e Marco Amato

Projet graphique

Sofia Mannozi

Réalisation graphique

Mariano Gigli

Traduction

Francesca Moletta

Secrétaire

Giulia Foglia e Roberta Ioiò

Edition Internet

Massimo Perinotto

NORD-OUEST

Piémont
Val d'Aoste
Lombardie
Ligurie

NORD-EST

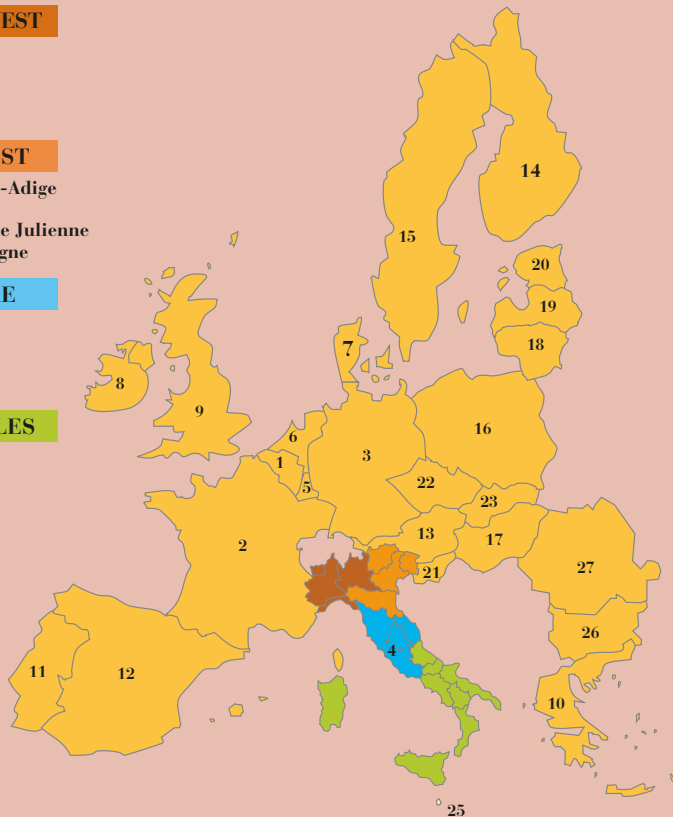
Trentin-Haut-Adige
Vénétie
Frioul Vénétie Julienne
Emilie Romagne

CENTRE

Toscane
Ombrie
Marches
Latium

SUD et ILES

Abruzzes
Molise
Campanie
Pouilles
Basilicate
Calabre
Sicile
Sardaigne



PAYS UE

- 1 Belgique (€)
- 2 France (€)
- 3 Allemagne (€)
- 4 Italie (€)
- 5 Luxembourg (€)
- 6 Pays-Bas (€)
- 7 Danemark
- 8 Irlande (€)
- 9 Royaume Uni
- 10 Grèce (€)
- 11 Portugal (€)
- 12 Espagne (€)
- 13 Autriche (€)
- 14 Finlande (€)
- 15 Suède
- 16 Pologne
- 17 Hongrie
- 18 Lituanie
- 19 Lettonie
- 20 Estonie
- 21 Slavonie
- 22 Rép. Tchèque
- 23 Rép. Slovaquie
- 24 Chypre
- 25 Malte
- 26 Bulgarie
- 27 Roumanie